

# Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude / décembre 2009

## **L'impact de la gratuité sur l'activité et la fréquentation des bibliothèques municipales**

**Olivier PLOUX**

Sous la direction de Daniel Le Goff  
Directeur des bibliothèques municipales de Limoges



## **Remerciements**

*Mes remerciements les plus chaleureux et les plus sincères vont à Daniel Le Goff, directeur des bibliothèques de Limoges, pour sa bienveillance, et pour la confiance qu'il m'a accordée depuis le début. Puisse la Bibliothèque Francophone Multimédia de Limoges rayonner encore longtemps, en Limousin et en France ! Je tiens à remercier également les personnes suivantes pour l'aide inestimable qu'elles m'ont apportée, pour avoir pris le temps de répondre à mes nombreuses sollicitations, ou pour m'avoir accueilli dans leurs bibliothèques : Véronique Parmentier, Dominique Grellard, Philippe Villain, Régis Rech, Yves Aubin, Thierry Giappiconi, Dominique Lahary, Gilles Gudin de Vallerin, Catherine Auzoux, Danièle Frelaut, Chantal Eyraud, Madeleine Deloule, Annick Guinery, Elizabeth Fréminet, Françoise Legendre, Pierre Chagny, Martine Milioni, Françoise Hecquard, Jean-Loup Lerebours (tu vois Jean-Loup, la page de la gratuité n'est pas définitivement tournée), Dominique Arot, Marion Serre, André-Pierre Syren, Véronique Poyant. Parmi eux, ceux et celles qui n'apparaissent pas dans cette étude voudront bien me pardonner : la raison en est le formatage imposé, au regard de l'abondance des informations qu'il a fallu trier et hiérarchiser.*

*Merci, également, aux élus qui ont bien voulu apporter leur point de vue : Edouard Schoene (ville de Fontaine), Chantal Ernoult (ville du Havre), Pascale Mathiault (ville de Senlis).*

*Merci aussi à Christophe Catanese pour ses conseils judicieux et opportuns.*

*Enfin, mes remerciements éternels vont à Laure, Alice et Fanny pour leur patience et pour leur indulgence.*

## **Résumé :**

*La gratuité est une notion polymorphe. Si elle est plus ou moins maîtrisée par le secteur marchand, elle interroge toujours l'anthropologue, l'expert en droit administratif, l'économiste de la culture. Par contre, la gratuité pose problème aux bibliothèques françaises et à ses acteurs : sitôt apparue, sitôt disparue ? En 2009, la très grande majorité des bibliothèques est payante. Questionnée tout au long des années 90, la gratuité fait-elle désormais partie de l'Histoire des bibliothèques françaises ? Notre étude démontre le contraire : en nous appuyant sur les enquêtes que nous avons menées dans des bibliothèques qui ont introduit la gratuité récemment, nous pensons que la gratuité des bibliothèques constitue non seulement un modèle économique adapté aux exigences de notre époque, mais aussi un modèle de bibliothèque à la française efficace – à l'image des bibliothèques de Limoges.*

*Descripteurs :*

*Bibliothèques \*\* Services payants \*\* France*

*Gratuité*

*Bibliothèques \*\* Accueil et orientation des publics \*\* France*

*Bibliothèques \*\* Enquêtes \*\* France*

*Bibliothèques publiques \*\* France \*\* Limoges (Limousin)*

## **Abstract :**

*The concept of offering something for free is multifaceted. If the private sector more or less knows how to handle it, it raises questions for the anthropologist, the Administrative Law expert, the economist for Culture. However charging no fees is a problem for French libraries and its librarians: gone as soon as it was*

*introduced? In 2009, the majority of French libraries are charging fees. Debated throughout the 90's, have free libraries become part of the French public libraries' history ? Our study shows the opposite: based on surveys we conducted in libraries which have recently introduced free offers, we believe that free libraries are not only an economic model suited to the demands of our time, but also an efficient model of French style library - such as public libraries found in the city of Limoges.*

*Keywords :*

*Free*

*Public libraries \*\* France \*\**

*Libraries and readers \*\* France \*\* Investigations*

*(Limoges) France. Free Public Library*

### ***Droits d'auteurs***

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
--



# Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>11</b>
<b>PREMIERE PARTIE. GRATUITE : QUI PARLE ?.....</b>	<b>15</b>
1.1. LA GRATUITE EXISTE-T-ELLE ? .....	15
1.1.1. <i>Le point de vue juridique et administratif.</i> .....	15
Service public et gratuité. ....	15
Administration territoriale et gratuité. ....	16
1.1.2. <i>L'économie de la culture.</i> .....	16
La culture au service de l'économie ? .....	17
Subventionner l'offre ou la demande.....	17
Gratuité et économie.....	17
1.2. DE LA GRATUITE, DU DON, ET DES BIENS COLLECTIFS. ....	18
1.2.1. <i>Don et société.</i> .....	18
1.2.2. <i>Les biens culturels sont-ils des biens collectifs ?</i> .....	19
Définition.....	19
Le passager clandestin. ....	19
Les bibliothèques, un bien culturel collectif ?.....	19
1.2.3. <i>Tarifs/prix, comment s'y reconnaître.</i> .....	20
Prix et consentement à payer.....	20
Le prix, un frein à la prise de risque ? .....	21
1.3. LA GRATUITE DANS LES MUSEES. ....	21
1.3.1. <i>Le retour de la gratuité dans les musées.</i> .....	21
Augmentation et diversification de la fréquentation.....	22
Liberté, proximité.....	22
1.3.1. <i>Le public de la gratuité dans les musées.</i> .....	22
CONCLUSION.....	23
<b>DEUXIEME PARTIE. LA GRATUITE : COMBIEN DE DIVISIONS ? .....</b>	<b>25</b>
2.1. LA GRATUITE VUE PAR LES BIBLIOTHECAIRES. ....	25
2.1.1. <i>Ce que disent les textes.</i> .....	25
Les textes fondateurs. ....	25
Les normes.....	25
L'UNESCO.....	25
Le Conseil Supérieur des Bibliothèques (CSB). ....	26
L'Association des Bibliothécaires de France (ABF). ....	26
2.1.2. <i>Gratuité et bibliothéconomie.</i> .....	27
Les manuels. ....	27
« Le métier de bibliothécaire ». ....	27
Bibliothéconomie et gratuité : je t'aime moi non plus ?.....	27
2.1.3. <i>Les militants de la gratuité et ses opposants : dialogue de sourds ?</i> .....	30
Le livre, gratuit ?.....	30
Un statut d'exception. ....	30
Du (non) art de responsabiliser l'utilisateur.....	30
La gratuité, un impact financier ?.....	31
Le coût par usager et l'efficacité.....	31
Une activité déficitaire mutualisée. ....	32

Structuration des tarifs et gratuité. ....	33
Quand les CD et les DVD excluent. ....	33
La gratuité, un impact économique ? .....	34
Investir, évaluer : un objectif qui reste à atteindre. ....	34
Concurrencer l'offre marchande ? .....	34
Les bibliothèques, un statut d'exception ? .....	34
La gratuité, un impact statistique ? .....	35
La gratuité, un impact sociologique ? .....	35
La gratuité, un humanisme hérité des Lumières ? .....	35
Payer, participer, exclure. ....	36
Et en pratique ? .....	37
2.2.  LA GRATUITE VUE PAR LE PUBLIC. ....	37
2.2.1. <i>La tarification ou le désir de la norme.</i> .....	37
2.2.2. <i>Un désir contrarié de gratuité.</i> .....	38
Paroles d'usagers 1 : gratuité, pour quoi faire ?.....	38
Paroles d'usagers 2 : entre liberté et nécessité.....	39
2.2.3. <i>Sommes-nous sommes tous des passagers clandestins ?</i> .....	39
<b>TROISIEME PARTIE. ETATS DES LIEUX DE LA GRATUITE. ....</b>	<b>41</b>
3.1.  LA DEMOCRATIE CULTURELLE EN PANNE ?.....	41
3.1.1. <i>La lecture publique en France : sociologie.</i> .....	41
Une démocratisation inachevée.....	41
Pourquoi les bibliothèques sont attractives... ..	42
...et pourquoi elles peuvent ne pas l'être. ....	42
3.1.2. <i>Les inscrits en bibliothèques municipales : un plafond de verre ?</i> .....	42
3.2.  LA GRATUITE : CRIS ET CHUCHOTEMENTS.....	43
3.2.1. <i>La gratuité en débat(s).</i> .....	43
La gratuité - Eugène Morel - fin de la gratuité ?.....	43
Les années 90 : la gratuité en débats. ....	44
Les années 2000 : la gratuité enterrée ?.....	45
3.2.2. <i>Synthèse de l'enquête de Jean-Loup Lerebours de 1999.</i> .....	46
3.2.3. <i>La gratuité en Ile-de-France.</i> .....	47
3.3.  LA GRATUITE, QUELS IMPACTS ?.....	48
3.3.1. <i>Des bibliothécaires aux origines de la gratuité.</i> .....	48
Chevilly-Larue : la gratuité solidaire. ....	48
Saint-Brieuc : un choix rationnel. ....	49
Saint-Herblain : pour une meilleure efficacité de la politique de lecture publique. ....	49
3.3.2. <i>Des élus à l'origine de la gratuité.</i> .....	49
La bibliothèque de Fontaine : élus et bibliothécaires au chevet de la bibliothèque. ....	49
Un nouveau souffle pour la bibliothèque ? .....	49
Un élu convaincu, et convaincant. ....	50
Des recettes marginales. ....	50
La bibliothèque de Senlis : un projet municipal.....	50
3.3.3. <i>La gratuité à l'épreuve des faits</i> .....	51
Les exemples historiques : une pré-Histoire ? .....	51
La gratuité au cœur du projet. ....	51
Arles, une médiathèque étalon. ....	51
Chevilly-Larue : la gratuité, un effet de loupe ?.....	52



L'impact du passage à la gratuité. ....	52
Fontaine : le retour des usagers. ....	52
Saint-Brieuc : la baisse des inscriptions enrayée. ....	53
Senlis : l'attente récompensée. ....	54
Saint-Herblain : la gratuité, une innovation parmi d'autres.....	54
Une meilleure représentation sociodémographique ? .....	55
Les adultes, premiers bénéficiaires de la gratuité. ....	55
Des clivages socioprofessionnels qui s'estompent.....	56
3.3.4. <i>Le passage (ou le retour) à la tarification.</i> .....	58
3.4. 2009 : LE RETOUR DE LA GRATUITE ? .....	59
3.4.1. <i>Lille, fer de la lance de la gratuité nouvelle ?</i> .....	59
3.4.2. <i>Rouen : en attendant mieux</i> .....	59
3.4.3. <i>Vandoeuvre-les-Nancy : gratuité et modernité</i> .....	60
3.4.4. <i>Le Havre : cap sur la gratuité</i> .....	60
3.5. LA GRATUITE, ÇA S'USE ENORMEMENT.....	61
3.6. COMMUNIQUER, COMMUNIQUER, COMMUNIQUER.....	62
3.6.1. <i>Partager</i> .....	62
3.6.2. <i>Informier et diffuser</i> .....	63
3.7. DE NOUVEAUX MODELES DE GRATUITE ?.....	63
<b>QUATRIEME PARTIE. LA BFML : WHAT ELSE ?.....</b>	<b>65</b>
4.1. LA BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE MULTIMEDIA DE LIMOGES. ....	65
4.1.1. <i>Un geste politique</i> .....	65
4.1.2. <i>Un projet innovant, ambitieux et emblématique</i> . ....	65
4.1.3. <i>Présentation</i> . ....	66
Le réseau des bibliothèques. ....	66
La BFM.....	66
Un site chargé d'Histoire(s). ....	66
L'offre de services de la BFM. ....	67
4.2. UNE ACTIVITE EXEMPLAIRE. ....	67
4.2.1. <i>Des moyens humains et financiers sans pareils</i> ... ..	67
4.2.2. <i>...pour des résultats exceptionnels</i> . ....	68
Inscriptions et fréquentation. ....	68
Une attractivité qui dépasse le cadre communal. ....	68
Un sage usage des services de prêt. ....	69
4.2.3. <i>Le public des bibliothèques de Limoges</i> .....	70
Des catégories d'âge représentatives des bibliothèques gratuites. ....	70
Des catégories socioprofessionnelles (presque) équilibrées. ....	70
4.3. L'ACTIVITE CULTURELLE : PROXIMITE ET INNOVATION. ....	71
4.3.1. <i>La culture au service de tous</i> .....	71
4.3.2. <i>Innover pour durer</i> . ....	71
4.4. GRATUITE, RESPONSABILITE ET FIERTE.....	72
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>75</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>79</b>
<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>88</b>



# Introduction

---

« L'expression « c'est gratuit ! » s'affiche partout, nous sollicite sans cesse. On sent confusément qu'elle signifie bien au-delà de ce qu'elle dit<sup>1</sup> ». Effectivement, et c'est même l'un des concepts – la gratuité – les plus questionnés de notre époque. Mais quels points communs entre la gratuité marchande et celle du service public ? Quels points communs entre la gratuité héritée de la Révolution française et la gratuité de l'information sur Internet ? Et de quelle gratuité parle-t-on en présence des gratuités partielle, stratifiée, ciblée : a-t-on encore affaire à la même gratuité ? En France, ces nombreuses interrogations n'ont que récemment investi les sciences de l'économie. Chez les professionnels de la culture, la situation est encore délicate, voire confuse : d'un côté, le Ministère de la Culture promeut la gratuité des musées ; de l'autre, il combat celle des contenus du web.... Dans les bibliothèques, la question (ou l'absence de questions ?), se résume à quelques enquêtes (datées), des articles, des paragraphes ici et là dans des ouvrages destinés aux professionnels, parfois une phrase lapidaire. C'est que, depuis 20 ans, la gratuité a produit beaucoup de passions (dans les années 90), et tout autant de silences (dans les années 2000). Entre deux extrêmes illustrés d'un côté par le rêve malrucien d'une gratuité totale de la culture (« [l]a culture doit être tôt ou tard gratuite, comme l'est l'instruction<sup>2</sup> »), et de l'autre côté, par l'alignement sur les codes du secteur marchand, l'espace pour un débat apaisé a souvent manqué.

La gratuité des bibliothèques entre dans le cadre plus large de la tarification des services culturels. La question a fait l'objet de nombreuses enquêtes, dans le théâtre mais plus encore dans les musées. Dans les bibliothèques, elle constitue un paradoxe aliénant, car située dans un angle mort, en conséquence de quoi elle est rarement abordée frontalement, tout en étant toujours présente à l'esprit des bibliothécaires. La difficulté réside dans le fait que la gratuité relève tout à la fois du principe, du symbole et du politique, et qu'en même temps elle a des répercussions très concrètes auprès du public. Si l'on retient ensuite que le concept de gratuité est lui-même difficilement appréhendé par l'usager moyen, la tentative d'enfermer la gratuité dans une problématique qui fait sens paraîtra encore moins évidente.

Nous découvrons donc une discipline relativement vierge et complexe, à l'image des 3 600 bibliothèques municipales françaises qui constituent autant de facettes, ou presque, de la tarification et de la gratuité. Le statut des bibliothèques (décentralisation oblige), les parcours des professionnels des bibliothèques – majoritairement issus des sciences humaines, le rapport compliqué des Français avec l'argent, l'absence relative d'une culture de l'évaluation chez les professionnels de la culture, expliquent le panorama éclaté de la tarification dans les bibliothèques.

---

<sup>1</sup>MARKOVITS, Francine. *C'est gratuit ! à qui profite ce qui ne coûte rien ?* Paris : Albin Michel, 2007, p. 7.

<sup>2</sup>MALRAUX, André, cité par BERTRAND, Anne-Marie. *Tarification et bibliothèques municipales*. In ROUET, François (dir.). *Les tarifs de la culture*. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, p. 232.

Le modèle anglo-saxon et scandinave, qui a très fortement inspiré la conception française de la bibliothèque, n'a pas été importé en entier : le principe de la gratuité universelle adopté par les inventeurs de la bibliothèque moderne, s'est arrêté aux frontières de la France. Ce n'est pas faute de l'avoir souhaité, à commencer par Eugène Morel : « [le] mot anglais est *free public Library* : *Free, gratuit. Public, supporté par la contribution publique*<sup>1</sup> ». En l'an 2000, seules 20% des bibliothèques municipales françaises étaient gratuites...

Qu'est-ce qui, aujourd'hui, nous invite à penser que de nouveaux matériaux peuvent être apportés à l'élaboration d'un débat qui, il y a quelques années encore, semblait éteint ? D'abord, des facteurs endogènes : après une période d'expansion sans précédent (1970-2000), les bibliothèques municipales enregistrent depuis quelques années un fléchissement de leur fréquentation. Les bibliothèques se situent donc à une période charnière de leur développement, qui devrait les obliger à repenser leur offre et leur place dans le territoire, comme dans la société. Pourtant l'utilité sociale des bibliothèques municipales est largement admise : 90% des usagers des bibliothèques, et 69% de ceux qui n'y sont jamais allés, estiment qu'elles sont utiles à tous<sup>2</sup>. Il y a donc en filigrane l'expression d'une attente qui n'est pas entièrement satisfaite. Les raisons exogènes sont à chercher du côté du comportement du public, qui semble avoir été plus rapide que les bibliothécaires à tirer tous les bénéfices des différents modèles de gratuité qui lui sont proposés.

Pour appréhender les enjeux qui relèvent de la tarification, et pour proposer des outils d'aide à la décision, un retour sur les origines de la gratuité nous a semblé nécessaire. En effet, de quelle gratuité parle-t-on ? Les juristes, les anthropologues et les économistes apportent leurs réponses, et leurs commentaires s'additionnent plus qu'ils ne s'excluent, révélant des profondeurs insoupçonnées. Ces éclaircissements obtenus, notre étude fera un détour par l'histoire des discours sur la gratuité afin d'embrasser, dans une dynamique autant diachronique que synthétique, les principaux arguments des militants de la gratuité et de ses opposants. Une troisième partie se penchera sur une sélection de bibliothèques municipales qui ont introduit, récemment, la gratuité. L'origine de la décision, les places respectives des élus et des bibliothécaires, le processus de mise en œuvre, ainsi que les résultats enregistrés, seront décryptés. Sur le même mode, une part sera consacrée aux bibliothèques qui ont intégré, dès le départ, la gratuité dans un projet de construction. La dernière partie sera consacrée à une étude approfondie de l'activité et de l'impact de la Bibliothèque Francophone Multimédia de Limoges, dont nous essayerons de montrer qu'elle est l'illustration la plus complète, pour ne pas dire achevée, d'une gratuité positive, somme et prolongement de toutes les axes d'interprétations abordés dans les parties précédentes.

Mais qu'entend-on par gratuité, dans le cadre de notre étude ? D'abord, gratuité de l'emprunt, à l'exclusion de toute autre forme de gratuité (services payants, animations culturelles, aspects réglementaires divers : amendes, recouvrements...). Ensuite, gratuité de l'emprunt pour les seuls résidents, parce que nous avons observé que c'est devenu la norme, ou peu s'en faut, dans les bibliothèques gratuites. Dans le cas contraire, nous verrons que la gratuité pour les non-résidents constitue la forme ultime (i.e. impensée, impensable ?), de la gratuité. En l'absence d'une liste de diffusion qui aurait pris le

---

<sup>1</sup>MOREL, Eugène. *La librairie publique*. Paris : Armand Colin, 1910, p.8.

<sup>2</sup>MARESCA, Bruno. *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet*. Paris : Bibliothèque publique d'information, pp. 148-150.

relais de *Biblio-fr*, l'enquête nationale à laquelle nous avons songé pour actualiser celle de 1999, n'a pu être entreprise. Dans ce domaine, nous pensons que les moyennes ne veulent pas dire grand-chose, et qu'une nouvelle enquête n'aurait pas apporté d'éléments significatifs. Notre étude s'est plutôt voulue un tableau dynamique des représentations de la gratuité. Représentations intellectuelles, représentations matérielles. Aspects sensibles, aspects sensoriels. Eugène Morel, presque un siècle avant que le principe d'évaluation se diffuse, n'invitait-il pas à s'emparer du réel : « *[c'est] sur le terrain pratique qu'il faut poser la question, et non sur celui des principes*<sup>1</sup> ». Cependant, l'illustration par l'exemple, qui consisterait à s'abriter derrière la seule expertise scientifique, ne saurait s'appliquer unilatéralement dans le domaine des politiques publiques : « *démocratisation, aménagement du territoire, prise en compte des besoins sociaux. C'est par rapport à ces objectifs que l'on doit mesurer l'investissement consenti par la collectivité nationale pour les bibliothèques*<sup>2</sup> ». Ainsi, sur le plan empirique, toutes choses égales par ailleurs, rares sont les situations qui présentent le profil idéal : le moindre changement apporté en parallèle de la gratuité (quand ce n'est pas le point de vue du public qui évolue sur une décennie), nous oblige à nuancer ou à pondérer certaines analyses<sup>3</sup>. Si le soin et l'application apportés dans la rédaction de documents stratégiques internes par une très grande majorité de professionnels permettent, fort heureusement, de disposer d'informations fiables et précises, rares sont les études d'impact, ante et post gratuité, qui sont construites selon un schéma récurrent et systématique. La défense de la gratuité y aurait gagné.

Enfin, les statistiques qui remontent aux années 80 et 90 doivent être manipulées avec circonspection, tant les logiciels, et les normes, ont évolué. Et si nous ne pouvons pas écarter les possibilités d'utilisation des données locales voire nationales à des fins idéologiques, nous pensons néanmoins que la plus grande partie des informations que nous avons rassemblées sont sincères, avant tout.

---

<sup>1</sup>MOREL, Eugène. *Op. cit.*, p. 189.

<sup>2</sup>CHATENAY-DOLTO, Véronique. Bibliothèques et économie. In Association des Bibliothécaires Français. *Bulletin d'informations*, n°184-185. 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 1999, p. 66.

<sup>3</sup>« *Affirmer qu'une variation de la fréquentation est imputable à une modification tarifaire signifierait que l'on puisse, toutes choses égales par ailleurs, isoler l'effet d'une variation des tarifs à offre constante en qualité et quantité. Pour une médiathèque, un monument historique ou un musée qui ne connaîtraient pas de modifications sensibles [...], il est possible d'admettre que l'offre de services proposés au public est constante. Si, de surcroît, aucun facteur exogène n'interfère [...], on peut supposer raisonnablement que les variations de fréquentation sont effectivement explicables par les évolutions tarifaires. Mais de telles conditions sont rarement réunies* ». DUPUIS, Xavier. In ROUET, François. *Op. cit.*, p. 54.



# Première partie. Gratuité : qui parle ?

---

## 1.1. LA GRATUITE EXISTE-T-ELLE ?

La gratuité interpelle, interroge, divise. Mais de quelle gratuité parler ? La gratuité de l'anthropologue est-elle la même pour l'économiste, l'homme ou la femme politique, le bibliothécaire ? La gratuité existe-t-elle seulement ou bien n'est-elle qu'un fantasme ? Comment décrire la gratuité, qui, dans un échange, est la partie qui ne se voit pas, qui échappe au tangible ? Comment objectiver une notion polymorphe, objet d'angoisse, de haine ou de fascination, comment peser les termes d'une relation éminemment subjective du fait que « *la valeur de l'objet ou du service gratuit change selon l'instance qui le déclare, qui le procure, ou qui en bénéficie*<sup>1</sup> » ?

### 1.1.1. Le point de vue juridique et administratif.

#### Service public et gratuité.

Léon Duguit définissait en 1928 le service public comme ayant la charge d'assurer les interdépendances sociales qui ne peuvent être complètement réalisées sans l'intervention des pouvoirs publics. Trois siècles d'avancées démocratiques avaient forgé un fondement juridico-économique du service public reposant sur trois piliers : l'égal accès, la continuité, la mutabilité<sup>2</sup>. A l'intérieur de ce cadre d'airain, la gratuité du service public est peu étudiée en droit public<sup>3</sup>. En ce qui le concerne, Robert Herzog distinguait le service public de l'entreprise privée, comme fonctionnant à perte dans une logique proprement désintéressée. Il décrivait trois types de services publics : les services qui sont tenus gratuitement à la disposition des usagers ; ceux qui perçoivent des taxes destinées à couvrir une partie de leurs frais de gestion ; et ceux qui cherchent à réaliser des gains commerciaux. En droit administratif, la gratuité repose sur deux idées : l'intérêt général, et l'égalité. En la matière, la jurisprudence a brouillé les lignes, en jugeant que l'égalité d'accès au service public peut accepter le principe d'une tarification<sup>4</sup>. La difficulté réside dans le fait que le principe d'égalité voit s'affronter deux types de compréhension : une égalité juridique, et le point de vue sociologique. Or le service public n'est jamais rendu gratuitement, il est financé tantôt par l'impôt, tantôt

---

<sup>1</sup>MARKOVITS, Francine. *C'est gratuit ! à qui profite ce qui ne coûte rien ?* Paris : Albin Michel, 2007, p. 21.

<sup>2</sup>BENHAMOU, Françoise. Les modèles économiques du service public. *BBF*, 2001, n° 6, pp. 31-34 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

<sup>3</sup>« *La gratuité en elle-même a un double défaut : c'est un concept relatif et négatif ; c'est une notion économique et non pas juridique. Définie par l'absence de son contraire, elle le caractère de ce qui n'est pas payant* », HERTZOG, Robert. In *Recherches sur la gratuité et la non-gratuité des services publics*. Thèse, s.d., p. 19.

<sup>4</sup>« *Le principe d'égalité ne s'oppose pas à une différenciation des tarifs, pouvant aller jusqu'à la gratuité totale pour certains usagers* », CE 20/11/1964, ville de Nanterre.

par un tarif, voire par les deux. A défaut, le service public gratuit devient souvent l'instrument, ou le reflet, d'une idéologie ou d'une politique égalitariste.

## **Administration territoriale et gratuité.**

En vertu de l'article 72 de la Constitution française, les collectivités territoriales s'administrent librement. Il convient alors de préciser les contours des services publics pour comprendre les modalités d'application du principe d'égalité qui y sont mises en œuvre. Trois catégories de services publics locaux peuvent être distinguées : les services publics communaux gratuits et obligatoires (école, voirie...), les services publics communaux payants ou services publics industriels et commerciaux, et les services publics administratifs facultatifs dits facultatifs parce qu'ils sont créés à l'initiative des collectivités locales. Ils sont majoritairement financés par l'impôt local, par les subventions publiques, et par les usagers. C'est le contribuable qui finance le plus le service et non l'usage. Cela étant, l'articulation entre les services publics locaux n'est jamais figée. Toute idée de tarification range de facto les bibliothèques parmi les services publics facultatifs. Pour autant, la gratuité fait-elle des bibliothèques des services publics obligatoires ? Dans l'attente d'une hypothétique clarification de leur statut, la très grande majorité des bibliothèques a établi des modulations de tarifs<sup>1</sup> en fonction de l'âge, du lieu de résidence et des revenus. Un arrêt du Conseil d'Etat (13 mai 1994, commune de Dreux) astreint à modérer la distinction faite entre non résidents et résidents, les personnes travaillant ou scolarisées dans la commune étant considérées comme résidents. En 2003, la Cour de Justice des Communautés Européennes, dans son arrêt C-388/01, rejetait les différenciations entre résidents et non résidents au regard du principe de non discrimination entre nationaux et ressortissants des Etats membres.

La loi ne saurait poser tous les termes d'un débat où est apparue la figure centrale de l'utilisateur. La gratuité se situant dans un entre-deux juridique, saurait-on décemment attendre du grand public une position plus claire que celle du législateur ? Robert Herzog avait eu cette intuition : « *qu'un service soit gratuit ou payant, qu'il ait un prix élevé ou, selon l'expression des économistes, « un prix nul », est non seulement d'une importance évidente pour l'utilisateur, mais détermine en aval son organisation financière et son mode de gestion, et révèle en amont un choix politique et financier capital*<sup>2</sup> ». Encore fallait-il le démontrer. C'est que feront, ces trois dernières décennies, les économistes de la culture.

### **1.1.2. L'économie de la culture.**

L'économie de la culture est une discipline récente en France : en 1994, Jean-Michel Salaün pouvait écrire sans ironie que les bibliothèques avaient découvert l'économie en 1990<sup>3</sup>. Marchandisation de la société ? Victoire du libéralisme ? Le coût de la culture fait désormais débat : combien ça coûte ? A quel prix ? Pour qui ? Quels bénéfices ? ...sont autant de questions qui traversent désormais la recherche dans le domaine de la culture.

---

<sup>1</sup>Arrêt *Denoyez et Chorques* du 10/05/1974.

<sup>2</sup>HERZOG, Robert. *Op. cit.*, p.2

<sup>3</sup>SALAÜN, Jean-Michel. Quelques questions posées par l'économie aux bibliothèques (et vice versa). *BBF*, 1994, n° 3, pp. 8-12 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>



## La culture au service de l'économie ?

Aux origines de la discipline, Adam Smith ou David Ricardo estimaient que les dépenses pour les arts relevaient des activités de loisirs, et ne pouvaient en aucun cas contribuer à la richesse de la nation. L'Etat endossait le rôle de correctif du marché. Depuis trois décennies, une vision économique de la culture s'est néanmoins diffusée dans la sphère culturelle, parfois à son corps défendant. L'unanimité s'est surtout faite autour de deux enjeux : le caractère addictif de la consommation culturelle, et le caractère cumulatif des pratiques culturelles.

### Subventionner l'offre ou la demande.

Le modèle français de politique culturelle promeut la subvention au producteur. Mais nombre d'économistes dénoncent ses effets pervers : la prime à l'offre produirait des effets antiredistributifs en contribuant à augmenter la qualité et les prix de la culture, ce qui conforterait les inégalités sociales, et creuserait les différences en termes de fréquentation des manifestations culturelles. De nombreuses solutions ont été imaginées pour corriger ces travers : jouer sur les prix en pratiquant une discrimination autant positive que négative, subventionner la demande (chèques culture), subventionner le consommateur (abonnement « payés »), introduire la gratuité totale...

C'est que la concurrence oppose désormais la culture institutionnelle et l'offre de loisirs. Le prix des activités culturelles a très fortement augmenté ces dernières décennies, ce qui a renforcé l'impression que la culture est chère<sup>1</sup>. Dans un paysage bouleversé, les acteurs de la culture continuent de soutenir le principe d'une culture de qualité pour tous, et donc son subventionnement. « *Faut-il se plaindre du coût de la vie culturelle, ou ne faut-il pas y voir le signe qu'une nation est adulte et prospère ?* »<sup>2</sup>, s'interroge Françoise Benhamou.

### Gratuité et économie.

Dans une société marchande, la gratuité n'a d'autre finalité que de développer la demande, elle est « *un modèle économique associé à un service privé*<sup>3</sup> ». La nouvelle gratuité marchande, créatrice de valeur, repose sur la diffusion d'un produit gratuit ou d'une offre gratuite financés soit par la publicité, soit par l'exploitation à des fins commerciales de fichiers d'utilisateurs, soit par la vente de produits dérivés, d'abonnements ou d'applications diverses. Avec Internet et le partage en ligne de données numériques, une nouvelle facette de la gratuité est apparue, qui invite à profiter gratuitement des données publiques. Ce nouvel usage se situe à l'intersection d'un type de consommation issu de la sphère marchande et d'une vision séculaire de la démocratisation culturelle : le patrimoine pour tous ici et maintenant, si possible gratuitement. Or la gratuité se meut à l'intérieur d'un système de transactions et de représentations qui ne peuvent se réduire à une dimension économique.

<sup>1</sup>« Entre 1990 et 1999, les tarifs des théâtres et concerts [...] ont vu leur prix s'accroître de près de 21%, et les musées et autres spectacles de 34,7% ». DUPUIS, Xavier. In *Les tarifs de la culture*. Op. cit. , p. 88.

<sup>2</sup>BENHAMOU, Françoise. *L'économie de la culture*. Paris, Editions la Découverte, 2003, p.135.

<sup>3</sup>BENHAMOU, Françoise. L'impératif de la gratuité en bibliothèques. In Dossier : et si on parlait d'argent 1 ? *Bibliothèque(s)*, n°40, octobre 2008, p. 39.

## 1.2. DE LA GRATUITE, DU DON, ET DES BIENS COLLECTIFS.

### 1.2.1. Don et société.

Mary Douglas et Marcel Mauss ont voulu clarifier la notion de gratuité en la rendant familière, en remontant à la source des échanges entre les êtres humains. La première a mis en avant la centralité de la figure du don, « *complémentaire de l'économie de marché puisqu'il existe partout où celle-ci est absente. Comme l'économie de marché, il fournit aux individus des motivations personnelles qui permettent la contribution de tous au bon déroulement des échanges au niveau collectif*<sup>1</sup> ». Le don est plus qu'une forme abâtardie de tractation marchande invisible « *dans la mesure où [cette transaction] implique que tout le groupe soit au courant des enjeux d'honneur et d'estime, et des sanctions encourues*<sup>2</sup> », par opposition à la vision plus impérieuse du don exprimée par Marcel Mauss, pour qui « *[p]ersonne n'est libre de refuser un présent offert*<sup>3</sup> ». En fait, Mary Douglas soulignait l'ubiquité intrinsèque du don. Cette dernière, qui ne nie pas l'impact contraignant d'une certaine forme de don, a rendu au don son caractère originellement merveilleux : « *le don prétendument intéressé est une fiction qui accorde trop d'importance à l'intention de celui qui donne et à ses protestations contre toute idée de récompense*<sup>4</sup> ». Il y a sans doute de la culpabilité à l'origine du don, le sentiment d'un dédommagement à attendre, peut-être aussi un sentiment religieux, mais pour les anthropologues, le don par essence altruiste est présent dans nos institutions, sans même qu'il ait jamais été formulé : « *la société est redevable envers sa population de travailleurs, d'obligations qui ne sauraient se réduire au seul versement d'un salaire. Il n'est pas pensable de se tenir quitte à jamais d'obligations socialement contractées*<sup>5</sup> ».

En amont de ce qui ressemble fort à un contrat social, se situe en effet le concept de solidarité. En 1986, longtemps avant d'autres, Mary Douglas utilisait le terme de « lien social » pour décrire les connexions formelles et invisibles qui structurent la société. La solidarité devient cet entre-deux où les conflits et les intérêts s'effacent momentanément pour permettre à la société de respirer et d'avancer<sup>6</sup>, elle s'oppose à la charité parce qu'elle signifie qu'il y a un échange, même déséquilibré, entre les individus. « *[O]n n'attend pas de l'Etat des dons gratuits mais l'effet de retour de la participation de chacun dans l'assistance qu'il reçoit*<sup>7</sup> » : la participation revêt la forme, pour les anthropologues, d'une élévation du bien être de la communauté. Après Durkheim pour qui la solidarité ne pouvait être pleinement vécue que par des individus partageant les mêmes catégories de pensée, Mary Douglas défend l'idée selon laquelle il existe des communautés de pensée entre des individus que tout sépare. Ces liens invisibles se matérialisent sous la forme des biens publics, ou bien collectifs.

---

<sup>1</sup> DOUGLAS, Mary. *Il n'y a pas de don gratuit*. In *Comment pensent les institutions*. Paris : Editions la Découverte, 1999, p. 174.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Cité par MARKOVITS, Francine. *Op. cit.*, p. 46.

<sup>4</sup> *Il n'y a pas de don gratuit*. *Op. cit.*, p. 165.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 170.

<sup>6</sup> « *Un don qui ne contribue en rien à créer de la solidarité est une contradiction dans les termes* ». *Ibid.*, p. 166.

<sup>7</sup> MARKOVITS, Francine. *Op. cit.*, p. 90.

## 1.2.2. Les biens culturels sont-ils des biens collectifs ?

### Définition.

En théorie économique, un bien public (soit les dépenses publiques légitimes qui profitent à tous ou qui doivent être accessibles à tous, comme l'air pur, ou les routes), repose sur trois critères : la quantité du bien fourni ne varie pas selon les consommations individuelles ; personne ne peut demander de dédommagement pour avoir contribué à produire ce bien ; aucun membre de la communauté ne peut en être exclu. Le bien public est d'autant plus performant qu'il accueillera d'utilisateurs.

### Le passager clandestin.

En cas d'une utilisation trop intensive d'un bien public, peuvent apparaître les signes, soit de désaffection, soit de détournement de ses missions. La part des bénéfices de chaque usager décroît alors à mesure qu'augmente le nombre d'utilisateurs. C'est pourquoi certains usagers voudront se soustraire à l'effort collectif, en misant sur la participation (financière ou intellectuelle) de leurs pairs, tout en cherchant à profiter du service offert. C'est le type d'usager que l'économiste Mark Olson désignait par sa théorie du « passager clandestin ». Plus la communauté qui bénéficie d'un service est importante, plus le risque est grand de voir des passagers clandestins se faufiler parmi les contributeurs/utilisateurs d'un bien public, le plus souvent en se soustrayant à une possible tarification.

### Les bibliothèques, un bien culturel collectif ?

Pour les économistes, la gratuité comme préalable ou comme condition de la démocratisation de la culture fait partie du débat sur ce qui relève du domaine public, et sur ce qui est de l'ordre de la prérogative de l'Etat. Un consensus existe pourtant pour admettre, après trois décennies de politique culturelle, que la nature de la culture est d'être dans la tension entre le don et le marchand<sup>1</sup>. Le bien culturel est un bien social irréductible dont les bénéfices ne peuvent être attribués à des individus précis. Sa consommation par un individu n'est pas exclusive de la consommation de la même quantité du même bien par un autre individu. Elle est indivisible : plusieurs personnes peuvent jouir simultanément de l'accès au bien culturel. Le coût marginal du spectateur ou du visiteur supplémentaire est donc nul.

A la différence des musées ou des théâtres, les bibliothèques ont tardé à accepter une lecture plus économique de leur action<sup>2</sup>. Une approche superficielle conclue sur le caractère hybride des bibliothèques, qui se situeraient à l'intersection des sphères marchandes et publiques. Les économistes de la culture vont plus loin : les bibliothèques publiques font partie des services culturels caractérisés par la difficulté d'y réaliser des gains de productivité. Elles présentent nombre de caractéristiques des biens collectifs, la principale étant le coût dérisoire de tout utilisateur supplémentaire.

<sup>1</sup>BENHAMOU, Françoise. *Dématérialisation et désintégration de la culture : quel avenir pour les bibliothèques ?* Blois, 10 mars 2008 (table ronde).

<sup>2</sup>« Les bibliothèques [...] sont aujourd'hui directement impliquées dans les questions économiques, parfois tiraillées entre les missions d'un service public ouvert à tous [...], et la société marchande ». BELAYCHE, Claudine. Préface. Association des Bibliothécaires Français, *Bulletin d'informations*. Op. cit., p. 10.

Toutefois, les problèmes d'encombrement qui peuvent résulter d'une trop forte affluence, l'application éventuelle d'une tarification, la dégradation inévitable des ouvrages que doivent se partager le public, ainsi que la régulation par la quantité des biens mis à disposition, tirent les bibliothèques publiques du côté des biens semi-collectifs, éloignant l'impératif de gratuité propre aux biens collectifs. Dans le même temps, les biens culturels proposés par les bibliothèques publiques présentent un caractère optionnel : nul ne peut prévoir à quelle date ils seront consommés par le public, et dans quelles proportions. Cela suffit pour justifier in fine que l'Etat et les collectivités en assument la charge. Une discrimination par les prix (qui prend en compte le statut de l'utilisateur) constitue donc le plus fréquent pour résoudre les contradictions inhérentes à l'offre des bibliothèques.

### **1.2.3. Tarifs/prix, comment s'y reconnaître.**

Pour les partisans de la gratuité, les freins d'ordre économique sont démontrés par la sociologie. En face, il y a ceux, les plus nombreux, qui nient à l'économie en général son poids dans les habitudes en décrétant que la demande culturelle est globalement inélastique. Pour ces derniers, la gratuité ne résoudrait ni les problèmes sociologiques, ni les contraintes sociales. Or, « *les interrogations sur la tarification ne peuvent s'accorder en faisant comme si l'offre et la demande s'ignoraient alors qu'il s'agit précisément de se situer à leur articulation*<sup>1</sup> ».

#### **Prix et consentement à payer.**

Ces dernières décennies, le tarif est devenu une variable stratégique comme une autre dans le fonctionnement des institutions culturelles. Le public doit donc constamment se positionner quant à la valeur du bien à acquérir. Le consentement à payer (dépendance maximum qu'un consommateur est prêt à consentir pour acquérir et consommer un bien) repose sur la confrontation du jugement sur la qualité du prix. La fixation des tarifs dépend aussi de l'histoire locale, des règles édictées par la tutelle, du prix des activités concurrentes, sans oublier les coûts de production. La perception du « juste prix » (du prix « psychologique ») par le consommateur est au cœur de la problématique. Dans les bibliothèques, le juste prix pour emprunter est le résultat d'un compromis entre ce que l'utilisateur trouvera normal de payer compte tenu de l'offre (c'est la dimension de la valeur subjective du bien évalué, en l'occurrence le prêt), et ce qu'il ne voudra pas dépasser financièrement en tant qu'utilisateur, c'est à dire le prix raisonnable au-delà duquel le service sera jugé cher<sup>2</sup>.

Le consentement à payer n'est pas seulement fonction de l'individu et de son système de références. Sous le poids du progrès de la technique, dans une société où la gratuité essentiellement marchande se généralise, le consentement à payer les biens culturels tend à baisser : « *comment imaginer que le fait que la « culture à domicile » apparaisse de plus en plus comme libre d'accès, [...], puisse rester sans effet sur le consentement à payer des jeunes générations dans le domaine culturel ?* » s'inquiète Gilles Gudin de Vallerin<sup>3</sup>. Les consommateurs intègrent l'idée que les contenus sont et doivent être

---

<sup>1</sup>ROUET, François. *Op. cit.*, p. 18.

<sup>2</sup>MARESCA, Bruno. *Op. cit.*, p. 154

<sup>3</sup>GUDIN DE VALLERIN, Gilles. De la bibliothèque idéale à la médiathèque réelle. *BBF*, 2008, n° 6, pp. 71-75 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

gratuits. Aussi le consentement à payer tend-il à s'appliquer sur la seule tarification de l'accès. Les bibliothèques publiques ne pouvant être rétribuées par la publicité comme les producteurs de banques de données, leurs services doivent-ils devenir gratuits pour rester compétitifs et solidaires<sup>1</sup> ?

## Le prix, un frein à la prise de risque ?

Le prix n'est pas le seul obstacle à l'égard de la fréquentation des équipements culturels. L'individu est tributaire de ses capacités d'expertise pour apprécier le caractère plus ou moins risqué du produit et sa valeur, de la concurrence, de son revenu, et des facteurs d'environnement. C'est pourquoi les économistes parlent d'une « économie de la qualité » : « *le tarif n'est certes pas le prix : mais dans la « gloire du prix*<sup>2</sup> ». Aux yeux de l'utilisateur, qui pourra difficilement l'évaluer, la valeur de l'objet (du service) sera capitale. En l'occurrence, l'avantage se situe du côté des milieux favorisés, dont l'éducation, le capital culturel, sont autant d'assurances contre le risque d'erreur. La gratuité vide le prix de son sens symbolique, le prix qui oblige à juger, à évaluer le bien acquis. La gratuité relativise la nécessité qui oblige à ne pas être trop déçu : des études sur le spectacle vivant ont pointé le coût de la déception, qui se traduit principalement par la défection.

## 1.3. LA GRATUITE DANS LES MUSEES.

Les musées et leurs publics ont fait l'objet de nombreuses études. Sociologie, financements, missions culturelles, tous les enjeux ont été décrits, analysés, commentés. Les musées et les bibliothèques possèdent bien des points communs, dont le moindre n'est pas une certaine fascination/répulsion pour le principe de gratuité.

### 1.3.1. Le retour de la gratuité dans les musées.

La gratuité des musées a été mise en place en 1789 à la Révolution française. Lorsque les musées sont devenus payants au début du XXe siècle, de nombreux débats et polémiques ont agité la classe politique et la presse. En 1996, la gratuité faisait son retour au Louvre le dimanche matin, et était étendue aux musées et aux monuments nationaux en 1999. Après la loi sur les musées de 2002 qui instituait la gratuité pour les mineurs, Nicolas Sarkozy demandait en 2008 à Christine Albanel, Ministre de la Culture et de la Communication, d'expérimenter durant un semestre la gratuité totale dans quatorze musées nationaux et monuments historiques, et quatre musées parisiens. « *Ce n'est pas seulement une hausse de la fréquentation des publics qui est attendue, mais aussi une évolution de la composition des publics*<sup>3</sup> ».

Opposée à ce type de mesure, Françoise Benhamou maintient que « *[la] démocratisation ne saurait passer par une simple mesure concernant le prix*<sup>4</sup> ». Pour cette dernière, la population des musées se déplace au gré des variations tarifaires, mais sa composition

<sup>1</sup>DONNAT, Olivier. *Démocratisation de la culture : fin...et suite ?* In SAEZ, Jean-Pierre (dir.). *Culture et société, un lien à recomposer*. Toulouse : Ed. de l'Attribut, 2008, p. 70.

<sup>2</sup>ROUET, François (dir). *Op. cit.*, p. 21.

<sup>3</sup>VALADE, Jacques, Sénateur de la Gironde, Président de la Commission des affaires culturelles. Cité par BENHAMOU, Françoise. Généraliser la gratuité dans les musées nationaux ? Une mauvaise réponse...à une mauvaise question. *Esprit*, n°6, juin 2008, p. 93.

<sup>4</sup>*Ibid.*, p. 95.

ne change pas. La gratuité des musées serait un leurre, les coûts directs de la gratuité (perte des recettes) et les coûts induits (hausse de l'activité générale, en particulier des fonctions de surveillance) fragiliseraient le modèle économique des musées. Quoi qu'il en soit, les experts ont longtemps convenu qu'« *en matière de démocratisation, on ne gagne qu'à la marge [...] des publics dans leur majorité déjà sensibilisés*<sup>1</sup> ».

### **Augmentation et diversification de la fréquentation.**

Et pourtant...Les évaluations mises en place à la suite des mesures de gratuité dans les musées concluent à une hausse très nette de la fréquentation (+52% en 2009), à une plus forte représentation des ouvriers et des étudiants d'origine modeste, tandis que la part des cadres baisse. Le nombre de primo-visiteurs augmente en moyenne de 60% à 70% les dimanches gratuits. « *Le prix est donc bien un obstacle à la fréquentation pour la partie du public qui ressent un minimum de goût pour les activités culturelles*<sup>2</sup> ».

### **Liberté, proximité.**

Le bilan de l'expérimentation menée en 2008 a produit des résultats confirmant les conclusions des précédentes études<sup>3</sup>. Il a souligné que la gratuité a d'abord attiré les étudiants, des primo-visiteurs (28% de la population enquêtée), ainsi qu'un public de proximité (31% du public) ou de semi-locaux (33%). Elles ont aussi fait émerger l'impact particulièrement sensible de la gratuité auprès des visiteurs des catégories populaires, ceux dont les liens avec la culture sont distendus et la familiarité avec les musées plutôt lâche. Ce sont les musées de province qui ont principalement vu passer ce public. Jusqu'à cette date, la plupart des enquêtes sur la gratuité avaient été menées dans des établissements parisiens, ce qui a nécessairement dû influencer à la fois les réponses du public et les grilles de lecture des évaluateurs. Deux catégories principales de visiteurs ont profité de la gratuité : un public issu des classes moyennes ou supérieures, pour lesquels l'effet d'aubaine est incontestable, et un public de proximité, de milieu populaire, de la classe moyenne inférieure ou estudiantine. Les primo-visiteurs ont assuré le renouvellement des publics et permis leur diversification.

### **1.3.2. Le public de la gratuité dans les musées.**

Le public de la gratuité des musées a fait l'objet de nombreuses études sociologiques passionnantes, « *[la] gratuité [apparaissant] aux publics comme une notion équivoque, à la fois ambivalente, paradoxale et faisant difficilement sens*<sup>4</sup> ». François Rouet et Sylvie Octobre ont ainsi distingué sept effets du projet de visite par le public de la gratuité, qu'il faut mettre en parallèle avec la typologie du public dessinée par Xavier Dupuis<sup>5</sup> :

---

<sup>1</sup>ROUET, François. *Op. cit.*, p. 110.

<sup>2</sup>*Ibid.*, p. 152.

<sup>3</sup>EIDELMAN, Jacqueline et CÉROUX, Benoît. *La gratuité dans les musées et monuments en France. Synthèse des résultats de l'expérimentation*. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 2009 [en ligne] <<http://www.culture.gouv.fr/nav/index-stat.html>>

<sup>4</sup>*La gratuité des musées et des monuments en France : qu'en pensent les publics ?* Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 2008, [en ligne] <<http://www.culture.gouv.fr/nav/index-stat.html>>

<sup>5</sup>In ROUET, François. *Op. cit.*, p. 93.

Les projets de visite de la gratuité	Les publics
L'effet d'attrance	Le « cœur de cible » (public ayant un lien professionnel ou universitaire avec la culture)
L'effet de transfert (la visite payante est repoussée)	Le « grand public » (plus conformiste, sensible à l'événementiel)
L'effet d'opportunité (la visite correspondrait à un projet déjà prévu de visite)	Le « public potentiel » (qui voit la culture comme souvent inaccessible, tout en étant ouvert à la découverte)
L'effet d'aubaine (30 % des visites)	Le « non-public » (consommateur indifférent ou réfractaire)
L'effet de report (la visite est repoussée au profit de la visite payante)	
L'effet de fidélisation	

Un mécanisme de poulies d'entraînement voit la gratuité attirer certaines franges très précises des publics (classes moyennes et supérieures, publics de proximité, publics « potentiels »...), tout en en repoussant d'autres, à l'intérieur même de ces catégories de publics (c'est le cas d'une partie du public privilégié). La distinction repose essentiellement sur le capital culturel, qui plus ou moins bien réparti chez les individus interrogés.

## CONCLUSION.

La gratuité de la culture ne peut à elle seule renverser les hiérarchies sociales. Elle peut tout au plus atténuer certains des écarts liés aux revenus, permettre un début de familiarité chez les jeunes adultes, actifs ou étudiants, comme chez les catégories de population les plus hésitantes. Le caractère de proximité de l'institution culturelle, son caractère régional, renforceront son attractivité. Etait-il artificiel de rapprocher l'expérience de la gratuité des musées de celles des bibliothèques, pour lesquelles les données sont autrement plus rares ? Avant de répondre dans un sens ou dans un autre, il nous a semblé nécessaire de revenir sur l'histoire des relations contrariées entre les bibliothèques et la gratuité.





## Deuxième partie. La gratuité : combien de divisions ?

---

### 2.1. LA GRATUITE VUE PAR LES BIBLIOTHECAIRES.

« *La tarification dans les bibliothèques municipales est fixée librement par le conseil municipal de la commune, sans encadrement réglementaire particulier, dans le cadre de la libre administration des collectivités territoriales<sup>1</sup>* ». Le Code Général des Collectivités Territoriales institue que la gestion des bibliothèques est laissée à l'appréciation des villes, de départements, et des régions. Mais ce cadre fort libéral évolue toutefois dans un faisceau de normes et de recommandations qui sont des produits de l'histoire des idées et de la pensée.

#### 2.1.1. Ce que disent les textes.

##### Les textes fondateurs.

Aux origines était l'article 1 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : « *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune* ». Le Préambule de la Constitution de 1946, repris en 1958, usait de termes plus contemporains : « *la nation garantie l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture* », et l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 stipule enfin que « *toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental* ». Quant à lui, l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen pose les termes du financement du service public : « *pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés* ».

##### Les normes.

##### L'UNESCO.

Dans le Manifeste de l'UNESCO de 1949, « *la bibliothèque publique doit être gratuite et ouverte également à tous* ». En 1972, le texte s'infléchit d'une curieuse manière, le terme de gratuité brillant par son absence, même si l'esprit, lui, reste présent : « *[les services de la bibliothèque] ne doivent donner lieu à aucun paiement de la part des usagers* ». En 1994, le principe même de gratuité totale semble avoir fait long feu chez

---

<sup>1</sup>BERTRAND, Anne-Marie. *Tarification et bibliothèques municipales*. In ROUET, François. *Op. cit.*, p. 223.

les rédacteurs du Manifeste : « *les services de la bibliothèque sont en principe gratuits* ».

### **Le Conseil Supérieur des Bibliothèques (CSB).**

La Charte des bibliothèques du CSB adoptée en 1991<sup>1</sup> insistait, dans ses articles 1, 3, 4, sur les principes de liberté, de démocratie, d'égalité, et de non-exclusion. Si l'article 6 exigeait la gratuité pour la consultation sur place des documents, le CSB se contentait de recommander la gratuité pour le prêt à domicile, sans l'imposer ; dans le cas contraire des exonérations devaient être proposées aux enfants, aux adolescents, aux publics moins favorisés. Au demeurant, le CSB consacrait plusieurs pages à la question des tarifs dans une « Note sur la tarification dans les bibliothèques publiques ». Evoquant les difficultés qu'il avait rencontrées pour parvenir à un texte de compromis, le CSB justifiait sa position : « *il appartient aujourd'hui aux collectivités territoriales de fixer la politique tarifaire de leurs services. C'est pourquoi la charte ne pouvait exiger ni le paiement ni la gratuité des bibliothèques et devait se limiter à fixer des orientations et prononcer des souhaits*<sup>2</sup> ». Le CSB concluait à l'intention des collectivités, en listant les avantages et les inconvénients de la gratuité.

Les rapports qui suivirent évoquèrent de manière plus fortuite la gratuité. En 1993, le principe de la lecture gratuite fut rappelé pour défendre un droit de prêt qui commençait à être malmené. En 1997, les enjeux économiques des bibliothèques furent résumés en quelques lignes, les auteurs<sup>3</sup> appelant à ce que des enquêtes soient menées pour déterminer les impacts économiques et sociaux des bibliothèques dans leur environnement.

### **L'Association des Bibliothécaires de France (ABF).**

En vingt ans (1980-2000), l'ABF aura souvent eu l'occasion de rappeler très officiellement son attachement indéfectible à la gratuité des bibliothèques. Dès 1981, la motion de Monaco spécifiait que « *[la] collectivité nationale et les collectivités locales doivent s'engager à prendre toutes dispositions nécessaires pour que la gratuité de l'accès des individus aux bases et banques de données dans les bibliothèques soit assurée*<sup>4</sup> ». En 1986, à l'IFLA (International Federation of Library Associations), le Groupe de travail sur les bibliothèques publiques de l'ABF réaffirmait le principe d'un service de bibliothèque publique où le prêt et la consultation de livres seraient gratuits, tout en étudiant le principe d'un paiement pour les services à valeur ajoutée. En 1991, l'ABF réaffirmait son attachement au principe de la gratuité des services de base des bibliothèques publiques : l'accès à l'information bibliographique, la consultation sur place de tous les types de documents, et le prêt de livres<sup>5</sup>.

A la fin des années 90, la querelle du droit de prêt monopolisa les discours de la profession. Salitaire car il permit d'instaurer un système que d'aucuns estiment équitable et juste, il a sans nul doute aussi renforcé l'aversion pour la chose économique. Il devait s'écouler de nombreuses années avant que les bibliothécaires acceptent de s'emparer à nouveau des questions d'ordre économique. Fruit d'une

---

<sup>1</sup>Charte des bibliothèques. Conseil Supérieur des Bibliothèques, 1991 [en ligne] <<http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-char.html>>

<sup>2</sup>Rapport 1991. Conseil Supérieur des Bibliothèques, 1991. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1992 [en ligne]. <<http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/rapport91/csb-rapp91-accueil.html>>

<sup>3</sup>Rapport du Président pour l'année 1997. Conseil supérieur des bibliothèques. 1998 [en ligne] <<http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/rapport97/csb-rapp97-accueil.html>>

<sup>4</sup>Cité par GIAPPICONI, Thierry. La tarification et ses masques. *BBF*, 1993, n° 2, pp. 10-22 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

<sup>5</sup>BERTRAND, Anne-Marie. *Op. cit.*, p. 234.

décennie de dissensions internes, le Code de déontologie des bibliothécaires entérinait dans son article 1 le glissement sémantique qui voyait la gratuité se réduire à l'accès à l'information, et non plus au prêt de documents :

*L'accès à l'information et à la lecture étant un droit fondamental, le bibliothécaire s'engage [...] à : [...] offrir à chacun une égalité de traitement, [...], assurer les conditions de la liberté intellectuelle par la liberté de lecture, assurer le libre accès de l'utilisateur à l'information [...], permettre un accès à l'information respectant la plus grande ouverture possible, libre, égal et gratuit, sans préjuger de son utilisation ultérieure.<sup>1</sup>*

## 2.1.2. Gratuité et bibliothéconomie.

### Les manuels.

#### « Le métier de bibliothécaire ».

La place de la question de la gratuité dans les manuels bibliothéconomiques constitue un autre fil rouge du rapport entre les professionnels des bibliothèques et la question des tarifs. Ainsi, le *Métier de bibliothécaire* de 1991 pouvait-il encore s'adresser aux élus pour leur recommander « de réduire au maximum, sinon d'éliminer, les conditions restrictives et de ne pas limiter l'accès de la bibliothèque aux personnes qui, par leurs impôts, en assure le financement [...], et ce afin de favoriser le mieux possible l'accès de tous à la culture<sup>2</sup> ». Evoquant les querelles des bibliothécaires, le *Métier de bibliothécaire* listait les précautions à prendre en cas de tarification forfaitaire (modeste, dégressive, gratuité pour les enfants). Dans son édition de 1996, le *Métier de bibliothécaire* ouvrait son article sur un plaidoyer pour la gratuité des services de la bibliothèque, y compris pour l'emprunt des nouveaux supports. Les publics les moins investis dans la culture devaient être les principaux bénéficiaires de la gratuité. L'article concluait toutefois sur une pointe de réalisme en rappelant qu'en cas de tarification, le prêt payant (à l'unité) devait être proscrit<sup>3</sup>. L'édition de 2003 retrouvait la retenue de l'ABF ; Jean-François Jacques relevait que 20% seulement des bibliothèques municipales étaient gratuites, tandis que les autres pratiquaient une discrimination par supports synonyme d'exclusion pour les publics les plus fragiles et surtout incompatible avec l'idée même de médiathèque. Partant de ce principe, les bibliothécaires étaient invités à composer avec leur tutelle, notamment pour préserver la gratuité pour les mineurs et pour les usagers les plus fragiles<sup>4</sup>.

#### **Bibliothéconomie et gratuité : je t'aime moi non plus ?**

Bien que le débat sur la gratuité ait fait rage dans les années 90, la lecture des ouvrages publiés à cette époque se singularise par la place congrue qui est accordée aux déchirements de la profession. Ainsi, en 1993, Martine Poulain n'évoque la question tarifaire qu'à la page 640 du tome 4 de son *Histoire des bibliothèques françaises*.

<sup>1</sup>ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE. *Code de déontologie du bibliothécaire*, 2003. [en ligne] <<http://www.abf.asso.fr/IMG/pdf/codedeonto.pdf>>

<sup>2</sup>DANSET, Françoise (dir.). In *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Ed. du cercle de la Librairie, 1991, p. 213.

<sup>3</sup>VAN BESIEN, Hugues. In HECQUARD, Françoise (dir.). In *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Ed. du cercle de la Librairie, 1996, pp. 249-265.

<sup>4</sup>JACQUES, Jean-François. In MOUREN, Raphaële et PEIGNET, Dominique (dir.). *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Ed. du cercle de la Librairie, 2003, pp. 305-325.

L'article se résume à une mise en parallèle des points de vue des partisans de la gratuité et de ses détracteurs, décrits comme étant de plus en plus nombreux<sup>1</sup>. 1997 fut, au contraire, une année faste : un ouvrage entier était consacré à l'économie des bibliothèques universitaires et municipales<sup>2</sup>, dont quarante pages pour les seules questions de tarification. Cela étant, la gratuité n'était abordée qu'à la toute fin de l'ouvrage. La même année, Thierry Giappiconi et Pierre Carbone rappelaient que les services publics sont avant tout financés par l'impôt, quelle que soit la partie de la population qui utilise ces derniers<sup>3</sup>. Ils insistaient sur le principe d'égalité et recommandaient in fine aux responsables de bibliothèques de bien se garder de motivations fondées sur un hypothétique retour sur investissement, même symbolique. Quelques années plus tard, Thierry Giappiconi dénoncera les effets contreproductifs de la tarification en termes d'impacts sociologiques et statistiques :

*Il n'a, à ce jour, jamais été démontré que les effets d'une tarification, même modeste, pouvaient être de nature à améliorer la fréquentation d'une bibliothèque. Nous formulons pour notre part l'hypothèse que ces tarifs dissuadent au contraire une partie du public et notamment celui qui paie pour qui l'usage de la bibliothèque ne s'impose pas de prime abord comme une nécessité.*<sup>4</sup>

Au même moment, Bertrand Calenge<sup>5</sup> et Daniel Eymard<sup>6</sup> proposaient tour à tour une synthèse éclairante des arguments des partisans de la gratuité et de la tarification. Le tableau suivant se propose des les répartir selon la thématique privilégiée :

Type d'arguments	Pour la tarification	Pour la gratuité
Financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La tarification diminue la part du contribuable pour la faire supporter par l'utilisateur</li> <li>-La tarification accroît l'efficacité des ressources publiques tout en rappelant aux usagers que ces dernières sont limitées</li> <li>-La gratuité n'existe pas, il y a toujours quelqu'un qui paie</li> <li>-Une tarification même modeste permet le montage de projets supplémentaires</li> <li>-Les non-résidents doivent s'acquitter d'une inscription plus chère du fait qu'ils n'ont pas payé de taxes locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La tarification est une double peine</li> <li>-De la tarification peut découler la tendance à se consacrer d'abord aux services les plus rentables, au détriment des activités déficitaires</li> <li>-Les recettes générées par les inscriptions, dérisoires, n'abondent pas les budgets des bibliothèques (principe de non affectation des dépenses et des recettes)</li> <li>-Le coût de la perception des recettes relativise l'importance des recettes</li> </ul>

<sup>1</sup>POULAIN, Martine (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques au XXe siècle, 1914-1990*. Paris : Ed. du cercle de la librairie Promodis, 1992, p. 640.

<sup>2</sup>SALAUN, Jean-Michel. *Economie et bibliothèques*. Paris : Ed. du cercle de la Librairie, 1997.

<sup>3</sup>GIAPPICONI, Thierry et CARBONE, Pierre. *Management des bibliothèques*. Paris : Ed. du cercle de la Librairie, 1997, pp. 73-74.

<sup>4</sup>GIAPPICONI, Thierry. *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires*. Paris : Ed. du cercle de la Librairie, 2001, p 88.

<sup>5</sup>CALENGE, Bertrand. *Accueillir, orienter, informer*. Paris : Ed. du cercle de la Librairie, pp. 393-398.

<sup>6</sup>EYMARD, Daniel. In SALAUN, Jean-Michel. *Economie et bibliothèques*. Paris : Edition du cercle de la Librairie, 1998.

Sociologiques	-Les principaux usagers des bibliothèques municipales sont les classes moyennes et supérieures -La gratuité ne modifie guère la structuration des publics des bibliothèques	-La tarification est discriminatoire : seuls ceux qui peuvent payer ont accès à la bibliothèque
Politiques		-La bibliothèque est un service public gratuit par principe -La tarification, en tant que frein posé à l'encontre des publics les plus fragiles, contrevient aux missions générales du service public
Pragmatiques	-La tarification permet de juguler la demande -La tarification contrarie les intentions d'intérêts privés qui pourraient abuser de la gratuité	
Symboliques	-La tarification est un indicateur de la motivation des usagers et permet aux bibliothécaires d'estimer la qualité du service proposé -Payer valorise le produit -La gratuité peut être synonyme de concurrence déloyale	-La tarification engage la responsabilité de la bibliothèque dans ses rapports avec les usagers, ceux-ci devenant des clients -La tarification va à l'encontre des pratiques professionnelles des bibliothécaires, elle est la conséquence d'habitus locaux plutôt que le résultat d'études des besoins et des coûts -Faire payer la bibliothèque fait passer cette dernière pour un service dédié à quelques privilégiés, surtout aux yeux des personnes à revenus modestes

Bertrand Calenge proposait ensuite un cadre d'aide à la décision. D'un côté, la tarification de services personnalisés, comme ceux qui seraient rendus à des entreprises, et la recherche de financements externes, sont possibles<sup>1</sup>. De l'autre côté, il rappelait les valeurs qui font la bibliothèque : donner du temps fait partie des missions du service public, qu'il est vain de vouloir rentabiliser ; la tarification par supports doit être évitée.

Il est significatif que les arguments pour la tarification soient au nombre de 18, et ceux pour la gratuité au nombre de 12, et que certains d'entre eux ne se trouvent dans aucune catégorie (la tarification ne reçoit l'aide d'aucune justification politique ; les points de vue sociologiques sur la gratuité ne s'appuient sur aucune étude). Au final, Bertrand Calenge prenait clairement position pour la gratuité au nom de la mission de service

<sup>1</sup>Pour voir un exemple de gestion optimisée des recettes annexes, voir EYMARD, Daniel. *Éléments de stratégies tarifaires*. *BBF*, 2001, n° 6, pp. 68-72, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> et GIAPPICONI, Thierry. La tarification et ses masques. *Art. cit.*

public de la bibliothèque, accessible au plus grand nombre, et contribuant au développement de la collectivité toute entière.

### **2.1.3. Les militants de la gratuité et ses opposants : dialogue de sourds ?**

Le prix de l'inscription entre dans les dimensions de l'offre des bibliothèques. Mais en dans quelle mesure peut-il se traduire par la non-fréquentation, voire l'exclusion, de certains publics ? En d'autres termes, le prix constitue-t-il un obstacle économique à l'emprunt et donc à la fréquentation, en particulier pour les plus pauvres ? Pour illustrer ces interrogations, deux camps se font face. D'un côté les partisans de la gratuité, dont les arguments reposent sur les missions des bibliothèques. De l'autre, des bibliothécaires qui mettent en avant les contraintes d'ordre budgétaire. Partagés entre l'angélisme et la résignation face aux évolutions de la société, « [les] bibliothécaires [affirment] volontiers des positions de principe très détachées des contraintes économiques, alors que les réalités de la gestion les y attachent<sup>1</sup> ».

#### **Le livre, gratuit ?**

##### ***Un statut d'exception.***

Evelyne Pisier, Directeur du livre et de la lecture en 1991, rappelait que « *la lecture n'est pas une activité culturelle parmi d'autres, c'est la condition d'accès aux autres activités culturelles, le socle d'une culture démocratique*<sup>2</sup> ». Cette distinction est celle qui a inspiré la loi sur le prix du livre. La place du livre comme vecteur d'information et outil de connaissance a longtemps été assimilée comme relevant d'un service de base par les textes officiels, à l'image de celle qu'elle occupe dans l'opinion française. Ainsi, en 1999, deux tiers des bibliothèques municipales proposaient-elles la gratuité de l'emprunt de livres<sup>3</sup>. Certains défendent pourtant plus l'idée de la simplicité, alliée à une tarification modérée d'un forfait livres+autres supports ou services : « *ça ne doit pas être obligatoirement gratuit parce que c'est une bibliothèque*<sup>4</sup> ».

##### ***Du (non) art de responsabiliser l'utilisateur.***

« *Vous ne sauriez croire combien le public recherche ce qu'on lui fait payer et méprise ce qu'on lui donne pour rien*<sup>5</sup> » : ainsi s'exprimait Louis de Veyran en 1900 pour défendre la tarification des musées. Quelques années plus tard, Eugène Morel citera l'argument, sans le reprendre à son compte : non seulement la taxe de lecture permet d'éloigner un public indésirable, mais « *il y a un autre intérêt moral à faire payer. Le public trouve plus intéressant ce pour quoi il paye. Le droit à verser est aussi un droit de profiter*<sup>6</sup> ». L'argument de la responsabilisation est réapparu dans les années 90, coïncidant avec la question du droit de prêt. Pour les éditeurs, la gratuité du livre pouvait avoir des effets pervers, tandis que le paiement d'un droit de prêt donnerait aux lecteurs la juste appréciation de la valeur économique du livre. « *Le fait de donner une somme, même petite, inscrit le geste d'emprunter dans la réalité économique* », arguait François Coupry, président de la Société des Gens De Lettres. Ce point de vue a été plus

---

<sup>1</sup>EYMARD, Daniel. Éléments de stratégies tarifaires. *Op. cit.*.

<sup>2</sup>Dossier : faut-il faire payer les bibliothèques ? *Livres hebdo*, n° 59, 12 février 1993, p. 42.

<sup>3</sup>Deux tiers...seulement !

<sup>4</sup>GUDIN DE VALLERIN, Gilles. Entretien téléphonique du 21 novembre 2009.

<sup>5</sup>Cité par SAMSOEN, Delphine. *Petite histoire de la gratuité dans les musées nationaux*. In ROUET François. *Op. cit.*, p. 283.

<sup>6</sup>MOREL, Eugène. *Op. cit.*, p. 239.

ou moins adopté par les bibliothécaires, selon lesquels, « *pour être reconnue, une activité doit être payante, et une cotisation, même symbolique, responsabilise l'utilisateur*<sup>1</sup> ». Rares étaient les bibliothécaires à adopter publiquement ce point de vue, qu'une frange du public est pourtant la première à véhiculer : « *[l]a gratuité ne devrait pas être trop se répandre, il ne faut pas qu'il y ait banalisation*<sup>2</sup> ». Or ces considérations ne reposent sur aucune étude. Dès 1994, Jean-Loup Lerebours constatait qu'« *il n'y a pas plus de dégradations ni de pertes de documents ni moins de respect des locaux et du personnel dans les services appliquant la gratuité que dans ceux qui font payer*<sup>3</sup> ». François Rouet le confirmera quelques années plus tard en se rendant à Arles : « *[q]ue l'équipement, malgré sa forte fréquentation, n'ait pas subi de dégradation ni d'acte de vandalisme significatif prouve sa légitimité et son acceptation par tous*<sup>4</sup> ».

Au-delà des représentations, il ne faut cependant négliger le ressenti des bibliothécaires travaillant dans les bibliothèques gratuites qui connaissent une forte affluence. Une fréquentation massive constitue plus qu'une gêne, elle interroge le métier et le rapport avec le livre, qu'elle tend à rabaisser au rang d'objet. « *Cette pression du nombre [...], les bibliothécaires la voient à la fois comme le gage du succès de leur entreprise, mais aussi comme une perte, une déperdition d'intérêt, une dévalorisation de leur métier*<sup>5</sup> ». Est ce sentiment diffus de dévalorisation qui explique aussi les réticences d'une partie des bibliothécaires à l'endroit de la gratuité, quand, en même temps, il faut payer pour aller au théâtre, au cinéma, à l'opéra, et dans la plupart des musées ? La gratuité du livre ne ferait-elle pas de ce dernier un objet culturel au rabais ?

### **La gratuité, un impact financier ?**

La prise en charge par la collectivité publique des services publics culturels se traduit par l'allocation de ressources aux établissements sur le budget communal. Ce principe admis par tous reste cependant suffisamment vague pour favoriser des interprétations divergentes. En période d'abondance des biens et de raréfaction des recettes, une certaine tension peut émerger. Eugène Morel pouvait ainsi justifier, sans y adhérer, une éventuelle taxe de lecture : « *[elle] forme un appoint quelquefois appréciable au budget. Ce ne peut être grand-chose. Mais [elle] crée une économie, car [elle] limite le nombre de lecteurs. [Cette] mesure peut être indispensable dans certaines grandes villes où le passant abonde et où une librairie publique fondée avec de modestes ressources serait vite débordée par la demande*<sup>6</sup> ». Les points de vue ont-ils tant évolué depuis ?

#### **Le coût par usager et l'efficience.**

L'indicateur B.3.4.1 de la norme ISO 11620 "mesure des performances des bibliothèques" définit le coût par usager, par les dépenses de fonctionnement sur une année budgétaire, divisées par le nombre d'usagers. Cet indicateur mesure l'optimisation des moyens alloués en fonction du résultat souhaité, en mettant en parallèle les recettes

<sup>1</sup>GUDIN DE VALLERIN, Gilles. Les tarifications dans les bibliothèques. *BBF*, 1994, n° 6, pp. 21-27 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

<sup>2</sup>ROUET, François. *Op. cit.*, p. 338.

<sup>3</sup>LEREBOURS, Jean-Loup. A propos de la gratuité des bibliothèques : le cas d'Arles. *Livres Hebdo*, n° 126, 02 septembre 1994, p. 65.

<sup>4</sup>ROUET, François (dir.). *La grande mutation des bibliothèques municipales*. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 1998, p. 133.

<sup>5</sup>BERTRAND, Anne-Marie. Le peuple, le non-public et le bon public : les publics des bibliothèques et leurs représentations chez les bibliothécaires. pp. 139-153. In DONNAT, Olivier et TOLILA, Paul (dir.). *Le(s) public(s) de la culture*. Paris : Presses de Sciences Po, 2003, p. 144.

<sup>6</sup>MOREL, Eugène. *Op. cit.*, p. 239.



des inscriptions avec les dépenses totales des bibliothèques. Si seule une partie des dépenses de frais de gestion peut être calculée (carnets de régie, coffres-forts, lecteurs de cartes bleues, prime allouée au(x) régisseur(s)), la plus grande partie des coûts réside dans le temps de travail passé par les agents à encaisser les recettes et à mettre à jour la régie, coûts auxquels il faut ajouter les déplacements au Trésor public comme les heures passées par l'agent comptable et par le Trésorier à contrôler la régie. Les recettes des bibliothèques payantes étant marginales, ces dernières auront un coût par usager élevé, les recettes ne couvrant qu'une infime partie des charges de fonctionnement. A l'inverse, la gratuité, en accroissant le nombre d'utilisateurs, supprime les coûts de fonctionnement des inscriptions, ce qui permet d'obtenir un coût par usager moindre. Une des rares études prévisionnelles faites dans ce domaine émane de Pierre Chagny, directeur des bibliothèques de Villeurbanne. En septembre 2009, soumettant à sa hiérarchie, dans un document interne de 43 pages, sept scénarii de tarification (dont la gratuité totale), il estimait qu'une augmentation de 43% des inscriptions diminuerait de 30% le coût par usager (qui passerait de 285€ à 200€)<sup>1</sup>. Mais est-ce si simple à traduire dans les faits ? Quand vient l'heure des comptes, les contrôleurs de gestion ont tendance à ne regarder que les chiffres figurant dans la colonne des recettes, a fortiori dans les grandes villes...<sup>2</sup>. Par ailleurs, un calcul effectué en 2005 à l'intention de ceux qui défendaient l'amélioration des services par la tarification, avait montré que les bibliothèques payantes n'affichaient pas de budgets d'acquisitions plus conséquents que les bibliothèques gratuites<sup>3</sup>.

### ***Une activité déficitaire mutualisée.***

La prise en compte de l'indicateur « coût par usager » repose sur le postulat que les recettes des bibliothèques payantes sont dérisoires, ce que les chiffres confirment : en 1983, les recettes représentaient 1,42% des ressources des bibliothèques, en 1999, l'ensemble des droits d'inscription en bibliothèques représentait moins de 3% des budgets de fonctionnement. Cette légère augmentation (qu'il faudrait replacer dans un environnement qui a beaucoup évolué), doit être mis en parallèle avec les dépenses de personnel qui, à échantillon constant, ont augmenté plus rapidement ces vingt dernières années.

A Lille, depuis l'instauration de la gratuité en 2006, le manque à gagner atteint 100 000€ par an, « *une somme qui était déjà largement entamée par le coût de la gestion de ces petites perceptions*<sup>4</sup> ». A Rouen, les recettes des bibliothèques s'élevaient, jusqu'en 2008, à environ 32 000€ par an, soit un peu moins de 10% du budget de fonctionnement. A Saint-Brieuc, la gratuité coûte 20 000€ par an à la ville (1% du budget de fonctionnement des bibliothèques) ; avant le passage à la gratuité, le recouvrement des recettes mobilisait annuellement l'équivalent d'un agent à mi-temps. Au Havre, la recette prévue au budget 2009 s'élevait à 51 000€. Par ailleurs, le coût de gestion des recettes liées aux adhésions équivalait à environ 60% des sommes perçues. En 2003, un directeur de bibliothèque dénonçait le dilemme qu'il y a à percevoir des sommes dans un service public culturel pré-financé par l'ensemble des citoyens d'une collectivité :

---

<sup>1</sup>CHAGNY, Pierre. Propositions de modification de la politique tarifaire du réseau de lecture publique (document interne), septembre 2009.

<sup>2</sup>GUDIN DE VALLERIN, Gilles. Entretien téléphonique du 21 novembre 2009.

<sup>3</sup>DELOULE, Madeleine. *Des bibliothèques en Seine-Saint-Denis : éléments pour un état des lieux (année 2003)*. Département de Seine-Saint-Denis, s.d., p. 18.

<sup>4</sup>AROT, Dominique, cité par SANTANTONIOS, Laurence. Lille sans esbroufe. *Livres Hebdo*, n° 667, 24 novembre 2006, p. 67.



*La médiathèque est financée à 97% par la taxe d'habitation et la taxe professionnelle des habitants de la ville. Ce sont les usagers de la médiathèque qui paient l'équipement et qui paient nos salaires. Quand j'ai un usager en face de moi, c'est vraiment son impôt qui me paye et qui paye mon outil de travail, donc je ne suis que le gérant de ce que lui, le citoyen, se paye, par une mutualisation de moyen.*<sup>1</sup>

En 1910, Eugène Morel ne disait-il pas la même chose en rappelant que « *[l]’impôt se proportionne non à l’usage qui en est fait directement, mais aux facultés de chacun*<sup>2</sup> », dénonçant par là l'injustice d'une double-taxation qui vise à taxer le citoyen en fonction de l'usage qu'il fait, ou non, des services publics qu'il finance tous les jours. La gratuité ébauchée par Morel et reprise par ses successeurs est donc une gratuité payée.

### **Structuration des tarifs et gratuité.**

En dix ans, la très grande majorité des bibliothèques municipales a opté pour la segmentation tarifaire, pour certains « *un bon outil de résolution des compromis*<sup>3</sup> ». La tension entre les missions universelles des bibliothèques et la prise en compte des contraintes budgétaires avait, semble-t-il, trouvé un équilibre acceptable, aux yeux des bibliothécaires, des tutelles et des publics. Mais cette fragmentation des tarifs n'aurait pu être comprise sans l'existence d'un assouplissement consensuel marqué par l'introduction d'une gratuité partielle au bénéfice de certaines catégories d'usagers, en fonction de leur âge, de leur résidence<sup>4</sup>, de leur situation professionnelle, de leurs ressources. Cette structuration a pu souvent prendre l'apparence d'un mille-feuilles...

### **Quand les CD et les DVD excluent.**

Souvent introduite à l'occasion d'une (re)construction d'une nouvelle médiathèque, la tarification des CD, des CD-Roms ou des DVD, a longtemps reposé sur leur caractère dit « fragile » ou « coûteux ». Mais derrière ces arguments matériels, n'y a-t-il pas une distinction plus profonde qui serait liée à leur nature même, ces supports souffrant avant tout de ne pas être des livres ? Tarifier ces supports a pu renforcer chez le public le sentiment de leur valeur ajoutée, et suggérer qu'ils étaient réservés à quelques privilégiés, or l'emprunt des supports multimédia est le fait d'un public plus masculin que la moyenne<sup>5</sup>, plus mobile, plus actif, plus consommateur et souvent plus familier des codes et des pratiques culturelles propres aux catégories de publics les plus aisées. Le prêt payant des CD et des DVD a donc institué donc une énième distinction sociodémographique au sein des bibliothèques. En 2003, Madeleine Deloule avait comparé<sup>6</sup> deux bibliothèques de deux villes différentes, mais au même nombre d'habitants et à collections égales. L'une faisait payer le prêt des CD et des DVD, l'autre les proposait gratuitement. Ces supports représentaient 22% du total des prêts de la bibliothèque payante, contre 42% dans la bibliothèque gratuite : pouvait-on mieux favoriser leur diffusion au sein de la population ?

---

<sup>1</sup>Cité par BERTRAND, Anne-Marie. La transmission de l'implicite ou comment la culture professionnelle vient aux bibliothécaires. *BBF*, 2003, n° 1, pp. 10-15 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

<sup>2</sup>MOREL, Eugène. *Op. cit.*, p. 238.

<sup>3</sup>EYMARD, Daniel. Éléments de stratégies tarifaires. *Art. cit.*

<sup>4</sup>« *La règle la moins bien vécue par les usagers est celle qui fait varier le prix [...] selon que l'on habite sur le territoire de la commune où se trouve la bibliothèque ou bien dans une autre commune* ». MARESCA, Bruno. *Op. cit.*, p. 151.

<sup>5</sup>DONNAT, Olivier. *Les pratiques culturelles des Français*. Paris : La documentation Française, 1998, p. 246.

<sup>6</sup>DELOULE, Madeleine. *Op. cit.*, p. 18.

## La gratuité, un impact économique ?

Les bibliothèques font partie de l'économie de la culture, elles sont un maillon de la chaîne du livre, et des produits culturels que sont les CD et des DVD, elles représentent plusieurs milliers d'emplois, agissent pour une élévation du niveau de la connaissance des citoyens et contribuent au progrès de la société. Elles ne sont donc ni à la marge, ni en retrait, de l'économie globale.

### **Investir, évaluer : un objectif qui reste à atteindre.**

Le rapport du CSB de 1997<sup>1</sup> abordait la relation entre les bibliothèques et l'argent sous l'angle de l'égalité ou de l'inégalité des citoyens devant l'information. Les bibliothèques constituent indéniablement un investissement, mais comment apprécier leur rentabilité ? se demandait le rapporteur, en citant les créations de bibliothèques (Arles, villes du Nord) dans des territoires frappés par la crise économique, et dont l'objectif était autant de retenir la population que d'attirer des activités économiques. Depuis, peu de choses ou presque ont été faites pour évaluer l'action des bibliothèques. « [Apprécier] dans quelle mesure les ressources attribuées ont été utilisées de façon à servir au mieux ses objectifs<sup>2</sup> » est une ambition louable, mais qui se heurte au principe de réalité. Comment, en effet, évaluer l'impact des bibliothèques en termes culturels, éducatifs, sociaux ? A part à Seattle, ou au Québec<sup>3</sup>, peu d'études s'y sont frottées.

### **Concurrencer l'offre marchande ?**

« Tout se paye aujourd'hui ! Pourquoi les bibliothèques dérogeraient-elles à la règle ?<sup>4</sup> » s'offusquait Claude Cherki, directeur des éditions du Seuil, au moment du débat sur le droit de prêt. D'un autre côté, lorsque les bibliothèques font payer leurs services, elles favorisent malgré elles une accusation de concurrence. La concurrence suscitée prend alors la forme d'une (mauvaise) copie de l'échange commercial<sup>5</sup>, au risque, dans les yeux du public, de la pure et simple assimilation. Cette tendance lourde vers une marchandisation des rapports avec la bibliothèque est à double tranchant, car elle « affaiblit considérablement les arguments des bibliothécaires pour revendiquer une « extraterritorialité économique ». Si la bibliothèque n'est là que pour livrer, à moindre coût, les mêmes produits ou services que le service marchand, elle perd d'évidence toute légitimité comme service public<sup>6</sup> ». En outre, le paiement pour l'emprunt des CD, des DVD et de l'accès Internet, a pu rapprocher les bibliothèques, dans l'esprit du public, des services où chaque prestation est différenciée et facturée comme telle (la Poste, la SNCF, l'électricité, l'eau...), c'est-à-dire des services où la tarification est intrinsèque<sup>7</sup>.

### **Les bibliothèques, un statut d'exception ?**

Pour Françoise Benhamou, « la gratuité prend pleinement son sens dans le cas de l'accès à la bibliothèque<sup>8</sup> » pour les raisons suivantes : la place singulière du livre dans la culture, la sociologie des lecteurs, l'irruption du numérique gratuit. Le caractère addictif

<sup>1</sup>CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES. *Op. cit.*

<sup>2</sup>GIAPPICONI, Thierry et VAN LIERDE Martine. L'évaluation de l'impact économique des bibliothèques : objectifs et faisabilité. In Dossier : et si on parlait d'argent 1 ? *Op. cit.*, pp. 13-14.

<sup>3</sup>Bibliothèques et économie. *Bulletin des bibliothèques de la Ville de Montréal*, s.d. [en ligne]

<[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/BIBLIO\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BIBLIOTHEQUES\\_ET\\_ECONOMIE.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/BIBLIO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BIBLIOTHEQUES_ET_ECONOMIE.PDF)>

<sup>4</sup>Dossier : faut-il faire payer les bibliothèques ? *Art. cit.*, p. 38.

<sup>5</sup>« Le caractère payant du prêt affirme le rôle de substitut à l'achat ». BENHAMOU, Françoise. Dossier : et si on parlait d'argent 1 ? *Art. cit.*, p. 40.

<sup>6</sup>BERTRAND, Anne-Marie. *Tarification et bibliothèques municipales*. *Op. cit.*, p. 237.

<sup>7</sup>DUBOIS, Vincent. La vision économique de la culture. *BBF*, 2001, n° 2, pp. 31-34 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

<sup>8</sup>BENHAMOU, Françoise. In Dossier : et si on parlait d'argent 1 ? *Art. cit.*, pp. 39-41.

de la consommation de biens culturels entraîne l'emprunt vers l'achat. Enfin, la bibliothèque doit pouvoir s'adosser à la puissance publique, la seule à même de concurrencer la puissance du marché en subventionnant le lecteur par le non-lecteur, « *une subvention pas nécessairement redistributrice, mais moralement indiscutable*<sup>1</sup> ». Les bibliothèques représentent des coûts que les élus s'efforcent de limiter mais elles constituent aussi, au même titre que de nombreuses autres institutions politiques, une valeur ajoutée susceptible de concourir à l'attrait des villes, à l'élévation du niveau culturel de la population<sup>2</sup>.

### **La gratuité, un impact statistique ?**

La gratuité des bibliothèques permet-elle d'augmenter significativement la fréquentation des bibliothèques municipales ? Les études dans ce domaine allant dans ce sens sont rares, et remontent pour certaines aux années 70 et 80<sup>3</sup>. Les mêmes cas de figure se retrouvent dans la presse, sur Internet, dans les écrits professionnels, sans qu'il y ait eu recoupement, ou vérification des sources. Telle ville aurait augmenté de 50% le nombre de ses lecteurs, telle autre de 15%... Les limites des premiers systèmes de gestion des prêts et des emprunteurs, leur appréhension parfois délicate par les bibliothécaires, et l'évolution des normes officielles, obligent à manipuler la plupart des statistiques avec force précautions. Les exemples d'Autun, de Tours, de Nîmes, de Fumel...sont significatifs d'un débat qui s'est arrêté au seuil des années 2000.

### **La gratuité, un impact sociologique ?**

#### ***La gratuité, un humanisme hérité des Lumières ?***

Au-delà de l'augmentation du nombre d'utilisateurs, ses partisans attendent de la gratuité qu'elle améliore la représentation des publics. Le vieux rêve de démocratisation de la culture semble entretenir le rêve d'une gratuité universelle. Dans ce domaine, les études sont presque inexistantes, pour autant les partisans de la gratuité ont toujours soutenu que la gratuité favoriserait la démocratisation des bibliothèques en permettant à des publics dits éloignés de s'y rendre. Pour Jean-Loup Lerebours,

*l'acculturation, l'acquisition de savoirs, nécessitent des efforts, mais au bout, pour ceux qui y consentent, il y a souvent aussi une meilleure insertion sociale, une existence plus épanouie, plus de tolérance, de compréhension de la différence. C'est pour que chacune, chacun, quelle que soit sa situation sociale du moment, puisse accéder sans aucun frein économique aux collections proposées par la médiathèque, que le choix politique de la gratuité a été fait.*<sup>4</sup>

Ainsi la médiathèque d'Arles aurait-elle touché des publics peu ou pas familiers du livre et des équipements culturels en général. Jean-Loup Lerebours fait partie de ces militants de la première heure, que Dominique Lahary a su si bien décrire<sup>5</sup>. D'ailleurs, les bibliothèques qui sont passées à la gratuité à la fin des années 2000 n'ont-elles pas

---

<sup>1</sup>*Ibid.*

<sup>2</sup>DUVAL, Guillaume. Comparaison est raison. In Dossier : et si on parlait d'argent 1 ? *Art. cit.* , pp. 10-11.

<sup>3</sup>« *Il ne faut pas croire toutefois que, si minime soit-elle, une taxe n'éloigne le public* ». MOREL, Eugène. *Op. cit.* , p. 240.

<sup>4</sup>LEREBOURS, Jean-Loup. A propos de la gratuité des bibliothèques : le cas d'Arles. *Art. cit.* , p. 65.

<sup>5</sup>LAHARY, Dominique. Le fossé des générations. *BBF*, 2005, n° 3, pp. 30-45 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

comme responsables beaucoup de bibliothécaires qui appartiennent à cette génération ? Pour ces professionnels, une bibliothèque doit être pleine de lecteurs, tout simplement.

*Pour beaucoup de professionnels du livre et de la lecture, la bibliothèque reste la concrétisation d'un projet socioculturel imprégné d'une vision du monde qui emprunte la plupart de ces traits à l'humanisme classique. La non-inscription est probablement ressentie par certains bibliothécaires comme une forme de déni de leur rôle.<sup>1</sup>*

### **Payer, participer, exclure.**

A l'opposé, les partisans de la tarification soutiennent le principe d'une discrimination négative, en demandant un effort financier aux catégories de populations les plus investies dans la culture : « [la] tarification permet de corriger le fait que tous les contribuables financent les activités culturelles des personnes les plus aisées socialement<sup>2</sup> ». Le partage des charges peut paraître plus équitable, et la tarification devient un outil de régulation de la fréquentation, symptomatique de la répugnance d'une partie de la profession à afficher des règles claires et des choix<sup>3</sup>. Or, faire supporter les charges de la bibliothèque à ses véritables usagers est un argument très libéral. En 1985, un article provocateur du BBF affirmait que « [la] bibliothèque publique totalement gratuite est un concept du XIXe siècle, totalement dépassé<sup>4</sup> ». Il pointait la contradiction qu'il y a à prélever l'impôt des non-usagers pour financer les entrées des publics favorisés<sup>5</sup>. Il invitait les bibliothécaires à majorer les tarifs d'inscription pour améliorer la qualité des services à destination d'un public de privilégiés, principal financeur des bibliothèques.

Ce raisonnement ne tient compte que d'une situation de fait, il ne voit que la majorité des usagers présents, qu'il tend non à renouveler et à étendre, comme c'est le but des bibliothèques, mais à conserver, et même à renforcer : « le souci est [...] de satisfaire les « clientèles » en fixant un prix acceptable, ce qui [...] ramène au cas des stratégies orientées vers la demande<sup>6</sup> ». Le *public choice* n'est pas loin, qui est la tentation pour un service public de ne s'adresser qu'à un public captif comme à ses propres acteurs (administrateurs, conservateurs...). Cette politique repose autant sur la force de persuasion des tutelles, que sur la demande de certains usagers qui souhaitent acquitter une cotisation par principe, mais peut-être aussi pour obtenir un statut privilégié, et parfois aussi pour exclure, sans le dire, d'autres catégories de publics. A l'inverse, « [pour] les non-usagers, il est légitime que la reconnaissance de l'utilité sociale de la bibliothèque passe par le paiement d'une contribution assumée par les bénéficiaires de ce service<sup>7</sup> ». Le désir de tarification correspond au désir d'être acteur, d'interférer avec la gestion de l'équipement, dont le droit d'entrée confère un statut de membre plutôt que d'usager<sup>8</sup>. Tout lecteur qui aurait un rôle dans la définition des politiques documentaire

---

<sup>1</sup>BURGOS, Martine. POISSENOT, Claude et PRIVAT, Jean-Marie. In *Les bibliothèques municipales et leurs publics*. Paris, Bibliothèque publique d'information, 2001, pp. 92-94.

<sup>2</sup>BENHAMOU, Françoise. Généraliser la gratuité dans les musées nationaux ? Une mauvaise réponse... à une mauvaise question. *Art. cit.*, p. 96.

<sup>3</sup>GIAPPICONI, Thierry. La tarification et ses masques. *Art. cit.*

<sup>4</sup>SKRZESZEWSKI, Stan. Faire payer le public ? La question sera enfin posée, *BBF*, 1985, n° 5, p. 392-400 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

<sup>5</sup>« Par leurs modes de financement et de fonctionnement, les bibliothèques publiques prélèvent en fait les revenus des couches plus pauvres vers les mieux loties. » WEAVER Frederick et Serena cités par SKRZESZEWSKI, Stan. *Op. cit.*

<sup>6</sup>EYMARD, Daniel. Éléments de stratégies tarifaires. *Op. cit.*

<sup>7</sup>MARESCA, Bruno. *Op. cit.*, p. 159.

<sup>8</sup>GIAPPICONI, Thierry. *Ibid.*

et d'accueil, deviendrait une sorte d'actionnaire, qui rapprocherait le fonctionnement d'une bibliothèque publique du fonctionnement d'une bibliothèque associative.

Mais comment justifier qu'un service destiné à tous et rémunéré par tous, qu'ils soient usagers ou non, au nom de l'intérêt public, soit concédé au pouvoir de quelques-uns ? Que deviennent les prérogatives de l'autorité légitime, des élus ou des collectivités territoriales ? Comment veiller à l'intérêt public, à la pertinence et à la cohérence des collections, sous la pression directe d'usagers élevés au rang de grands (é)lecteurs ? La résolution des problèmes de tarification ne peut passer par quelque discrimination que ce soit, ou par le biais des stratifications (par supports, par revenus, par statuts...), potentiellement excluantes. « *Il faut insister sur le fait que les bibliothèques publiques doivent être gratuites non parce qu'il existe des pauvres dont il faut « favoriser » l'accès à la culture, mais parce que riches et pauvres doivent avoir accès dans les mêmes conditions à un choix libre et ouvert<sup>1</sup>* ».

### **Et en pratique ?**

Si aucune étude d'ampleur n'a pu démontrer que la gratuité favoriserait une meilleure représentation des publics des bibliothèques, quelques enquêtes locales ont conclu que la sensibilité à l'inscription payante était forte chez les étudiants, les populations moyennement diplômées, les femmes au foyer, et les personnes sans profession<sup>2</sup>. Quant à l'exclusion des lecteurs à bas revenus et peu familiers du livre en cas de tarification, elle ne put être prouvée ni à Autun, ni à Nancy, où des enquêtes de public ont souligné que le rapport au livre ou à la bibliothèque était bien plus déterminant pour entrer dans une bibliothèque que la barrière du tarif.

## **2.2. LA GRATUITE VUE PAR LE PUBLIC.**

### **2.2.1. La tarification ou le désir de la norme.**

La gratuité divise tout autant le public. Ce dernier y est majoritairement opposé, tout en la souhaitant (parfois pour les autres). Mais il n'y est pas insensible, quand vient l'heure de s'inscrire... Ainsi, en 1979, une première enquête nationale montrait qu'une minorité d'usagers (5%) invoquait le coût trop élevé de l'inscription pour justifier sa non-fréquentation des bibliothèques :

*La gratuité totale n'apparaît qu'à une minorité des inscrits [27%] et des non inscrits [13%] comme la formule la plus normale pour le prêt de livre. [...]. La formule du simple droit d'abonnement apparaît, dans toutes les catégories d'inscrits et de non inscrits, la plus normale et la plus couramment pratiquée.<sup>3</sup>*

Confirmation en 1995 : on observait une légère progression des opinions favorables à la gratuité totale pour l'emprunt de livres (31%) et au paiement d'un droit d'inscription annuel. En 1999, seuls 3% des usagers non-inscrits et 5% des non-usagers invoquaient la

<sup>1</sup>DELOULE, Madeleine. Des bibliothèques en Seine-Saint-Denis. *Les Actes de Lecture*, n°89, mars 2005, p. 61.

<sup>2</sup>POISSENOT, Claude. Droit de prêt : des principes aux enquêtes. *BBF*, 2000, t. 45, n°4, pp. 107-110 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

<sup>3</sup>L'expérience et l'image des bibliothèques municipales, enquête par sondage auprès de la population nationale. *BBF*. 1980, n° 6 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

tarification pour justifier qu'ils ne s'inscrivaient pas<sup>1</sup>. En 2002, 86% des inscrits considéraient que la tarification était peu élevée ; 67% trouvaient « *normal de payer une fois un droit d'inscription*<sup>2</sup> ». En 2005, la gratuité n'était souhaitée que par une minorité de non-usagers (45%), contre 51% des usagers inscrits, mais le principe de la gratuité pour tous était retenu par 47% des Français, surtout par les jeunes. La tarification ne figurant qu'au huitième rang des obstacles à la fréquentation cités par le public, le CREDOC concluait que « *[les] tarifs des bibliothèques ne sont pas un frein majeur pour la fréquentation [...]. La bonne image dont jouissent les bibliothèques municipales et le sentiment de leur utilité trouvent une traduction dans la propension à payer les services qu'elles proposent*<sup>3</sup> », tout en reconnaissant le cadre contraignant de l'inscription payante, certaines familles avouant limiter le nombre de cartes, voire renoncer à s'inscrire.

### **2.2.2. Un désir contrarié de gratuité.**

Les enquêtes de publics locales n'abordent pas, ou très peu, la question des tarifs, ou de la gratuité. Soit l'inscription à la bibliothèque est payante, et il serait déraisonnable de demander au public de lui suggérer de venir à la gratuité. Soit la bibliothèque est gratuite, par principe, ou par son histoire, et la gratuité fait dès lors rarement l'objet d'une remise en cause publique. Exception faite d'Arles où, en 1995, la gratuité était le motif de satisfaction cité le plus souvent par les usagers de la médiathèque, devant la liberté, et figurait en deuxième position des motifs de satisfaction cités en premier (derrière...la liberté)<sup>4</sup>.

L'acte d'inscription est pourtant un terrain d'étude qui a fait l'objet de quelques enquêtes, et, plus récemment, d'ouvrages de référence<sup>5</sup>. L'inscription est un acte fort, riche en significations symboliques, complexes, parfois non dites. Les motivations qui poussent à s'inscrire ou à ne pas s'inscrire dépendront aussi du caractère gratuit ou payant de l'emprunt. C'est ce que les enquêtes de 2001 et du CREDOC ont illustré, en donnant la parole à des usagers<sup>6</sup>.

#### **Paroles d'usagers 1 : gratuité, pour quoi faire ?**

Chez les inscrits, il y a les fatalistes : « *après tout, dans la vie tout se paye. Il n'y a rien de gratuit dans la vie, hein, il n'y a rien de gratuit, hein, surtout maintenant, surtout maintenant* », et pour qui la gratuité n'est qu'un leurre : « *[l]a gratuité ? Ca suffit pas ! C'est pas parce que c'est gratuit qu'on va s'intéresser...* ». Il y a les non-inscrits fréquentants pour qui l'accès gratuit à la bibliothèque est parfaitement adapté à leurs pratiques : « *si j'emprunte rien ici, je vois pas l'intérêt d'avoir une carte* ». Il y les usagers qui pensent que le fait de payer engage plus, qu'il est indispensable de fixer un prix pour reconnaître la valeur du lieu et contribuer à la valeur de son offre : « *[il] ne faut pas que ce soit gratuit, il faut responsabiliser les gens* », « *ça contribue au développement de la bibliothèque* ».

<sup>1</sup>BERTRAND, Anne-Marie. In *Les bibliothèques municipales et leurs publics*. Paris : Bibliothèque publique d'information, 2001, p. 38.

<sup>2</sup>BERTRAND, Anne-Marie. *Tarification et bibliothèques municipales*. Op. cit., p. 229.

<sup>3</sup>MARESCA, Bruno. Op. cit., pp. 152-159.

<sup>4</sup>*Les médiathèques et leurs publics : enquêtes dans le Rhône, à Arles et à Chambéry*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 1996.

<sup>5</sup>MIRIBEL, Marielle de. *Accueillir les publics : comprendre et agir*. Paris : Ed. du cercle de la Librairie, 2009.

<sup>6</sup>Les citations du public sont extraites de *Les bibliothèques municipales et leurs publics*. Op. cit., pp. 147-158, et de MARESCA, Bruno. Op. cit., pp. 150-153.



Chez les non inscrits fréquentants, il y a une catégorie singulière, celle des usagers qui revendiquent leur non inscription comme un acte politique, la bibliothèque étant pour ces derniers un espace de liberté, voire de résistance, dans un monde devenu ostensiblement marchand, symbolisé par une inscription payante. S'inscrire reviendrait pour eux à sortir de l'anonymat pour entrer dans une relation « contractuelle », « marchande » avec la bibliothèque, quand ils souhaitent au contraire le minimum de contraintes, d'institutionnalisation de leur fréquentation<sup>1</sup>.

### Paroles d'usagers 2 : entre liberté et nécessité.

A l'opposé, certains usagers revendiquent les bienfaits de la gratuité sur le porte-monnaie : « pour quelqu'un qui est dans une période de chômage, il faut les sortir les 14 euros : c'est cher », « [quand] on n'a plus de mari et trois enfants à charge, ce n'est pas facile ». Les publics les plus sensibles à la gratuité sont les fréquentants non-inscrits, et parmi eux, les étudiants : « les passagers estiment que leurs modalités de fréquentation du lieu ne justifient pas le paiement d'un droit. Pour ces raisons, ce type de multifréquentants paraît le plus menacé par l'hypothétique entrée en vigueur de l'inscription payante<sup>2</sup> ». Plus rares sont les usagers qui font de la gratuité un préalable politique à la démocratisation : « l'accès à la culture ça devrait être gratuit ». La figure de Mohamed, à Bobigny, apporte un éclairage inédit sur l'inscription, dans un subtil (et involontaire) renversement des valeurs, en s'inscrivant pour remercier les bibliothécaires de leur sollicitude !

### 2.2.3. Sommes-nous sommes tous des passagers clandestins ?

L'usage d'une même carte par plusieurs personnes est une pratique courante qui fait partie des tolérances répandues dans les bibliothèques. Les considérations financières influencent ces stratégies, et leur incidence sur le volume des inscriptions n'est pas négligeable. Ainsi 41% des usagers qui fréquentent sans carte les bibliothèques municipales, bénéficient de prêts par l'intermédiaire d'un tiers vivant dans leur foyer ; 15% des non-fréquentants seraient potentiellement des usagers indirects, un public invisible pour les bibliothécaires<sup>3</sup>. Dans les médiathèques d'Issy-les-Moulineaux et de Metz, qui ont pu pratiquer des tarifs relativement élevés, les enquêtes ont permis de cerner la part des adultes qui empruntaient sur les cartes de leurs enfants<sup>4</sup>, pratiques que les bibliothécaires auraient eux-mêmes encouragé. Avant la gratuité, les usagers auraient choisissaient majoritairement (71%) les formules d'adhésions gratuites ou demi-tarif, qui servaient à toute une famille. La tarification peut également accroître la part des non inscrits fréquentants, suscitant chez certains de ces derniers des réflexes paradoxalement consuméristes : il s'agira pour ces usagers de profiter au maximum des services offerts gratuitement (consultation sur place, recherche d'informations...) <sup>5</sup>.

<sup>1</sup>POISSENOT, Claude. *Programme pour l'étude des déterminants internes de fréquentation des bibliothèques municipales*, 2001. [en ligne] <<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/06/21/51/HTML/index.html>>

<sup>2</sup>POISSENOT, Claude. Les multifréquentants. *BBF*, 2000, n° 3, pp. 4-16 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

<sup>3</sup>MARESCA, Bruno. *Op. cit.*, p. 32 et p. 73.

<sup>4</sup>*Les bibliothèques municipales et leurs publics. Op. cit.*, p. 96.

<sup>5</sup>*Ibid.*, p. 173.





## **Troisième partie. Etats des lieux de la gratuité.**

---

28,3% des bibliothèques étaient complètement gratuites en 1991. Elles n'étaient plus que 20% en 1999. En 2005, un tiers des usagers déclarait fréquenter une bibliothèque où est appliqué le principe de la gratuité totale. Pourtant, grâce aux diverses exonérations dont bénéficient plusieurs catégories d'usagers, la majorité des inscrits bénéficierait d'une gratuité de fait. Ainsi la majorité des bibliothèques sont payantes, mais la majorité des usagers ne payent pas<sup>1</sup>. Toutes les conditions pour attirer un public aussi nombreux que possible dans les bibliothèques semblent donc réunies, et pourtant...

### **3.1. LA DEMOCRATIE CULTURELLE EN PANNE ?**

En 1997, le verdict tombait : après trois décennies de politique culturelle, la plus grande partie de la vie culturelle reposait sur les 10% des Français déjà familiers des équipements culturels<sup>2</sup>. La France a eu beau se couvrir de théâtres, de musées et de bibliothèques, c'est aux catégories sociales supérieures que la subvention à l'offre bénéficierait en premier lieu. Ce public se caractérise par des taux de consommation culturelle et des pratiques intenses, hétérogènes, voire audacieuses ; résider dans un environnement urbain favorable, où l'offre culturelle est riche et diverse, accentue les écarts ; plus experts, mieux dotées financièrement, les catégories supérieures de la population sont idéalement placées pour multiplier les expériences, tout en disposant d'un temps réduit. Enfin, l'éducation, l'héritage familial, les affinités sociales, restent déterminants dans la relation avec la culture<sup>3</sup>.

#### **3.1.1. La lecture publique en France : sociologie.**

##### **Une démocratisation inachevée.**

En 1979, une première enquête dessinait les contours sociodémographiques des publics des bibliothèques municipales. Celles-ci accueillaient deux fois plus de cadres supérieurs et de membres des professions libérales, trois fois plus d'élèves et étudiants et, au contraire, trois fois moins d'ouvriers que l'ensemble de la population. En 2000, les usagers des bibliothèques municipales étaient plutôt jeunes, féminins, diplômés, et urbains<sup>4</sup>, ils appartenaient aux catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures. En 2005, l'enquête du CREDOC confirmait la gentrification du public des bibliothèques, soulignait son vieillissement<sup>5</sup>, du à l'effacement des jeunes générations. Pourtant la

---

<sup>1</sup>BORZEIX, Jean-Marie. La question du droit de prêt dans les bibliothèques. [en ligne] <<http://www.culture.gouv.fr/culture/actual/communiq/borzeix.pdf>>

<sup>2</sup>DONNAT, Olivier. *Op. cit.*, pp. 221-222.

<sup>3</sup>« Le poids de l'apprentissage familial, prolongé et consolidé par l'école, détermine la reproduction des comportements face à la culture, [...] « l'amour de l'art » dépend du capital culturel hérité, des dispositions cultivées transmises au sein de la famille, plus que d'inclinations culturelles et spontanées ». BENHAMOU, Françoise. *L'économie de la culture. Op. cit.*, p.11.

<sup>4</sup>Les bibliothèques municipales et leurs publics. *Op. cit.*, pp. 25-79.

<sup>5</sup>MARESCA, Bruno. *Op. cit.*, pp. 46-48.

fréquentation hors inscription reste assez démocratique : les bibliothèques demeurent une des activités culturelles les plus accessibles au public, il y a moins d'écart entre les taux de fréquentation selon les PCS que pour les autres établissements culturels. Mais, entre 1997 et 2005, le poids des plus diplômés s'est accru parmi les inscrits, et le taux d'usagers est toujours beaucoup plus élevé parmi les actifs que parmi les inactifs.

### **Pourquoi les bibliothèques sont attractives...**

En 2005, Claude Poissenot établissait le profil type d'une bibliothèque attractive<sup>1</sup>. Les facteurs décisifs étaient : des collections riches et variées, des accès Internet, des budgets d'acquisition confortables, des mètres carrés, et du personnel. Quant à lui, le CREDOC distinguait les principaux déterminants de la fréquentation et de la non-fréquentation des bibliothèques municipales : le nombre de livres lus durant les douze derniers mois, l'image des bibliothèques, le sexe et la présence d'enfants au foyer, la taille de la bibliothèque, le niveau d'études, l'âge, ne pas être allé en bibliothèque municipale au collège ou au lycée, aimer s'occuper de son logement et rencontrer des amis. Le rapport à l'argent, ou l'importance des revenus, n'était pas évoqué. Il est vrai que les dimensions de l'offre sont infinies, et certaines sont laissées à la subjectivité de chacun : l'implantation géographique, l'architecture, l'aménagement de l'espace intérieur et la décoration, les animations, les modalités réglementaires, l'incompatibilité de certains publics entre eux... Malheureusement, la tarification, ou la gratuité, ne figurent pas parmi les déterminants du CREDOC (taille, budgets, supports...) qui pourraient expliquer la réussite ou les limites de certaines bibliothèques dans les années 2000.

### **...et pourquoi elles peuvent ne pas l'être.**

En fait, pour le CREDOC, les principaux freins à la fréquentation des bibliothèques sont le manque d'habitude, de familiarité, de temps, le problème des heures d'ouverture, les contraintes de l'emprunt. Les tarifs d'inscription constituent un frein pour 3,4% seulement des usagers inscrits, 7% des usagers sans carte, 4% des ex-usagers, et 4,6% des non-usagers. 5% des Français se déclarent inscrits dans une autre commune, mais la plupart du temps ils sont arrêtés par des tarifs dissuasifs<sup>2</sup>.

### **3.1.2. Les inscrits en bibliothèques municipales : un plafond de verre ?**

En 1971, les bibliothèques municipales françaises comptaient 1 182 000 inscrits, et 6 664 000 en l'an 2000. Or, après deux décennies de forte hausse, la fréquentation des bibliothèques stagne, voire recule. Les professionnels ont pu sembler désarmés ; déjà en 2003, Bertrand Calenge parlait de « *seuil d'incompétence*<sup>3</sup> » et Yves Alix avouait sa perplexité devant les indicateurs des bibliothèques de Paris. En France, depuis quelques années, la stagnation du taux d'inscrits autour de 20% peut être interprétée « *comme si les bibliothèques avaient fait le plein des usagers prêts à les fréquenter*<sup>4</sup> ».

---

<sup>1</sup>POISSENOT, Claude. L'effet bibliothèque : caractéristiques et fréquentation des bibliothèques publiques. 2005 [en ligne] <[http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/17/26/48/PDF/Argus\\_Poissenot\\_1.pdf](http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/17/26/48/PDF/Argus_Poissenot_1.pdf)>

<sup>2</sup>« *Les conditions tarifaires que les municipalités imposent aux personnes n'habitant pas la commune sont manifestement dissuasives [...]. Au handicap financier s'ajoute l'éloignement* ». MARESCA, Bruno. *Op. cit.*, p. 25.

<sup>3</sup>CALENGE, Bertrand. Les bibliothèques municipales à la recherche de leurs usagers. *BBF*, 2003, n° 1, p. 88-90 en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

<sup>4</sup>BERTRAND, Anne-Marie. *Les publics des bibliothèques*. Paris, Editions du CNFPT, 1999, p. 34.

A la décharge des bibliothèques, il faut rappeler que la société française a considérablement évolué depuis 40 ans. La part des ouvriers a baissé, celles des cadres et des employés a doublé (30% des actifs !). Un travailleur actif sur deux est une femme. La forte augmentation des classes moyennes et supérieures au sein du public des bibliothèques s'est donc faite en parallèle, la « moyennisation<sup>1</sup> » du public des bibliothèques n'est ni plus ni moins à l'image de la moyennisation de la société française<sup>2</sup>. Si ces dernières ont échoué, c'est à la marge, en reproduisant les inégalités sociales qui préexistent<sup>3</sup>, et en s'avérant globalement incompétentes à diversifier leurs publics. C'est à ce moment là que surgit la question de la gratuité, brandie comme un remède miracle.

## 3.2. LA GRATUITE : CRIS ET CHUCHOTEMENTS.

### 3.2.1. La gratuité en débat(s).

#### La gratuité - Eugène Morel - fin de la gratuité ?

L'histoire de la tarification des bibliothèques de lecture publique reste encore à faire, d'autant que la gratuité totale appartient à un autre siècle. En effet, depuis leur origine jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, les bibliothèques publiques ont semblé être gratuites, sur le modèle des musées. Ainsi, en 1868, M. Levy, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement à Paris, inaugurerait la bibliothèque de son arrondissement pour « *contribuer au développement de l'instruction des ouvriers et employés pour permettre à ces hommes défavorisés de s'élever dans l'échelle sociale* ». Défendant la gratuité, M. Lévy demandait aux bibliothécaires de « *tout essayer pour que le lecteur qui s'est rendu une première fois à la bibliothèque ait le désir d'y revenir*<sup>4</sup> ». Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Eugène Morel comparait les arguments en faveur de la tarification de l'emprunt, et ceux en faveur de la gratuité. Invoquant des motifs tour à tour comptables, politiques, sociologiques (avant l'heure), et pragmatiques, qui n'ont en rien perdu de leur pertinence, il concluait que la gratuité est le cadre naturel de la bibliothèque publique :

*En droit donc, le principe de gratuité est incontestable. Si nous admettons des tempéraments, ce n'est que par politique. [...] Et certainement l'idée d'entretenir un péage, d'entraver, ne fût-ce que le temps de mettre deux sous dans un tourniquet, cette circulation qu'on cherche à développer, certainement, c'est une idée absurde, de très mauvaise administration, qui fait perdre du temps à des employés, au public, et même au tourniquet. [...]. La forme naturelle d'une librairie publique serait celle d'une librairie à cotisation devenant tellement vaste et d'un usage si général dans la cité, que*

<sup>1</sup>BERTRAND, Anne-Marie. In *Les bibliothèques municipales et leurs publics*. Op. cit. , p. 68.

<sup>2</sup>Voir annexe.

<sup>3</sup>POISSENOT, Claude. *Programme pour l'étude des déterminants internes de fréquentation des bibliothèques municipales*. Op. cit.

<sup>4</sup>Cité par COEYTAUX, Violette. Le centenaire des bibliothèques municipales parisiennes. *BBF*, 1966, n° 2, pp. 63-70 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

*la cotisation est supprimée comme formalité coûteuse et inutile. Ceci n'est qu'un idéal.<sup>1</sup>*

Mais il ne fut pas entendu, et les premières bibliothèques à faire payer le prêt furent celles de Tours en 1927, d'Orléans en 1930 et de Périgueux en 1931. Depuis, le mouvement ne s'est jamais vraiment inversé.

En 1966, un Comité interministériel mettait à son ordre du jour la lecture publique en France. Son rapport pointait, déjà, les points de vue qui allaient déchirer la profession durant les trois décennies ultérieures : égalité d'accès et coûts cachés de la tarification pour les défenseurs de la gratuité, compensation des dépenses et responsabilisation des usagers pour les partisans de la tarification. Le rapport concluait par ce qui peut, avec le recul, paraître comme une prophétie : « [il] serait judicieux de ne pas fixer à ce sujet une règle impérative et, tout en conseillant la gratuité, de laisser les municipalités libres de leur choix<sup>2</sup> ». De fait, dix ans plus tard, 78% des services du prêt étaient déjà payants<sup>3</sup>. A la veille des élections présidentielles de 1981, les candidats François Mitterrand et Jacques Chirac se disaient vaguement favorable à la gratuité, mais en reconnaissant explicitement l'utilité des droits d'inscription<sup>4</sup>.

## **Les années 90 : la gratuité en débats.**

Durant les années 90, les enquêtes allaient se succéder. En 1992, deux enquêtes sur la tarification étaient menées en Bourgogne et en Basse-Normandie, une troisième enquête étant menée par Yves Alix en province et en région parisienne. En 1993, Claudine Belayche puis Gilles Gudin de Vallerin faisaient de même, ce dernier en direction des 33 bibliothèques des villes de plus de 100 000 habitants. Selon cette dernière enquête, la gratuité de l'accès à la bibliothèque n'était pas remise en cause. Seules deux villes (Limoges et Nice) pratiquaient la gratuité totale, les villes d'Amiens, de Caen, du Havre, et de Saint-Etienne y ayant renoncé depuis 1992. De surcroît, de nombreuses villes avaient fortement augmenté leurs tarifs pour les non-résidents et pour l'emprunt des documents audiovisuels. Cette hausse des tarifications était atténuée par le développement des exonérations en fonction de l'âge des usagers, de leur résidence, de leur statut social, des services ou des supports proposés. Quelques bibliothécaires s'élevaient contre ce qu'ils appelaient « un inventaire à la Prévert de tous les tarifs possibles<sup>5</sup> », dénonçant l'absence d'étude préalable voire de toute réflexion, en pointant les contradictions d'une tarification par strates.

La question de la gratuité voyait donc se déchirer les bibliothécaires. Les noms d'oiseaux fusaient. Les tenants de la gratuité voyaient le vent tourner en leur défaveur, d'autant que les statistiques faisaient apparaître la bataille comme perdue d'avance ; ils pouvaient ironiser, en parlant de la gratuité « comme [d'] une anomalie en voie de disparition<sup>6</sup> ». Les partisans de la tarification, plus discrets, s'élevaient surtout contre le dogmatisme de leurs collègues, qu'ils comparaient à des ayatollahs de la gratuité<sup>7</sup>. En 1993, la thématique rappelée par la directive européenne sur le droit de prêt, poussait

---

<sup>1</sup>MOREL, Eugène. *Op. cit.*, pp. 241-242.

<sup>2</sup>La lecture publique en France. *BBF*, 1968, n° 3, p. 105-134 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

<sup>3</sup>Cité par GUDIN DE VALLERIN, Gilles. Les tarifications dans les bibliothèques. *Art. cit.*

<sup>4</sup>GIAPPICONI, Thierry. La tarification et ses masques. *Art. cit.*

<sup>5</sup>POLLIN, Christiane. Les réseaux de lecture dans les villes moyennes et leurs agglomérations. *BBF*, 1993, n° 2, p. 23-33 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

<sup>6</sup>CARBONE, Bruno. Bibliothèques municipales, données 1992, *BBF*, 1995, n° 3, pp. 86-87 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

<sup>7</sup>GUDIN DE VALLERIN, Gilles. Entretien téléphonique du 21 novembre 2009.

*Livres Hebdo* à consacrer quelques pages à la gratuité<sup>1</sup>. Cinq ans plus tard, le débat surgissait sur Internet, à la suite de la décision de la ville de Roanne d'introduire une tarification pour les usagers de la toute nouvelle médiathèque. Les bibliothécaires « s'étrépaient<sup>2</sup> » dans *Livres Hebdo* qui appelait le législateur à publier une loi sur les bibliothèques, anticipant sans le dire le passage de témoin entre le débat sur la gratuité, qui allait bientôt s'éteindre, et le débat sur l'adoption d'une loi sur les bibliothèques qui traversera la profession dans les années 2000.

Durant toutes ces années, les militants de la gratuité ont pu souvent se sentir isolés, voire très seuls. Avec le recul, Jean-Loup Lerebours regrette le silence des adversaires de la gratuité. Sans doute que leurs actes valaient mieux que des réponses à ses articles<sup>3</sup> ? En 2003, Jean-Luc Gautier-Gentès présentait encore la gratuité sous un jour favorable<sup>4</sup>, tout en reconnaissant que la tâche était ardue. Un peu plus tard, l'ancien président du CSB recommandera plutôt une « *modération tarifaire* », en rappelant sa « *préférence* » pour une « *franche*<sup>5</sup> » gratuité. La baisse d'intensité des débats, et la désillusion des partisans de la gratuité, sonnaient le glas des grandes joutes de la décennie écoulée, perceptible dans cet extrait d'un ouvrage paru en 2006, dans lequel la bibliothèque était, certes, présentée comme « *un outil social facile d'accès pour tous grâce à une politique tarifaire adéquate*<sup>6</sup> », mais où la proximité des termes « *bibliothèque* », « *outil social* » et « *politique tarifaire* » occultait la possibilité d'une bibliothèque totalement gratuite. Au fond, « *la gratuité d'accès est-elle possible et est-elle compatible avec des objectifs de gestion rigoureuse ?* », se demandait l'auteure, assimilant purement et simplement la gratuité à une certaine forme de laxisme.

### Les années 2000 : la gratuité enterrée ?

Malgré de belles intentions (en 2000, la Communauté Européenne publiait des documents stratégiques attestant d'une volonté d'élaborer une politique européenne des bibliothèques, qui se serait traduite par la gratuité du prêt<sup>7</sup>), le thème de la gratuité n'intéressait plus grand-monde au début des années 2000. « *Le débat de principe sur la gratuité totale est dépassé puisque seule une gratuité partielle est désormais appliquée à peu près systématiquement*<sup>8</sup> », prédisait François Rouet en 1998. Les années 2000 ont donné l'impression d'avoir tourné la page de la gratuité au profit d'une tarification admise par tous. « *D'une manière générale, je pense que les professionnels français ont vite pris leur parti du paiement. Nous n'avons pas assez réfléchi à l'importance d'offrir un service culturel de base dans une ville*<sup>9</sup> ». Absente des débats chez les professionnels, ou alors seulement par intermittence, la gratuité fera son retour dans l'enquête du CREDOC. Un numéro spécial du BBF pointait la cinquième place du thème *Bibliothèques, droit et économie*, parmi les domaines traités depuis cinquante ans dans ses pages<sup>10</sup>. Une interrogation effectuée sur le moteur de recherche de la revue, a

<sup>1</sup>Dossier : faut-il faire payer les bibliothèques ? *Art. cit.* , pp. 38-43.

<sup>2</sup>COMBET, Claude. La gratuité : un débat payant sur Internet. *Livres Hebdo*, n° 283, 06 mars 1998, p. 50.

<sup>3</sup>LEREBOURS, Jean-Loup. Courrier du 13 novembre 2009.

<sup>4</sup>GAUTIER-GENTES, Jean-Luc. Refonder les bibliothèques municipales : préliminaires. *BBF*, 2003, n° 2, p. 66-80 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

<sup>5</sup>GAUTIER-GENTES, Jean-Luc. Délices et supplices. *BBF*, 2005, n° 2, pp. 63-72 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

<sup>6</sup>TAESCH-FORSTE, Danielle. *Concevoir, réaliser et organiser une bibliothèque*. Paris : Ed. du cercle de la Librairie, 2006, p. 23.

<sup>7</sup>Politique et législation des bibliothèques (première partie). *BBF*, 2000, n° 5, pp. 18-33 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

<sup>8</sup>ROUET, François (dir.). *La grande mutation des bibliothèques municipales*. *Op. cit.* , p. 177.

<sup>9</sup>AROT, Dominique. Cité par SANTANTONIOS, Laurence. Lille sans esbroufe. *Art. cit.* , p. 67.

<sup>10</sup>SAXCE, Agnès de. In *Regards sur un demi-siècle*. S.I.L. : Bulletin des Bibliothèques de France, 2009, p. 288.

confirmé la place symbolique de la tarification et de la gratuité à côté des items apparus dans les années 2000 (ouverture dominicale, RFID, désherbage...)¹.

### **3.2.2. Synthèse de l'enquête de Jean-Loup Lerebours de 1999².**

Jean-Loup Lerebours a toujours défendu l'idée d'une gratuité universelle. C'est pourquoi, lorsqu'il écrivait « gratuité », il entendait « à redevance zéro » pour les résidents comme pour les non résidents. Ces précautions terminologiques prises, il reste que son enquête, unique dans les annales de la gratuité, continue de faire référence. Selon cette dernière, les taux d'inscription affichés par les bibliothèques gratuites en 1999 étaient de 21,48%, contre 19,16% pour les bibliothèques payantes, soit un écart de 2,32 points. 13,70% des bibliothèques étaient totalement gratuites. Les adultes représentaient 65% du public inscrit, contre 62% dans les bibliothèques payantes - la gratuité de l'inscription en section jeunesse dans les bibliothèques payantes favoriserait une surreprésentation des enfants. Les prêts d'imprimés par habitant s'élevaient à 1,96 prêts annuels dans les bibliothèques gratuites, contre 2,28 dans les bibliothèques payantes. Si le cadre scientifique normatif ne saurait comparer que des bibliothèques proposant les mêmes documents aux mêmes conditions, ce résultat mettait pour la première en relief les usages des utilisateurs des bibliothèques payantes, qui privilégient les pratiques d'emprunt, en partie sans doute pour rentabiliser (sans le dire) leur inscription.

Du point de vue comptable, et selon le calcul de Jean-Loup Lerebours, pour qui le déficit direct par inscrit était « *la somme des dépenses de personnel et des dépenses d'acquisitions, le tout divisé par le nombre d'inscrit* », un inscrit dans une bibliothèque revenait à 494 francs, pour 578 francs dans une bibliothèque payante. Or, selon l'article, les bibliothèques payantes dépensaient davantage que les bibliothèques gratuites, d'où, en toute logique, un coût par usager plus élevé dans une bibliothèque payante. La prise en compte du coût par usager, qui se diffusera quelques années plus tard, aurait sans doute servi à Jean-Loup Lerebours. Concernant l'impact de la gratuité sur les catégories socioprofessionnelles du public, ce dernier bottait en touche, en invitant à mener des études plus approfondies sur le sujet.

Le point de vue des bibliothécaires (549 réponses obtenues) illustre la ligne de partage au sein de la profession : une minorité d'entre eux (41%) se disait favorable à la gratuité, 47% se disaient défavorables, et 12% avaient un avis mitigé³. Et comment interpréter que si 41% des bibliothécaires étaient favorables à la gratuité, seules 13,70% des bibliothèques étaient effectivement totalement gratuites ? Fatalisme ? Force de l'habitude ? Victoire du principe de réalité ? Difficulté à s'emparer des questions d'ordre économique ?

---

¹Voir annexe.

²LEREBOURS, Jean-Loup. Quelques résultats de l'influence des politiques tarifaires sur le fonctionnement des bibliothèques municipales. In Association des Bibliothécaires Français. *Bulletin d'informations. Op. cit.*, pp. 89-92.

³Les adhérents de l'ABF étaient plus nombreux à défendre la gratuité que les non-adhérents, dans un rapport inverse.



### 3.2.3. La gratuité en Ile-de-France.

En juin, nous avons mené une étude comparative dans trois départements d'Ile-de-France (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), ces trois départements constituant la Première Couronne de la banlieue parisienne<sup>1</sup>. Cette enquête a mis en parallèle les statistiques 2007 de la Direction du Livre et de la Lecture et le caractère gratuit ou payant des bibliothèques de villes de plus de 20 000 habitants. L'interrogation des données s'est faite en ligne, ou par téléphone. Notre échantillon a reposé sur les motivations suivantes :

- Raison de commodité (déplacements sur sites)
- Le critère retenu a été celui de la gratuité totale tout supports et services, pour les résidents. La gratuité pour les non-résidents n'a pas été étudiée.

Ces trois départements rassemblent 4 326 640 habitants et pourraient presque paraître complémentaires, si la distance n'empêchait pas les habitants de se rendre d'un département à un autre. Les bibliothèques gratuites constituent 47% de l'échantillon (68 bibliothèques), soit 41,67% dans les Hauts-de-Seine, 63,64% en Seine-Saint-Denis, 36,36% dans le Val-de-Marne. Le total des taux d'inscrits-emprunteurs pour les trois départements est de 16,87%, soit 17,24% dans les bibliothèques gratuites pour 16,55% dans les bibliothèques payantes.

La réalité est nettement plus contrastée lorsque l'on regarde département par département. Dans les Hauts-de-Seine, le taux d'inscrits-emprunteurs est de 19,55%, de 14,26% en Seine-Saint-Denis, et de 16,56% dans le Val-de-Marne. Dans les Hauts-de-Seine, 42% des bibliothèques sont gratuites, elles sont 64% en Seine-Saint-Denis, et 36% dans le Val-de-Marne. Dans les Hauts-de-Seine, le taux d'inscrits-emprunteurs dans les bibliothèques gratuites est de 22,77%, contre 18,88% dans les bibliothèques payantes. En Seine-Saint-Denis, le taux d'inscrits-emprunteurs est de 15,44% dans les bibliothèques gratuites contre 12,20% dans les bibliothèques payantes, et, dans le Val-de-Marne, de 16,32% dans les bibliothèques gratuites contre 16,70% dans les bibliothèques payantes.

Comparaison bibliothèques gratuites/payantes en Première Couronne.

	Hauts de Seine		Seine Saint Denis		Val de Marne	
	Nbre	Inscrits-emprunteurs en %	Nbre	Inscrits-emprunteurs en %	Nbre	Inscrits-emprunteurs en %
<b>BM gratuites</b>	<b>10</b>	<b>22,77</b>	<b>14</b>	<b>15,44</b>	<b>8</b>	<b>16,32</b>
<b>BM payantes</b>	<b>14</b>	<b>18,88</b>	<b>8</b>	<b>12,20</b>	<b>14</b>	<b>16,70</b>

La comparaison par tranches de taux d'inscrits-emprunteurs ne se révèle guère instructive. Par contre, une analyse cas par cas permet de discerner les caractéristiques communes des équipements qui connaissent une forte fréquentation : des équipements spacieux, modernes, bien dotés financièrement. Dans les Hauts de Seine, des médiathèques<sup>2</sup> payantes font aussi bien, en termes d'inscrits, que les bibliothèques

<sup>1</sup>Voir les détails en annexe.

<sup>2</sup>Ainsi nommées pour correspondre au critère de « modernité » sus cité.

gratuites. La seule gratuité ne suffit pas à faire venir le public au sein des bibliothèques les moins attractives, mais sans doute permet-elle de limiter les dégâts ?

Dans l'ensemble, les bibliothèques gratuites comme les bibliothèques payantes de Seine-Saint-Denis présentent des retards structurels qui expliquent des moyennes plus basses qu'ailleurs ; quelques équipements dernier cri côtoient une majorité de bibliothèques sinistrées. Il serait tentant de mettre au crédit de la gratuité un taux d'inscrits-emprunteurs, dans les bibliothèques gratuites, supérieur de 3,24 points aux taux observés dans les bibliothèques payantes. Mais c'est ignorer que les meilleures performances proviennent aussi des médiathèques les plus récentes. Cependant, le caractère gratuit de l'inscription permet, en Seine-Saint-Denis peut-être plus qu'ailleurs, de conserver un certain niveau de population au sein de ses bibliothèques.

Notre étude succincte confirme qu'il est difficile de statuer sur les seuls effets de la gratuité, ou de débattre de ses mérites en se basant uniquement sur des statistiques. Le recours à des pondérateurs, la mise en correspondance des indicateurs, pourraient sans doute voir se dessiner des schémas répétitifs. Toutefois, des enquêtes menées au plus près des bibliothèques, territoire par territoire, vont nous permettre d'entrevoir des réalités de moins en moins contestables au fur et à mesure que l'évaluation se fait plus précise, et plus systématique.

### **3.3. LA GRATUITE, QUELS IMPACTS ?**

Quelques statistiques ne peuvent à elles seules rendre compte de la difficulté qu'il y a à cerner les effets de la gratuité sur le public. La gratuité, en tant que projet, est aussi un cheminement. La gratuité, c'est un parcours, c'est du temps, de l'énergie, des documents de travail. C'est l'aboutissement d'un dialogue entre élus et bibliothécaires. Dans ce domaine, peut-être plus que dans tout autre, le circuit décisionnel s'avèrera déterminant. Notre étude est donc remontée aux sources administratives et politiques de la gratuité.

#### **3.3.1. Des bibliothécaires aux origines de la gratuité.**

##### **Chevilly-Larue : la gratuité solidaire.**

A Chevilly-Larue, Danièle Frelaut, directrice de la bibliothèque chargée du dossier de la construction de la nouvelle bibliothèque, rédigeait en 2005 un rapport de présentation proposant d'introduire la gratuité, initiative validée par le Conseil Municipal. En 2006, une nouvelle note venait compléter le précédent rapport. Cette note mêlait des arguments intellectuels et techniques. Les arguments théoriques empruntaient à la Charte de l'UNESCO, au code de déontologie de l'ABF, et à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le rôle éducatif et social des bibliothèques, les valeurs d'éducation populaire et de solidarité transmises par ces dernières, était souligné. L'accent était mis sur l'extraterritorialité économique des bibliothèques : « *la bibliothèque est en dehors des logiques marchandes<sup>1</sup>* » ; lorsque la bibliothèque est gratuite, le « *rapport au public est différent* », l'utilisateur qui paye un produit étant incité à juger de sa valeur. La tarification institue un rapport client/marchand entre l'utilisateur et la bibliothèque, tout en diluant la notion d'intérêt général. Danièle Frelaut mettait en

---

<sup>1</sup>FRELAUT, Danièle. Entretien du 28 juillet 2009.



parallèle la faiblesse structurelle des recettes et l'importance des dépenses de fonctionnement des bibliothèques. Une comparaison sur le plan régional montrait que la gratuité était de rigueur dans les bibliothèques des quatre villes les plus proches.

### **Saint-Brieuc : un choix rationnel.**

La réflexion sur la gratuité des bibliothèques de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor, 46 437 habitants) remonte à 1995, lorsque Dominique Grellard, directrice des bibliothèques, en fit la proposition à sa tutelle. Elle obtenait en 1997 de la municipalité socialiste la gratuité pour les enfants jusqu'à huit 8 ans, puis en 2002 jusqu'à 14 ans (entre temps la mairie était devenue UDF/UMP). Pour imposer la gratuité totale, il fallait emporter la conviction de Thierry Simelière, adjoint à la culture, qui, après avoir obtenu la gratuité du musée, souhaitait faire passer le principe de la gratuité des bibliothèques auprès des services administratifs de la mairie, très réticents. Aussi Dominique Grellard rédigeait-elle un argumentaire à l'intention de son adjoint et du directeur des affaires culturelles, et obtenait gain de cause. La directrice estime aujourd'hui que des raisons plus pragmatiques ont joué en faveur de la gratuité des bibliothèques : un projet de construction d'une nouvelle médiathèque s'était vu préférer la construction d'un conservatoire de musique. Pour la mairie, l'adoption de la gratuité totale à la médiathèque se voulait donc être un message fort, signifiant aux administrés que la lecture publique faisait aussi partie de ses priorités.

### **Saint-Herblain : pour une meilleure efficacité de la politique de lecture publique.**

Saint-Herblain (Loire-Atlantique, 43 901 habitants) est une des 19 communes de la banlieue de Nantes. Yves Aubin, le directeur du réseau des bibliothèques, militait depuis de nombreuses années pour la gratuité des bibliothèques de Saint-Herblain, sans pour autant être entendu de sa hiérarchie. En 2008, la nouvelle équipe municipale (PS), qui avait inscrit la gratuité dans son programme électoral, lui accordait son feu vert. Les élus avaient été sensibles aux arguments d'Yves Aubin pour qui la meilleure stratégie n'est pas celle de l'optimisation des recettes, forcément contreproductive dans le domaine des bibliothèques, mais celle de la recherche de la meilleure efficacité. Celle-ci, et la poursuite optimale des missions des bibliothèques, passent par la recherche d'une augmentation du nombre d'utilisateurs, grâce à quoi le coût par usager diminue. A Saint-Herblain, les impôts locaux ont augmenté en 2009, mais la municipalité communique régulièrement pour justifier et évaluer ses orientations<sup>1</sup>.

## **3.3.2. Des élus à l'origine de la gratuité.**

### **La bibliothèque de Fontaine : élus et bibliothécaires au chevet de la bibliothèque.**

#### ***Un nouveau souffle pour la bibliothèque ?***

La bibliothèque municipale Paul Eluard de Fontaine (Isère, 23 500 habitants), petite ville à dominante populaire, est à l'image de nombreuses bibliothèques : classique dans son offre, modeste dans ses ambitions, et clairement à la recherche d'un nouveau

---

<sup>1</sup>AUBIN, Yves. Entretien téléphonique du 12 novembre 2009.

souffle. Elle fait 400 m<sup>2</sup>, propose des livres et des DVD, mais pas de CD, un médiabus dessert les quartiers et les écoles. En 2005, le tarif annuel d'inscription était de 8,30€ pour les adultes et de 1€ pour les enfants. L'accès gratuit à un espace multimédia intercommunal était compris dans le prix de l'inscription. La bibliothèque comptait seulement 12% d'inscrits-emprunteurs. Le projet d'introduire la gratuité des inscriptions a pour origine l'élue à la culture, Edouard Schoene (communiste), qui dit s'être inspiré des propositions de la précédente directrice, venue de Seine-Saint-Denis<sup>1</sup>.

### ***Un élu convaincu, et convaincant.***

Edouard Schoene, pourtant sensible à la notion de gratuité, était auparavant réservé quant aux effets démocratiques de la gratuité dans les bibliothèques : la fin de la tarification allait-elle réellement favoriser l'élargissement des publics ? Le risque n'était-il pas de faire un cadeau aux catégories les plus aisées ? En 2006, s'étant laissé convaincre, il demande à la nouvelle directrice de la bibliothèque, Véronique Parmentier, d'adresser une note aux élus, qui, pour certains, craignaient l'effet dévalorisant de la gratuité. A ce jour, Edouard Schoene est satisfait des résultats obtenus grâce à l'introduction de la gratuité. Il ressent une certaine fierté dans la population, même chez ceux qui ne fréquentent pas la bibliothèque : « *l'impact va bien au-delà du cercle des lecteurs*<sup>2</sup> ».

### ***Des recettes marginales.***

Dans une étude d'impact prévisionnelle, Véronique Parmentier empruntait à Thierry Giappiconi les contraintes économiques de la tarification, citait les rares ouvrages consacrés aux problématiques de la tarification dans les bibliothèques municipales, et reprenait les résultats de l'enquête de Jean-Loup Lerebours. Les bibliothèques d'Autun, Nîmes, Fumel, Tours, et Limoges, étaient citées en exemple. Véronique Parmentier se lançait ensuite dans un calcul fin du coût réel de l'encaissement des recettes de la bibliothèque. En 2005, les recettes nettes s'élevaient à 4 274,36€, deux fois moins que le montant total des recettes indiqué dans le budget primitif. Les coûts cachés, notamment le travail effectué par le service comptabilité de la mairie, et par le personnel du Trésor Public, absents de la grille d'analyse, auraient contribué sans doute à diminuer encore le montant des recettes recouvrées. Pour finir, Véronique Parmentier résumait les bénéfices attendus du passage à la gratuité : augmentation de la fréquentation, amélioration de l'efficacité du service, élargissement des publics. Elle faisait les propositions suivantes aux élus : instauration de la gratuité pour les Fontainois, ou à défaut la gratuité pour les enfants et les adolescents. Un tarif pour les non-résidents serait maintenu voire augmenté.

### **La bibliothèque de Senlis : un projet municipal.**

A Senlis (Oise, 16 452 habitants), la gratuité de l'emprunt est venue d'une décision politique de la nouvelle équipe municipale (UMP) élue en mai 2008. L'équipe précédente n'avait jamais voulu appliquer cette mesure, malgré les demandes répétées des bibliothécaires. Pour Pascale Mathiault, élue à la culture de Senlis, les arguments sont simples<sup>3</sup> : il y a très peu de gain financiers à atteindre au regard des enjeux d'accès à la culture, et le besoin de maîtriser l'information est universel. Il convient donc de lever l'obstacle de l'inscription payante qui, par son formalisme ainsi que par son coût,

---

<sup>1</sup>SCHOENE, Edouard. Entretien téléphonique du 27 novembre 2009.

<sup>2</sup>*Ibid.*

<sup>3</sup>MATHIAULT, Pascale. Courrier électronique du 09 octobre 2009.

aussi modeste soit-il, constitue un frein. Les contribuables paient déjà pour ce service via leurs impôts, il n'est donc pas normal de rajouter un coût supplémentaire.

Les tarifs en vigueur à la bibliothèque étaient particulièrement complexes, avec des distinctions par âge, par support, par usage (emprunt/consultation d'Internet), et par origine géographique (résidents/non-résidents)<sup>1</sup>. La durée des inscriptions pouvait varier de trois mois à un an. Enfin, des usagers regroupés au sein de l'association des Amis de la Bibliothèque de Senlis bénéficiaient de tarifs préférentiels. Les inscriptions, ainsi que le nombre de prêts annuels, étaient en forte baisse depuis quelques années.

### **3.3.3. La gratuité à l'épreuve des faits.**

#### **Les exemples historiques : une pré-Histoire ?**

A Nîmes, la suppression de la gratuité en 1990 aurait eu pour conséquence une chute des inscrits de 21 000 à 17 000. En 1996, le retour de la gratuité dans les bibliothèques par la nouvelle équipe municipale avait entraîné une hausse de 24% des inscrits, qui seraient passés de 16 900 en 1995 à 17 900 en 1997. En 2001, le nombre des inscrits culminait à 37 277, soit 27% de la population<sup>2</sup>. A Tours, la gratuité était introduite en 2000. La mythologie de la gratuité évoque les bénéfices immédiats de la gratuité, tout au long des années qui suivirent. Mais une étude plus approfondie des statistiques de la DLL montre de très fortes variations entre 2001 et 2008 (27,26% d'inscrits-emprunteurs en 2004, 16,70% en 2006) qu'il semble difficile d'imputer à la seule gratuité de l'emprunt, dans un sens ou dans un autre. En tout état de cause, nous pensons qu'il faut être extrêmement précautionneux à l'égard des statistiques des années 90, voire des années 2000, qui pour la plupart ne comptabilisaient pas les mêmes choses (inscrits/emprunteurs/inscrits-emprunteurs) que les logiciels actuels.

#### **La gratuité au cœur du projet.**

L'étude de l'impact de la gratuité ne saurait s'appliquer aux seules bibliothèques qui ont fait le choix de la gratuité en cours de route, à équipement et services égaux. Souvent, la gratuité peut aller de pair avec un agrandissement, une reconstruction, elle vient s'ajouter à un programme marquant, qui fera date dans un mandat électoral. Dans ce cas, et parce qu'elle obéit à un impératif politique fort, elle est une des composantes de l'activité de la bibliothèque et doit être évaluée comme telle.

#### **Arles, une médiathèque étalon.**

Inaugurée en février 1989, la médiathèque d'Arles offrait la gratuité des inscriptions pour les résidents et pour les non-résidents. La municipalité, convaincue par Jean-Loup Lerebours (recruté en 1987), en a fait une position de principe, et a revendiqué pour la médiathèque un statut de produit d'appel pour redynamiser le centre-ville. A l'ouverture de la médiathèque, les inscriptions explosaient : en 1985, Arles comptait 18,50% d'inscrits-emprunteurs à la médiathèque, en 1990, ils étaient 33,60%. François Rouet dissimulait mal son admiration : « *l'inauguration du nouvel équipement a généré un impact médiatique et public considérable. A l'ouverture, les Arlésiens se sont pressés à la médiathèque et ont fait la queue pour s'inscrire [...] : un Arlésien sur deux est ou a*

---

<sup>1</sup>Voir en annexe.

<sup>2</sup>LEROY, Pascal. D'une statistique globale et du travail sur le terrain. *BBF*, 2003, n° 1, pp. 95-96 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>

*été inscrit<sup>1</sup>* » ! Aussi la médiathèque d'Arles a-t-elle longtemps fait figure de bibliothèque de référence pour les partisans de la gratuité, à commencer pour Jean-Loup Lerebours. En 1994, celui-ci dressait un bilan flatteur<sup>2</sup> de l'activité de la médiathèque d'Arles. Il comparait les statistiques de la DLL avec celles de la médiathèque. Les chiffres plaidaient clairement en sa faveur : tandis que la moyenne nationale pour les villes de 50 000 habitants était de 9 194 inscrits-emprunteurs, la médiathèque d'Arles en comptait 16 253, soit +77%. De même, cette dernière prêtait plus de documents que les villes de taille équivalente : +35,5% pour les livres, +73,5% pour les disques, et +142,5% pour les vidéogrammes. Si Jean-Loup Lerebours imputait ces très bons résultats à la gratuité de l'emprunt, il invoquait aussi d'autres facteurs : un bâtiment réussi, un personnel qualifié, des collections de vidéogrammes plus importantes qu'ailleurs, l'accent mis sur l'information et l'accueil<sup>3</sup>. Par souci d'équilibre, Jean-Loup Lerebours pointait certains handicaps : des collections totales à peine égales en nombre aux moyennes nationales ainsi que des horaires d'ouverture insuffisants. « *Que l'équipement, malgré sa forte fréquentation, n'ait pas subi de dégradation ni d'acte de vandalisme significatif prouve sa légitimité et son acceptation par tous<sup>4</sup>* », pouvait-il ajouter.

### **Chevilly-Larue : la gratuité, un effet de loupe ?**

A Chevilly-Larue (18 288 habitants, Val-de-Marne), la médiathèque Boris Vian a été inaugurée en juin 2007. Implantée dans un cœur de ville qui n'est pas le centre-ville à proprement parler, elle constitue une pièce essentielle d'un projet de requalification. Chevilly-Larue est une ville socialement mixte (80% d'appartements pour 20% de maisons, 37% de la population vit en HLM). L'ancienne bibliothèque faisait moins de 600m<sup>2</sup>. L'inscription était gratuite pour les mineurs, de 3€ pour les +18 ans et de 6€ pour les non-résidents.

La nouvelle médiathèque fait désormais presque 2 000m<sup>2</sup>, elle propose des imprimés, des CD et des DVD, ainsi que 20 postes Internet publics. Le budget d'acquisition est de 6,22€ par habitant, contre 2,93€ en moyenne pour les villes de 15 000 à 25 000 habitants. A l'ouverture de la médiathèque, le taux d'inscrits-emprunteurs est passé de 11,07% en 2005 à 25,1% en 2008. Le nombre des inscrits s'élevait à 6 300 au 31 décembre 2008, ce qui représentait 35% de la population, pour 2 070 inscrits en 2005 (+300%). 65% des inscrits étaient des nouveaux inscrits. Les quartiers du centre-ville ont connu la plus forte augmentation (presque 400%), de même que les autres quartiers, entre 200% et 250%.

### **L'impact du passage à la gratuité.**

#### **Fontaine : le retour des usagers.**

La gratuité pour les inscriptions des Fontainois à la bibliothèque municipale a été adoptée au 1<sup>er</sup> janvier 2007. De 2006 à 2007, la hausse atteint 15,57% pour les inscrits-emprunteurs, 14,32% pour les seuls inscrits. Les prêts ont augmenté de 14,53%. Les nouvelles inscriptions ont été très importantes au cours des trois premiers mois de 2007 (+120%) et se sont prolongées tout au long de l'année (+62%). Les renouvellements

---

<sup>1</sup>ROUET, François. *Op. cit.*, p. 131.

<sup>2</sup>LEREBOURS, Jean-Loup. A propos de la gratuité des bibliothèques : le cas d'Arles. *Livres Hebdo*, n° 126, 02 septembre 1994, p. 65.

<sup>3</sup>« *Si la gratuité est un facteur important pour favoriser l'accès de tous à la culture, elle n'est qu'un facteur parmi d'autres* ». LEREBOURS, Jean-Loup. Courrier du 13 novembre 2009.

<sup>4</sup>ROUET, François. *Op. cit.*, p. 133.

d'abonnements n'ont connu qu'une hausse de +6,43%. L'impact de la gratuité a été moindre chez les usagers déjà inscrits.

L'augmentation du taux d'inscrits entre 2006 et 2007 a été de 2,04 points. L'augmentation du taux d'inscrits-emprunteurs a été de 1,96 point. L'élargissement des publics espéré ne concerne pas la partie la plus importante de la population cible : 326 emprunteurs seulement gagnés sur quelques années, soit une augmentation de 11,29%. Le taux d'inscrits-emprunteurs, s'il est monté à 13,79% en 2008, reste toujours en deçà du taux moyen pour les villes de tailles équivalentes (15,37%).

Dans une évaluation interne sur les impacts de la gratuité, Véronique Parmentier se voulait réaliste : à l'heure où la fréquentation des bibliothèques municipales s'oriente à la baisse, la bibliothèque de Fontaine a connu une augmentation réelle de son activité et a gagné de nouveaux usagers. Les bénéficiaires de la gratuité n'en demeurent pas moins limités. « *Faire monter le taux d'emprunteurs dans la population ne va pas de soi !<sup>1</sup>* ». Seront-ils durables ? se demandait la directrice, à qui le bilan de l'activité en 2008 répond par l'affirmative, en soulignant la forte fidélisation des inscrits sur la période observée (18 mois). Cela étant, pour retenir les nouveaux abonnés et surtout pour en attirer d'autres, les moyens adéquats restent encore à inventer pour amoindrir les effets négatifs d'un bâtiment trop étroit, la modestie des effectifs, et une offre de services incomplète.

### ***Saint-Brieuc : la baisse des inscriptions enrayée.***

Le réseau des bibliothèques de Saint-Brieuc comprend trois bibliothèques. Jusqu'en 2007, la gratuité était accordée aux Briochins de moins de 13 ans, aux bénéficiaires d'allocations de solidarité, ainsi qu'aux nouveaux inscrits pour leur première année d'inscription. Les adultes devaient s'acquitter d'une adhésion annuelle de 9€ ; les scolaires de plus de 13 ans, les étudiants et les apprentis devaient déboursier 4,50€. Le tarif était doublé pour les non-Briochins. Depuis 2004, les bibliothèques de Saint-Brieuc enregistraient une érosion continue de leurs usagers. En 2007, le nombre d'inscrits était de 7 049 (14,5% de la population).

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la gratuité était accordée à tous les Briochins ainsi qu'au non-Briochins travaillant ou étudiant à Saint-Brieuc. Un an après l'instauration de la gratuité, le nombre d'inscrits dans les bibliothèques de Saint-Brieuc remontait à 8 164 (+15,8%). Cette augmentation significative permettait d'atteindre un taux d'inscrits-emprunteurs de 16,9% (soit le taux moyen des villes de 40 000 à 60 000 habitants en 2005). Le détail des inscriptions et des renouvellements d'inscriptions pointait une hausse de 22% des nouveaux usagers, mais aussi une fidélisation des usagers inscrits, une partie d'entre eux étant constituée d'adolescents qui, jusqu'alors, se voyaient obligés de payer leur passage en section adulte. Ce sont principalement des Briochins qui se sont inscrits depuis 2008 : ils ont augmenté de 22% par rapport à 2007. En 2009, les nouveaux inscrits ont continué d'augmenter (+16% par rapport aux nouveaux inscrits de 2008) ; un comptage des inscrits-emprunteurs effectué en juin 2009 indiquait une tendance qui pouvait laisser présager une augmentation de 19% d'inscrits-emprunteurs au cours de cette année.

Pour Dominique Grellard, la gratuité de la médiathèque « *a été l'occasion de mettre le service de lecture publique en avant<sup>2</sup>* ». Selon elle, une grande partie du public a fait part

<sup>1</sup>PARMENTIER, Véronique. Note aux élus du 23 juillet 2009.

<sup>2</sup>GRELLARD, Dominique. Courrier électronique du 06 août 2009.

de son étonnement en découvrant les nouvelles conditions d'inscriptions, la très grande majorité des usagers se montrant bien entendu très favorable à l'égard de cette décision. Malgré le succès de l'initiative, Dominique Grellard est consciente que la gratuité ne peut résoudre tous les problèmes : « *la gratuité ne suffit pas : pour fidéliser les inscrits et en particulier pour retenir les nouveaux inscrits, les services rendus doivent rester de qualité et dans les quartiers, il faudra développer des services de proximité<sup>1</sup>* ». A noter que l'adoption de la gratuité dans les bibliothèques a fait des émules à Saint-Brieuc, puisqu'à leur suite, plusieurs services municipaux ont appliqué une gratuité partielle.

### **Senlis : l'attente récompensée.**

La gratuité pour les Senlisiens était mise en place en octobre 2008. Pour les non-résidents, une cotisation unique de 15€ était maintenue. Entre le 11 octobre 2008 et le 12 octobre 2009, 2 850 nouvelles inscriptions étaient enregistrées, la moyenne des années précédentes tournant autour de 600. L'augmentation du nombre d'inscriptions s'établissait à +42 %. Avec une augmentation de +17%, les prêts de documents ont suivi la même évolution, sans pour autant s'aligner sur les statistiques d'inscrits. La simplification de la grille de tarification a même séduit les non-résidents (+51%).

Evolution des inscrits-emprunteurs de la bibliothèque de Senlis.

Catégorie d'inscrits-emprunteurs	2008	2009	Hausse en %
Total jeunesse	1 020	1 703	40%
Total adultes	1 420	2 504	43%
Services	54	72	25%
TOTAL	2 494	4 279	42%
Dont non-résidents	395	802	51%

### **Saint-Herblain : la gratuité, une innovation parmi d'autres.**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2008, des améliorations d'importance étaient introduites dans les bibliothèques de Saint-Herblain : augmentation de l'amplitude horaire (passage de 30 à 34 heures d'ouverture hebdomadaire), automatisation des opérations de prêt, réaménagement des espaces, et mise en place de la gratuité de l'emprunt pour les Herblinois et pour les enfants scolarisés à Saint-Herblain.

Un an après, une étude d'impact interne comptabilisait 2 344 nouveaux inscrits adultes Herblinois, 908 nouveaux inscrits jeunes Herblinois, 250 nouveaux inscrits non-résidents. Au total, le nombre d'inscrits glissant s'établissait en août 2009 à 14 693, contre 11 310 en août 2008, soit 33,47% d'inscrits-emprunteurs en août 2009 contre 25,76% en août 2008. En 2007, le taux d'inscrits en bibliothèques des villes de 40 000 à 60 000 habitants était de 16,2%.

Depuis l'introduction de la gratuité, la fréquentation moyenne des bibliothèques de Saint-Herblain est en hausse de près de 15%, et le différentiel entre le nombre de passages quotidiens et les opérations de prêt s'est réduit. De même, l'augmentation sensible du nombre des usagers non résidents, qui continuent pourtant de payer, est, selon le directeur des bibliothèques, à mettre au crédit de la gratuité. Quant aux prêts annuels, qui baissaient depuis plusieurs années, ils ont augmenté de 9,23%, mais moins

<sup>1</sup>GRELLARD, Dominique. Impact de la gratuité des inscriptions sur la fréquentation des bibliothèques (note interne).

vite que le nombre d'usagers, du fait que les familles n'ont plus recours aux emprunts de masse sur une seule carte.

## Une meilleure représentation sociodémographique ?

### *Les adultes, premiers bénéficiaires de la gratuité.*

La répartition des publics adulte et jeunesse au sein des bibliothèques gratuites se révèle sensiblement différente de celle des bibliothèques payantes. Les enfants semblent nettement moins représentés dans les bibliothèques gratuites. L'étude des publics de la médiathèque d'Arles menée en 1995 soulignait déjà « *la relative faiblesse du public enfant<sup>1</sup>* » (0-9 ans) ; la répartition des usagers entre section adultes et section jeunesse y était toutefois assez proche de ce que l'on trouvait ailleurs.

A Saint-Herblain, le nombre de nouveaux inscrits adultes Herblinois a fait progresser de 56% le nombre d'emprunteurs adultes. Le détail de la hausse des inscriptions par catégories d'âge est le suivant :

Saint-Herblain : hausse des inscriptions par catégories d'âge.

Catégorie d'âge	Hausse en %
0-13 ans	8,44%
14-19 ans	18,24%
20-24 ans	80,67%
25-54 ans	50,22%
54 ans et +	58,73%
TOTAL	29,91%

Avec une hausse de 88% des nouvelles inscriptions, les adultes ont été les premiers bénéficiaires de l'introduction de la gratuité à la bibliothèque de Fontaine, la hausse des nouvelles inscriptions jeunesse s'établissant à +39% ; les réinscriptions adultes et jeunesse augmentaient peu (entre 4% et 6 %). A Saint-Brieuc, la part des enfants âgés de 5 à 7 ans, ainsi que la part des jeunes de 8 à 13 ans, ont même légèrement décliné. A l'inverse, les tranches d'âge qui ont enregistré les plus grosses augmentations sont, dans l'ordre, les plus de 60 ans, les 14-17 ans et les 18-25 ans. Quant à elle, la bibliothèque de Senlis présente quelques différences : les inscriptions jeunesse, et notamment celle des adolescents, y ont augmenté de 40%. La gratuité a eu plus d'impact sur les inscriptions jeunesse que dans d'autres bibliothèques passées à la gratuité, du fait que l'inscription, jusqu'en 2008, était payante pour cette catégorie du public. Mais au bout du compte, ce sont les adultes qui ont le plus bénéficié de la gratuité (+43%). En 2008, les adultes représentaient 54% des inscrits-emprunteurs, pour 58% en 2009.

A Chevilly-Larue, les augmentations ont concerné toutes les tranches d'âges, surtout celle des plus de 25 ans. Concernant les taux de pénétration par tranche d'âge, 60% des 6-14 ans sont inscrits à la médiathèque, 50% des 15-18 ans mais seulement 18% des plus de 60 ans. Le public de la médiathèque est donc plutôt jeune (47% des inscrits ont moins de 25 ans), familial, et féminin, même si un rééquilibrage en faveur des hommes s'est fait au moment du passage de la bibliothèque à la médiathèque (58% contre 70%).

<sup>1</sup>ROUET, François. *Op. cit.*, p. 128.

### **Des clivages socioprofessionnels qui s'estompent.**

Parmi les premières à mesurer les effets sociaux de l'activité des bibliothèques, la médiathèque d'Arles a très tôt présenté des caractéristiques sociales qui feront l'objet d'une abondante littérature dans les années 2000 : forte présence d'étudiants (44% du public), faible présence des populations d'origine immigrées... Dans le même temps, elle s'éloignait du profil type, avec, notamment, autant d'utilisateurs hommes et femmes, et surtout la forte présence d'ouvriers parmi les usagers (17%), suivis des personnes sans emploi ou à la recherche d'un emploi (10%) ; les cadres étaient les grands absents. Les taux de pénétration étaient donc fidèles à la répartition des actifs sur la ville, Arles étant une ville très ouvrière<sup>1</sup>. En 2001, François Rouet se faisait le témoin de la démocratisation culturelle (presque) réussie à Arles : « [la] progression du nombre d'inscrits obtenue grâce à la mise en service de la médiathèque semble concerner peu ou prou la plupart des tranches d'âge et des catégories socioprofessionnelles<sup>2</sup> ». Il pouvait écrire que la médiathèque d'Arles avait conquis « de nouveaux publics vivant dans les quartiers difficiles », tout en regrettant « l'absence des plus démunis socialement et culturellement ainsi que des catégories socioprofessionnelles les plus favorisées<sup>3</sup> ».

A Chevilly-Larue, il y a désormais une plus grande mixité sociale que dans l'ancienne structure. La surreprésentation des catégories moyennes et supérieures observée ailleurs est ici très atténuée, et les taux de pénétration de la bibliothèque sont très fidèles à la répartition des actifs de plus de 15 ans : la somme des cadres, des professions intermédiaires et des employés constitue 53,5% du public inscrit à la médiathèque, contre 52,8% à Chevilly-Larue.

#### Comparaison PCS médiathèque et ville de Chevilly-Larue.

PCS	Inscrits BM 2008	PCS Chevilly-Larue
Agriculteurs	0,3%	0,0%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,7%	2,8%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	14,5%	10,3%
Professions intermédiaires	25,4%	19,1%
Employés	13,5%	23,4%
Ouvriers	1,1%	10,5%
Retraités	15,3%	7,7%
Etudiants**	15,2%	10,9%
Inactifs	7,1%	7,4%
Chômeurs	5,9%	8,1%

\*\* Etudiants = étudiants classiques et lycéens.

A Saint-Brieuc, si tous les quartiers ont vu le nombre d'inscrits augmenter et leurs taux de pénétration s'améliorer, ce sont les quartiers du centre-ville qui ont enregistré les meilleurs taux. Toutefois, 306 nouveaux inscrits sont venus des quartiers populaires, mais selon des parcours et des pratiques très hétérogènes : certains quartiers souffrent avant tout de ne pas avoir de bibliothèque de proximité. Les inscrits ont augmenté dans

<sup>1</sup>Ces résultats sont cités par LEREBOURS, Jean-Loup. In *Les médiathèques et leurs publics. Op. cit.*, 1997.

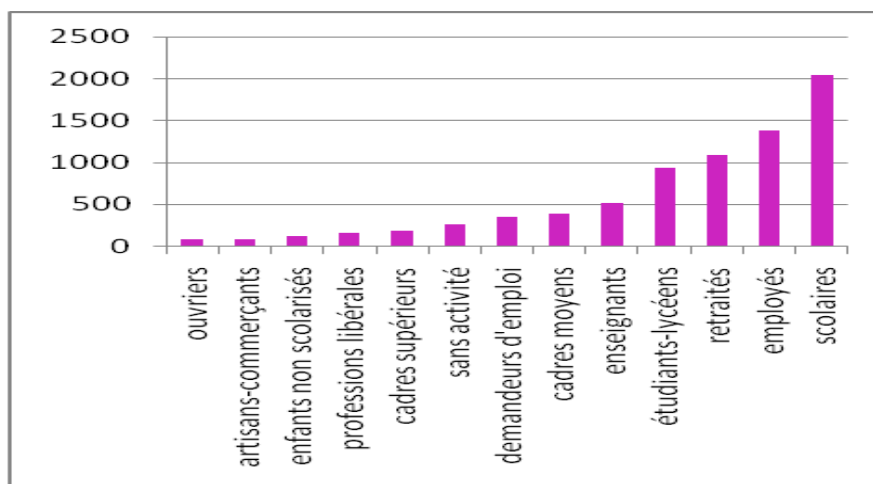
<sup>2</sup>ROUET, François. *Op. cit.*, p. 128.

<sup>3</sup>*Ibid.*



toutes les catégories socioprofessionnelles, sauf pour les demandeurs d'emploi. Dominique Grellard émet l'hypothèse que, n'étant plus dans l'obligation de se signaler comme demandeur d'emploi pour bénéficier de la gratuité, ces derniers préfèrent dorénavant indiquer leur métier au moment de renseigner le formulaire d'inscription<sup>1</sup>. Les augmentations les plus significatives ont touché les employés, les retraités, les lycéens et les étudiants.

Répartition par PCS des inscrits-emprunteurs à Saint-Brieuc.



En termes de PCS, Senlis est une ville largement au dessus de la moyenne française. Le directeur de la bibliothèque, Philippe Vilain, juge peu fiables les statistiques sur les PCS figurant sur les bulletins d'inscriptions. Cette réserve mise à part, les usagers de la bibliothèque sont globalement des cadres moyens et supérieurs, des fonctionnaires, des retraités. Cela étant, la gratuité semble avoir fortement inversé la géographie des usagers<sup>2</sup>; auparavant, les habitants du centre-ville étaient majoritaires, or ils ne représenteraient plus que la moitié des usagers en 2009. De même, la gratuité a permis une ouverture vers de nouveaux publics qui accédaient difficilement à l'offre de la bibliothèque, comme ce foyer d'immigrés qui se déplace régulièrement pour utiliser les accès Internet ou multimédia, et qui a par ailleurs exprimé une forte demande en matière de formation aux langues. Philippe Villain observe que l'instauration de la gratuité a très sensiblement modifié les rapports des bibliothécaires avec le public, qui serait devenu moins agressif.

A Saint-Herblain, Yves Aubin avoue également ne pas avoir confiance dans les PCS. Il juge l'indicateur de l'INSEE ne plus correspondre aux évolutions de la société, en particulier lorsqu'il s'agit de décrire le statut des étudiants. Pour autant, il estime que la gratuité a profité à l'ensemble de la population, et que tous les quartiers ont été touchés. Il insiste sur les modifications que la gratuité a entraînées dans les rapports du public avec la bibliothèque. Si certains usagers s'inscrivent « *pour voir* », et d'autres pour n'emprunter qu'un seul document, la majorité s'inscrit pour « *adhérer* », pour « *participer à une communauté* »<sup>3</sup>. Le public traditionnel de la bibliothèque a vu sa part régresser au profit d'un public qui a de nouvelles habitudes, qui vérifie la disponibilité

<sup>1</sup>Pour l'INSEE, un demandeur d'emploi est toujours considéré comme « actif ».

<sup>2</sup>VILLAIN, Philippe. Courrier électronique du 17 octobre 2009.

<sup>3</sup>AUBIN, Yves. Entretien téléphonique du 12 novembre 2009.

des titres avant de venir à la bibliothèque (le nombre de consultations du site web des bibliothèques a atteint celui des passages !).

### **3.3.4. Le passage (ou le retour) à la tarification.**

Autun est une ville emblématique qui est souvent citée dans les articles sur la gratuité. Passée en 1988 de la gratuité totale à la tarification, elle aurait perdu 30% de ses inscrits, et ce bien que la carte d'usager fût demeurée gratuite pour les moins de 14 ans. La gratuité rendue aux adolescents et aux étudiants un an plus tard, ces derniers revinrent s'inscrire en nombre. En 1991, la bibliothèque d'Autun avait retrouvé son niveau de public initial<sup>1</sup>. Durant ces trois années, la forte baisse de fréquentation n'aurait pas entraîné une baisse proportionnelle du nombre des prêts, ce qui révélait au grand jour, sans doute pour la première fois, la tendance des usagers des bibliothèques payantes à rentabiliser le coût de l'inscription, et à en faire profiter la famille ou les amis. A Autun, la baisse de fréquentation n'a pas été sensiblement différente dans les annexes de quartiers, mais cette observation n'était pas partagée par d'autres bibliothèques qui observaient que les annexes des quartiers populaires semblaient plus touchées. En conclusion, soit la tarification n'avait pas modifié le comportement des publics à moindre revenus, soit ce public était déjà peu représenté parmi les usagers du prêt.

A Nancy, lors de l'ouverture de la médiathèque en 1991, celle-ci est restée gratuite durant quelques mois avant de passer à une inscription payante (exception faite des moins de 14 ans), ce qui entraîné une chute des inscriptions. Mais, selon Guy Vaucel, directeur de la médiathèque, « *[cette] chute des inscriptions est artificielle. Ce sont les adhérents passifs qui ont quitté la médiathèque lorsque l'entrée est devenue payante, pas ceux qui empruntaient*<sup>2</sup> ». La même année, à Vandoeuvre-les-Nancy, le passage de la bibliothèque gratuite à la médiathèque devenue payante n'aurait pas donné lieu à une diminution significative du nombre d'usagers.

Le 1<sup>er</sup> février 2005, la ville de Nîmes décidait de faire à nouveau payer l'accès à ses bibliothèques et musées. Il en coûte désormais 13,30€ aux Nîmois pour s'inscrire. « *Nous étions l'une des dernières grandes villes en France à ne pas faire payer l'accès à la bibliothèque*<sup>3</sup> », soulignait l'adjoint à la culture. La tarification concernait environ 36 000 usagers, dont la moitié pouvaient néanmoins bénéficier de la gratuité (mineurs, allocataires du RMI, demandeurs d'emploi, étudiants...). Aucune évaluation ne permet à ce jour d'estimer l'impact du passage à la tarification sur la fréquentation des bibliothèques de Nîmes<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup>Conseil Supérieur des Bibliothèques. Rapport du président pour l'année 1991. *Op. cit.*

<sup>2</sup>VAUCCEL, Guy. In Dossier : faut-il faire payer les bibliothèques ? *Art. cit.* , pp. 38-43.

<sup>3</sup>Dossier : services publics, le juste prix. *La Lettre du cadre territorial*, 1er avril 2005, p. 34.

<sup>4</sup>ETIENNE, Michel. Courrier électronique du 06 juillet 2009.

## 3.4. 2009 : LE RETOUR DE LA GRATUITE ?

### 3.4.1. Lille, fer de la lance de la gratuité nouvelle ?

A Lille (Nord, 191 164 habitants), la gratuité a été décidée en septembre 2006 par Martine Aubry sur proposition du directeur des bibliothèques municipales, Dominique Arot. Elle a coïncidé avec la réouverture, le 08 novembre 2006, de la médiathèque centrale Jean Lévy après un an de fermeture pour travaux de modernisation. Quelques améliorations ont été apportées en parallèle : harmonisation et extension des horaires, refonte du site Internet des bibliothèques. Pour Martine Aubry, Maire (PS) de Lille, la gratuité « *est un geste fort qui doit permettre à tous les Lillois, Hellemois et Lommois d'accéder en toute liberté aux livres et à tous les médias. Alors que nous combattons l'idée que les livres sont réservés à une élite, je veux croire que la gratuité incitera petits et grands à entrer dans ces structures pour goûter au plaisir des mots, des sons et des images sans obstacles<sup>1</sup>* ». « *Dans le contexte de Lille où la solidarité est un leitmotiv [...] c'était une chose à faire<sup>2</sup>* », ajoutait Dominique Arot.

L'impact de la gratuité a été presque immédiat : 6 000 lecteurs supplémentaires en quelques mois. Depuis septembre 2009, le prêt illimité de livres et de CD a été instauré. « *Le couple gratuité/prêt illimité a permis d'aplanir beaucoup d'obstacles et de réglementations tatillonnes<sup>3</sup>* ». En 2001, Lille comptait 16,11% d'inscrits-emprunteurs dans ses bibliothèques. En 2005, ce taux était descendu à 13,62%, pour tomber en 2006 à 9,34% (soit une diminution de plus de 6 000 usagers). En 2007, le taux d'inscrits-emprunteurs Lillois remontait à 10,67%.

### 3.4.2. Rouen : en attendant mieux...

Depuis le 15 avril 2009, les bibliothèques de Rouen (Seine-Maritime, 107 904 habitants) sont gratuites, exception faite des non-résidents. Officiellement, l'enjeu pour la Mairie est de passer de moins de 10% d'inscrits-emprunteurs à 20%. Cette dernière a en effet constaté la faiblesse du nombre d'inscrits et estime que l'inscription payante, en vigueur depuis 2001, constitue un frein à la lecture publique. On peut aussi, à l'instar de Laurence Santantonios dans un article au titre éloquent<sup>4</sup>, concevoir que la gratuité des bibliothèques de Rouen n'intervient pas par hasard. Au lendemain de son élection, en mars 2007, la maire Valérie Fourneyron (PS) enterrait le projet de construction en cours d'une médiathèque centrale de 9 000 m<sup>2</sup>. Souhaitant rebondir après l'annonce de l'abandon du projet, l'exécutif se lançait dans une politique d'amélioration de l'existant, tant le réseau de bibliothèques accusait un certain retard par rapport à d'autres capitales régionales. Plusieurs millions d'euros étaient ainsi consacrés à la modernisation des bibliothèques, au projet de construction de deux nouvelles médiathèques, à la création d'un site de stockage destiné à accueillir les 40 000 livres acquis dans perspective de la nouvelle centrale, à l'introduction des CD<sup>5</sup>, à la refonte du site Internet...L'amplitude horaire devrait également être améliorée, notamment avec une ouverture dominicale.

<sup>1</sup>AUBRY, Martine, citée par SANTANTONIOS, Laurence. Lille sans esbroufe. *Art. cit.*, p. 67.

<sup>2</sup>*Ibid.*

<sup>3</sup>AROT, Dominique. Courrier électronique du 13 octobre 2009.

<sup>4</sup>SANTANTONIOS, Laurence. Rouen a minima. *Livres Hebdo*, n° 778, 22 mai 2008, pp. 52-53.

<sup>5</sup>Une seule bibliothèque, sur les six que comptait le réseau des bibliothèques de Rouen, proposait des CD en 2008.

### 3.4.3. Vandoeuvre-les-Nancy : gratuité et modernité.

A Vandoeuvre-les-Nancy (Meurthe-et-Moselle, 31 447 habitants), l'instauration de la gratuité à la médiathèque Jules Verne depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009 pour les habitants de la commune, est une décision des élus (PS) qui s'appuie sur des enquêtes d'évaluation des publics menées ces dernières années par Elizabeth Fréminet, la directrice de la médiathèque. Les bilans d'activité de la médiathèque dévoilaient un fort déficit des publics jeunes et une trop grande homogénéité des publics. Le tarif de l'inscription était de 10€ pour les plus de 18 ans. Les élus, dont les convictions rejoignaient celles des bibliothécaires, se sont emparés du projet de la médiathèque, certains plus volontairement que d'autres (ainsi l'élus aux finances a-t-il pesé de tout son poids !)<sup>1</sup>.

Ne voulant pas être en reste, le conseil municipal augmentait le nombre d'heures d'ouverture au public de trois heures par semaines. Autre innovation apportée à la rentrée, le logiciel Readspeaker Proreader lit à haute voix, sur le site Internet de la ville, le contenu des informations de la médiathèque. Toujours sur le site Internet, on a pu lire durant quelques mois les raisons pour lesquelles la gratuité des droits d'inscription avait été instaurée<sup>2</sup>, à savoir : le rôle fondamental des bibliothèques dans l'accès à la culture, à l'éducation et à l'information, et la nécessité d'ouvrir ces dernières aux catégories de population les moins aisées afin de poursuivre la démocratisation de la lecture publique. Dernier argument soulevé, plutôt inédit : le modèle anglo-saxon en matière de gratuité des bibliothèques !

Deux mois plus tard, le nombre d'inscription a augmenté de 45% par rapport à la même période en 2008. Un léger tassement se faisait sentir fin octobre, marquant peut-être la fin de la campagne de communication. Le système informatique vieillissant de la médiathèque ne permet pas d'établir des statistiques fiables sur la situation géographique des inscrits.

### 3.4.4. Le Havre : cap sur la gratuité.

Au Havre (Seine-Maritime, 183 900 habitants), la gratuité est instaurée dans les bibliothèques et dans les musées depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009 pour les Havrais et les non-Havrais. « *Nous avons des gammes de prix très compliquées selon les supports et les âges de lecteurs [...]. Cela n'a plus beaucoup de sens aujourd'hui de distinguer les supports que l'on prête*<sup>3</sup> », explique Françoise Legendre, directrice du réseau des bibliothèques. Et d'ajouter : l'objectif est « *d'offrir un accès pour tous à tout* ». La gratuité dans les bibliothèques a coïncidé avec des manifestations célébrant les cinquante ans de *Zazie dans le métro*, dont la parution remonte à 1959.

Dans ce dossier, Françoise Legendre avait le soutien de la direction générale et de son élue à la culture, Chantal Arnoult. Cette dernière s'est « *battue*<sup>4</sup> » pour emporter l'adhésion d'adjoints municipaux réticents, à commencer par Antoine Rufenacht, maire (UMP) du Havre depuis 1995<sup>5</sup>. Chantal Arnoult a fait de la lecture publique l'un des

---

<sup>1</sup>FREMINET, Elizabeth. Courrier électronique du 17 novembre 2009.

<sup>2</sup>Voir en annexe l'intégralité du texte.

<sup>3</sup>LEGENBRE, Françoise, citée par SANTANTONIOS, Laurence. Le Havre tout azimut et tout gratuit. *Livres Hebdo*, n°790, 25 septembre 2009, p. 65.

<sup>4</sup>ARNOULT, Chantal. Entretien téléphonique du 30 novembre 2009.

<sup>5</sup>LEGENBRE, Françoise. Entretien téléphonique du 19 septembre 2009.

axes forts de sa politique culturelle en présentant la lecture comme indispensable et les bibliothèques comme le premier accès à la culture. Dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, le prix de l'inscription constitue un frein, notamment dans les quartiers. Chantal Arnoult intègre la gratuité des bibliothèques et des musées à l'intérieur d'un projet plus ambitieux de dynamisation de la vie culturelle du Havre. Le 06 juillet 2009, le Conseil Municipal a validé un rapport de présentation qui énumérait les arguments en faveur de la gratuité dans les musées et dans les bibliothèques. Le rapporteur insistait sur l'efficacité de la gratuité des bibliothèques en citant des exemples étrangers et français. Au regard des bénéfices attendus en termes de démocratisation culturelle par l'introduction de la gratuité, la tarification se révèle être un système contreproductif, coûteux, massivement contourné par les usagers. Pour accompagner la mise en place de la gratuité, des actions en direction des scolaires et des étudiants (sur le modèle limougeaud), étaient proposées.

Pour la période comprise entre le 1er septembre et le 15 septembre, le nombre d'inscrits est passé de 300 (en 2008) à 800, en 2009.

### 3.5. LA GRATUITE, ÇA S'USE ENORMEMENT.

La mythologie de la gratuité repose sur quelques exemples qui sont repris ad libitum d'articles en articles et copiés/collés de posts en posts sur Internet. L'étude sur le moyen terme du fonctionnement et de l'activité de ces établissements ne laisse pourtant pas de rendre perplexe. A commencer par Arles : en 1985, la ville comptait 18,50% d'inscrits-emprunteurs. En 1990, gratuité oblige, ils étaient 33,60%. La tendance se retournait au milieu des années 90 : 24,60% d'inscrits-emprunteurs en 1995, seulement 15,15% en 2008. En 1998, François Rouet pointait déjà les causes de l'effritement : un effet de mode qui s'était atténué au profit d'une fréquentation d'habitues, l'augmentation du nombre de documents empruntables (ce qui a pu inciter certaines familles à ne conserver qu'une carte ou deux), la fin de l'ouverture dominicale, les restrictions budgétaires, le bruit<sup>1</sup>... A ces causes mesurables, et auxquelles il souscrit, Jean-Loup Lerebours ajoute les tourments d'un personnel qui n'aurait jamais été complètement convaincu de l'intérêt de la gratuité<sup>2</sup>.

Nice, cinquième commune de France, possède l'une des deux BMVR, avec Limoges, à être complètement gratuite. S'élevant à 18,51% en 2000, le taux d'inscrits-emprunteurs n'a cessé de baisser depuis l'ouverture de la médiathèque centrale Louis-Nucera en 2002 : 31,23% en 2000, 20,41% en 2004, pour descendre à 10,9% en 2007.

La Seine Saint-Denis constitue un cas de figure à part. Le département est célèbre pour avoir, très tôt (dans les années 70), mis en place une politique ambitieuse de lecture publique, en particulier par la large place accordée aux sections «enfantines », par la desserte des quartiers, par l'introduction des nouveaux supports. La gratuité des bibliothèques de Seine-Saint-Denis, à l'heure où la France se couvrait de médiathèques payantes, symbolisait cette vision généreuse. Quelques décennies plus tard, le paysage est plus contrasté, voire franchement mitigé<sup>3</sup>. Le taux d'inscrits y est plus faible qu'ailleurs (14,31% contre 17,48% en moyenne nationale en 2005), les horaires

<sup>1</sup>ROUET, François. *Op. cit.*, p. 127.

<sup>2</sup>LEREBOURS, Jean-Loup. Courrier du 13 novembre 2009.

<sup>3</sup>DELOULE, Madeleine. Des bibliothèques en Seine-Saint-Denis. *Op. cit.*, pp. 60-63.

d'ouverture et les surfaces sont insuffisants, les collections vidéos et CD sont encore peu développées (seulement 13 discothèques et à peine 10 vidéothèques), les accès Internet très loin d'être généralisés... Quelques établissements récents (Bagnolet, Drancy, Villepinte...) honorent le principe de gratuité en l'adossant à des projets ambitieux, mais ils sont l'arbre qui cache la forêt.

### **3.6. COMMUNIQUER, COMMUNIQUER, COMMUNIQUER.**

L'une des causes de non-fréquentation des bibliothèques françaises est parfois à chercher, non pas seulement dans l'objet bibliothèque lui-même, mais dans leur absence de visibilité dans le territoire. « *A côté de la politique tarifaire, il est donc essentiel [...] de concevoir ce qui augmentera le niveau de consentement à payer : pour cela, il faut viser à ce que le produit culturel soit évocateur de plaisir et de satisfaction pour un plus grand nombre d'individus. Cela passe par la sensibilisation, l'information, mais aussi la programmation<sup>1</sup>* ».

Souvent prise à la légère par des professionnels peu formés à ces fonctions, quand ils ne sont pas suspicieux, la part confiée à la stratégie, et à son bras armé, le marketing, est très mince. Plus généralement, la communication constitue le parent pauvre de l'action des bibliothèques municipales petites et moyennes<sup>2</sup>. Les usagers sont pourtant demandeurs d'information : « *[l]es familles en difficulté pensent que la bibliothèque c'est payant, ils ne savent pas que c'est gratuit* », « *[i]l y a des gens qui pensent qu'il faut être adhérent : je n'ai pas la carte, je ne peux pas rentrer<sup>3</sup>* ». L'impact de la gratuité sur la fréquentation doit aussi être évalué à l'aulne des campagnes de sensibilisation et d'information que les municipalités ont mise en place lors de l'introduction des mesures de gratuité<sup>4</sup>.

#### **3.6.1. Partager.**

Durant les deux années qui ont précédé l'ouverture au public de la médiathèque de Chevilly-Larue, un partenariat ambitieux a associé Praline Gay-Para, conteuse et auteur jeunesse, aux agents de la médiathèque et à des photographes professionnels. Des tables rondes furent proposées en présence de l'architecte. Photos et textes ont été réunis dans un livre<sup>5</sup> remis aux habitants. L'inauguration de la médiathèque a fait l'objet d'une grande fête populaire le jour de la fête communale au cours de laquelle 200 enfants ont chanté Vian au son d'une fanfare qui a déambulé dans les rues de la ville. Des lectures à haute voix et une formation de jazz ont rythmé la journée. A Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), l'inauguration de la médiathèque Persépolis en mars 2009 a été l'occasion d'une gigantesque fête nocturne, en présence de Marjane Satrapi.

---

<sup>1</sup>DUPUIS, Xavier. In ROUET, François. *Les tarifs de la culture. Op. cit.*, p. 115.

<sup>2</sup>Pour être juste, il faut reconnaître que les services Communication partagent la même conception des bibliothèques...

<sup>3</sup>MARESCA, Bruno. *Op. cit.*, p. 159.

<sup>4</sup>Voir en annexe.

<sup>5</sup>BARDOT, Jean-Christophe, LEJARRE André et GAY-PARA, Praline. *Nous, Chevilly-Larue*. Paris : Ed. Le bar Floreal, 2007.

### 3.6.2. Informer et diffuser.

A Fontaine, l'introduction de la gratuité à la bibliothèque Paul Eluard a été évoquée dans le *Dauphiné libéré*, dans la presse gratuite et dans le journal municipal. A Saint-Brieuc, il n'y eut aucune communication en 2008 à cause des élections municipales, mais, en mars 2009, une campagne de communication institutionnelle prenait la forme d'un affichage municipal, et d'une campagne de presse. De nombreux mails étaient (et sont toujours) envoyés aux administrés. A Senlis, la gratuité a été introduite à l'occasion de "la Fureur de lire" 2008. Il en a été fait écho dans le bulletin d'information municipal, ainsi que dans la presse locale. La bibliothèque est restée exceptionnellement ouverte le dimanche. La gratuité de l'inscription pour les Herblinois s'est appuyée sur une communication dans l'espace public (affichages sur 8 m<sup>2</sup> de 120x160 cm). A Vandoeuvre-les-Nancy, l'introduction de la gratuité était soutenue par une campagne de communication : affichage grand format dans toutes les sucettes Decaux de la ville, affiches A3 pour le reste, informations dans le journal municipal et sur le site Internet de la ville. Le quotidien *L'Est républicain* consacrait une demi-page à la gratuité de la médiathèque.

A Limoges, les dix ans de la Bibliothèque Francophone Multimédia ont été marqués par une campagne d'affichage axée sur les valeurs de la République française : liberté, égalité, fraternité, auxquelles était accolé celle de la gratuité. Parmi les visuels retenus, la photo d'un lecteur de magazine était accompagnée d'un texte qui aurait pu prêter à polémique (« Pierre vient ici tous les jours ; on ne lui a jamais demandé ses papiers »). Par ailleurs, un concours vidéo invitait le public à réaliser des « biblioclips », des petits films évoquant la bibliothèque, avec, à la clé, de nombreux lots à gagner (matériel vidéo ou informatique, lecteurs MP3, etc.).

## 3.7. DE NOUVEAUX MODELES DE GRATUITE ?

Comme une litanie qui parcourt les années 90 et 2000, le recours à des services ciblés et censément payants a souvent été présenté comme une alternative à la tarification de l'emprunt tout supports : « *des lignes de partage pourraient s'esquisser entre un service de base – universel – à l'accessibilité garantie par la plus faible tarification, voire la gratuité et des services plus spécifiques et plus personnalisés*<sup>1</sup> ». Force est de reconnaître que l'offre des bibliothèques est restée relativement conventionnelle en se contentant bien souvent d'une stratification des tarifs par supports. Pourtant, des approches inédites ont émergé, qui ont pris en compte l'évolution des usages et des représentations. Ainsi de quelques bibliothèques de l'agglomération de Saint-Brieuc (Langueux, Ploufragan, Hillion) qui offrent la première année d'inscription aux usagers. L'impact attendu en termes de fidélisation des publics inscrits semble toutefois être très limité. La médiathèque du Chesnay (Yvelines), inaugurée en juin 2009, propose trois niveaux d'inscriptions : une « offre de base » gratuite pour les enfants et pour les adultes, une « offre + » payante (y compris pour les mineurs), et une troisième « offre ++ », plus chère. Ces trois offres sont basées sur des quotas de prêts qui vont en augmentant, sur des accès Internet plus longs, ainsi que sur la quantité des téléchargements autorisés. L'espace multimédia n'ouvrant qu'en décembre 2009, seule l'offre de base est actuellement proposée, ce qui rend à ce jour toute comparaison impossible entre les trois niveaux d'inscriptions.

<sup>1</sup>ROUET, François. *Les tarifs de la culture. Op. cit.*, p. 31.





## Quatrième partie. La BFML : what else ?

---

### 4.1. LA BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE MULTIMEDIA DE LIMOGES.

#### 4.1.1. Un geste politique.

La Bibliothèque Francophone Multimédia de Limoges (appelée BFM par ses usagers) bénéficie depuis septembre 1998 d'un site de tout premier plan situé en centre-ville, à côté de l'hôtel de ville, à l'intersection de plusieurs axes routiers majeurs. Alain Rodet, Député-Maire (PS) de Limoges depuis 1990, a voulu que la BFM soit la « *locomotive*<sup>1</sup> » de l'aménagement d'un nouveau quartier, et a très tôt marqué sa préférence pour un bâtiment discret, loin de tout geste architectural. Défendant ses arbitrages en matière budgétaire, le maire de Limoges avouait un choix « *instinctif* » à même de permettre à tous les citoyens, et en priorité aux plus faibles, d'accéder librement à la culture et au livre, dans un monde dominé par l'économie de marché. A contrario, la médiathèque participe de l'économie en général, en soutenant les libraires et les éditeurs, et en accroissant le goût pour la lecture (ce qui bénéficie tout autant aux libraires). Pour finir, Alain Rodet en appelait à la « *coresponsabilité* » des usagers pour continuer « *l'expérience* » limougeaude.

Au cours des années 2000, la BFM était, avec Tours et Nice, l'une des seules bibliothèques françaises d'une ville de plus de plus 100 000 habitants, à être intégralement gratuite. Dix ans après son inauguration, la BFM constitue toujours une référence, si ce n'est LA référence. Plus que toute autre bibliothèque en France, elle allie gratuité, modernité, et efficacité.

#### 4.1.2. Un projet innovant, ambitieux et emblématique.

La BFM a été construite par Pierre Riboulet, dont les orientations politiques étaient en phase avec la vision d'Alain Rodet. L'architecte des bibliothèques municipales et universitaires, décédé en 2003, a, en effet, toujours plaidé la cause de la beauté pour tous, et en particulier pour ceux qui en sont d'ordinaire éloignés :

*L'architecture doit amener la beauté et faire reculer la misère, développer le rationalisme sans perdre une parcelle d'humanité [...]. La bibliothèque de Limoges, sans doute l'un des bâtiments les plus chargés de sens, est aussi une traversée du temps puisqu'elle est fondée sur le forum de l'ancienne ville*

---

<sup>1</sup>Les citations d'Alain Rodet sont extraites de : Association des Bibliothécaires Français. *Bulletin d'informations. Op. cit.*, pp. 87-88.

*romaine d'Augustoritum, dont j'ai repris la trace et l'orientation tout en intégrant un long bâtiment de l'hôpital du XVIIIème conservé. Ces époques, y compris la nôtre, sont conciliées par le projet. La culture et la mémoire sont ici rassemblées dans le continuum historique.<sup>1</sup>*

### **4.1.3. Présentation.**

#### **Le réseau des bibliothèques.**

La BFM est, avec ses cinq bibliothèques de quartiers, mais également avec la Bibliothèque du Conservatoire de Limoges et le Centre de documentation sur l'émail du musée municipal de Limoges, la tête de pont d'un réseau de lecture publique. Ce dernier<sup>2</sup> représente une superficie totale de 19 060 m<sup>2</sup> et propose plus de 800 000 documents. Reliées par fibre optique au site central, les bibliothèques de quartiers offrent un accès à l'ensemble des collections du réseau de la BFM. Un système de navette quotidienne permet la réservation, le transfert et la restitution des documents en tout point du réseau. Le réseau des bibliothèques de quartier est constitué de la BFM Aurence (500m<sup>2</sup>, 58 000 documents, bibliothèques adulte et jeunesse, discothèque), de la BFM La Bastide (400m<sup>2</sup>, 11 500 documents, bibliothèques adulte et jeunesse, atelier multimédia), de la BFM Beaubreuil (1 170m<sup>2</sup>, 66 000 documents, bibliothèque adulte et jeunesse, discothèque, vidéothèque, atelier multimédia), de la BFM Landouge (100m<sup>2</sup>, 10 000 documents, bibliothèque adulte et jeunesse), et de la BFM Vigenal (90m<sup>2</sup>, 11 500 documents, bibliothèque adulte et jeunesse).

#### **La BFM.**

##### ***Un site chargé d'Histoire(s).***

La BFM est éditée sur le site de l'ancien hôpital général de Limoges, sur l'emplacement du forum de l'ancienne ville gallo-romaine, Augustoritum, fondée peu avant l'an 0 de notre ère. Augustoritum, l'une des villes les plus importantes de la Gaule aquitaine, fut peu à peu abandonnée entre la fin de l'Antiquité et le Moyen Age. Le chantier de la bibliothèque, et ceux qui ont suivi sa construction sur ce même quartier (faculté et bibliothèque universitaire de droit, administrations d'état, logements privés...), ont permis l'organisation de plusieurs campagnes de fouilles. De nombreux vestiges ont été exhumés, dont une grande mosaïque. Cette pièce unique en France de presque 20m<sup>2</sup> était originellement placée au centre de la salle à manger de la demeure d'un riche propriétaire romain. Cette mosaïque a été déplacée de quelques mètres de façon à être visible du public, au centre d'un patio enterré au centre de la BFM.

La BFM a été labellisée Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (BMVR), elle est pôle associé à la Bibliothèque Nationale de France dans le domaine du théâtre et de la poésie francophone, et à la BNF au titre du dépôt légal imprimeur en Limousin.

---

<sup>1</sup>Voir < <http://www.bm-limoges.fr/index.html>> (extrait du dossier rédigé pour le concours d'architecture)

<sup>2</sup>Voir en annexe.

### **L'offre de services de la BFM.**

Elle propose des collections et des services typiques d'une grande médiathèque moderne : des pôles littéraires et documentaires adultes et jeunesse, un espace de références, un espace multimédia, une vidéothèque, une discothèque ainsi qu'un auditorium. Elle propose aussi des services et des espaces plus singuliers : une artothèque (gérée par le Conseil régional), une bibliothèque sonore intitulée « Les donneurs de voix » qui met à disposition des aveugles et des mal voyants une collection très importante de textes enregistrés, le Centre Régional de Ressources pour la Littérature jeunesse (CRRLJ), le pôle de littérature francophone qui compte 25 000 documents et qui est associé plus largement au « Pôle francophone de Limoges », les fonds limousins (fonds local et ouvrages patrimoniaux). Une salle de conférence (au sous-sol), un jardin d'hiver et un café-restaurant spacieux, qui fonctionne de manière autonome, complètent cette liste.

Sur le site Internet de la BFM, les pages d'accueil se déclinent en plusieurs langues : français, allemand, espagnol, anglais, mais aussi en langue de signes et en audio MP3. Le site de la BFM propose toutes les fonctionnalités habituelles d'un site de médiathèque (catalogue, informations pratiques, bibliographies, BiblioSésame), un accès à Cyberlibris, un blog des bibliothécaires<sup>1</sup>, comme de nombreux outils du web 2.0 : fil RSS et podcasts, ainsi que l'inédite « e-music box », un juke-box virtuel destiné à promouvoir des musiciens de la région.

L'inscription est totalement gratuite autant pour les résidents que pour les non-résidents. Elle peut se faire en ligne. Les usagers peuvent emprunter jusqu'à 20 documents sur tout le réseau. Un parking souterrain (payant) est situé juste sous la BFM.

## **4.2. UNE ACTIVITE EXEMPLAIRE.**

### **4.2.1. Des moyens humains et financiers sans pareils...**

Le tableau ci-dessous permet de comparer les moyens alloués aux bibliothèques de Limoges et les moyens alloués aux bibliothèques municipales de villes de 150 000 habitants. Le constat est à l'avantage des bibliothèques de Limoges, à commencer par la superficie totale des bibliothèques, puisque Limoges comptabilise 19 060m<sup>2</sup> de bibliothèques, contre 8 900m<sup>2</sup> pour les bibliothèques de villes équivalentes, pour un nombre d'annexes équivalent. Les dépenses de personnel, les dépenses d'acquisitions, le nombre de documents proposés, sont systématiquement entre 30% et 120% (pour les DVD) plus importants. Mais l'ouverture hebdomadaire n'est pas exceptionnelle (39 heures par semaine du mardi au samedi, exception faite de la BFM qui ouvre le lundi après-midi), et l'offre multimédia sur site est encore très insuffisante<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> <http://bibssuruntapisvolant.wordpress.com>

<sup>2</sup>LE GOFF, Daniel. Entretien du 08 août 2009 à la BFML.

## Comparatif des moyens alloués Limoges/villes de 150 000 habitants.

	Population	Dépenses de personnel par habt	Nb de livres	Nb de CD	Nb de DVD	Nb de postes internet public *	Dépenses d'acquisit <sup>o</sup> par hab en €	Ouverture hebdo	Surface totale en m <sup>2</sup>	Nb d'annexes
<b>Limoges</b>	137 502	35,02	403 779	58 520	26 844	97	5	39	19 060	5
Ville de 150 000 habts		23,36	321 246	37 342	11 462	nc	3,07	37,01	8 900	5

\* Soit 97 postes de consultation du catalogue auxquels il faut ajouter 30 postes reliés à Internet.  
Sources : statistiques de la DLL 2007

## 4.2.2....pour des résultats exceptionnels.

### ***Inscriptions et fréquentation.***

Avec 37,92% d'inscrits-emprunteurs en 2007 (soit 52 143 usagers), les bibliothèques de Limoges enregistrent un score inédit dans le paysage des bibliothèques municipales françaises, encore plus s'il est rapporté aux statistiques affichées par les bibliothèques de villes comparables : 12,80% ! L'historique des inscriptions montre l'impact de l'ouverture de la BFM en 1999 - le nombre d'inscrits a pratiquement doublé entre 1995 et 2000 :

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Inscrits	20 559	32 236	61 571	61 296	61 427	60 352	59 913	57 637	54 486	52 143

Les bibliothèques de Limoges voient passer dans leurs murs une population considérable. A elle seule, la BFM enregistre une moyenne de 1 600 entrées quotidiennes et des pointes à 4 000 visiteurs certains samedis. 476 959 passages ont été comptabilisés en 2007. Après quelques années au cours desquelles la BFM a pu enregistrer jusqu'à 600 000 visiteurs par an, cette dernière subit une érosion sensible du nombre de passages depuis 2005. Mais c'est précisément depuis 2005 que le nombre de visites virtuelles a connu une ascension fulgurante, permettant à la BFM de retrouver un niveau de visites totales (physiques et virtuelles) comparable, voire supérieur, à celui qu'elle connaissait au début des années 2000.

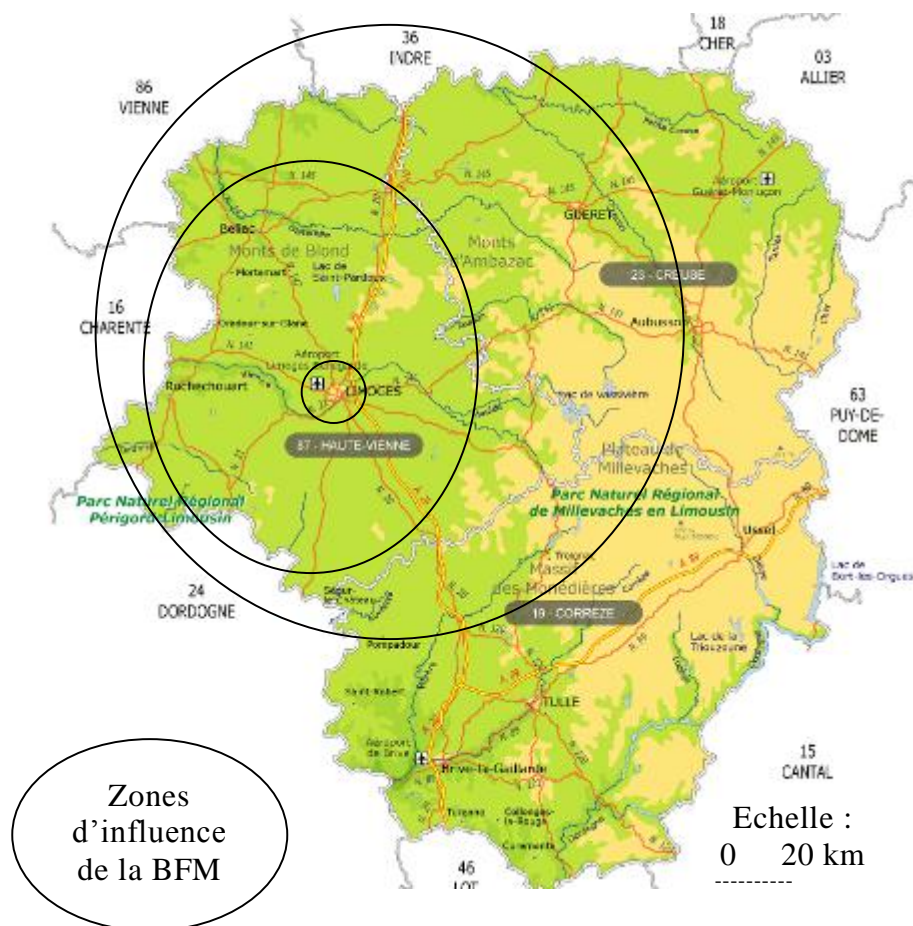
### ***Une attractivité qui dépasse le cadre communal.***

L'origine géographique des inscrits permet de mesurer d'une autre manière l'attractivité des bibliothèques de Limoges. Le taux d'inscrits-emprunteurs des seuls Limougeauds s'élève à 26%, soit 69% du total. Une part significative des utilisateurs des bibliothèques de Limoges (et en premier lieu de la BFM), vient de loin, voire de très loin. Presque 1 000 d'entre eux habitent des départements limitrophes (Corrèze et Creuse), voire d'autres régions (577 usagers). « *Des gens font une heure de route tous les quinze jours, en famille, pour emprunter des documents à la BFM<sup>1</sup>* ». La seule attractivité des bibliothèques de Limoges ne peut expliquer une zone d'influence aussi large. En effet, le Limousin est la deuxième région de France la moins peuplée.

<sup>1</sup>Ibid.

Limoges, Brive-la-Gaillarde et Tulle, concentrent le tiers de la population de la région. Ces deux dernières, situées dans la partie sud du Limousin, proposent des équipements de lecture publique aux normes, qui plus est gratuits pour les résidents de leur ville. C'est donc toute la moitié nord de la région qui est particulièrement sinistrée en matière de bibliothèques. Consciente de son retard, la ville de Guéret (13 000 habitants, préfecture de la Creuse), ambitionne de construire une médiathèque – gratuite, par « *imitation*<sup>1</sup> » avec Limoges. En attendant, la BFM remplit plus sûrement et plus efficacement que d'autres son rôle de Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale, en donnant tout son sens au « R » de « Régional »<sup>2</sup>.

Carte du Limousin



### ***Un usage modéré des services de prêt.***

La forte affluence du public signifie-t-elle pour autant que les collections seront plus sollicitées ? Là encore, la comparaison avec d'autres villes est éclairante. Les taux de rotation des livres, CD et DVD sont sensiblement les mêmes à Limoges qu'ailleurs. Des pointages effectués le samedi ont montré que 30% des gens qui sont rentrés dans la BFM n'ont pas emprunté de documents. La gratuité n'est donc pas utilisée par le public pour profiter ou pour abuser des services offerts.

<sup>1</sup>Ibid.

<sup>2</sup>Voir en annexe la comparaison avec les autres BMVR.

Comparatif des taux de rotation Limoges/villes de 150 000 habitants.

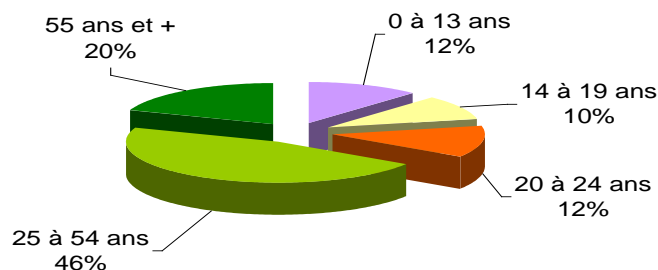
	Taux de rotation livres	Taux de rotation CD	Taux de rotation DVD
<b>Limoges</b>	1,58	3,64	7,22
Ville de 150 000 habts	1,74	3,45	7,75

### 4.2.3. Le public des bibliothèques de Limoges.

#### ***Des catégories d'âge représentatives des bibliothèques gratuites.***

Dans les bibliothèques de villes de 150 000 habitants, la proportion d'inscrits enfants/inscrits adultes est la suivante : 30,5% / 69,5%. A Limoges, les moins de 14 ans ne représentent que 12% du total des inscrits dans les bibliothèques, et les ados (14-19 ans) ne sont que 10% à y être inscrits. Ce constat rejoint celui qui a été fait dans des bibliothèques gratuites plus petites, attestant que le public de la gratuité se comporte de façon similaire dans des équipements très différents. Le coût de l'inscription des adultes pousse certains parents à privilégier les inscriptions de leurs enfants, ou bien encore à adopter les stratégies de contournement déjà décrites (inscriptions déléguées aux enfants, usages familiaux d'une seule et même carte, etc.). Les bibliothèques entièrement gratuites sont sans doute plus représentatives du public de leurs villes. Ce n'est pas qu'il y a moins d'enfants qui les fréquentent, c'est que la part des adultes y est plus importante.

Le public des bibliothèques de Limoges par tranches d'âge.



En revanche, comme dans la très grande majorité des bibliothèques municipales, l'utilisateur moyen des bibliothèques de Limoges vieillit et se féminise.

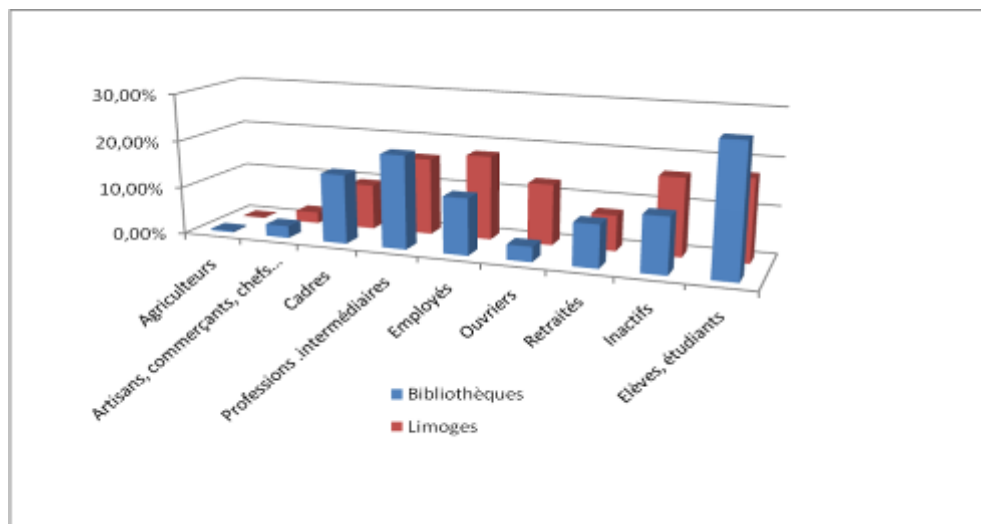
#### ***Des catégories socioprofessionnelles (presque) équilibrées.***

La structure par catégories socioprofessionnelles des inscrits-emprunteurs reflète assez fidèlement celle de l'ensemble des habitants de la ville. Aucune des différentes catégories principales n'est vraiment sous ou surreprésentée, sauf...les inactifs (dont il



est difficile de faire la part des inactifs et des chômeurs), et les ouvriers. Ces derniers, qui représentent 12,85% des actifs de Limoges, ne sont que 3,17% à être inscrits dans les bibliothèques. Quant aux cadres, aux professions intermédiaires et aux employés, ils constituent presque la moitié des usagers adultes des bibliothèques (46,19%), pour 43,54% de la population limougeaude. Le SIGB des bibliothèques de Limoges ne faisant pas de différence entre les élèves et les étudiants au moment de leur inscription, les statistiques comparées ne permettent pas d'avoir une vue précise des taux de pénétration les concernant. Mais avec un taux de 27% d'inscrits « élèves et étudiants », la BFM et ses annexes paraissent néanmoins être attractives aux yeux de ce public. La surreprésentation des agriculteurs, des artisans, des commerçants et chefs d'entreprise constitue quant à elle un phénomène inédit, qui résulte de la conjonction entre l'attractivité supra-communale de la BFM et l'histoire des activités manufacturières et agricoles de Limoges.

Taux de pénétration PCS bibliothèques et ville de Limoges.



## 4.3. L'ACTIVITE CULTURELLE : PROXIMITE ET INNOVATION.

### 4.3.1. La culture au service de tous.

Les bibliothèques de Limoges ont une programmation culturelle du niveau de leur réputation et des budgets de fonctionnement qui leur sont alloués. Les nombreuses fonctionnalités et les nombreux services proposés sur le site Internet des bibliothèques en sont une bonne illustration.

### 4.3.2. Innover pour durer.

Les bibliothèques de Limoges continuent d'inventer, d'innover, de chercher. L'objectif est non seulement de retenir le public présent, de le fidéliser, mais aussi de toucher de nouveaux publics. Ainsi, en mai 2008, un courrier signé du maire était envoyé à

l'ensemble des enfants inscrits dans les écoles de la ville. Les enfants intéressés devaient se présenter dans l'une des bibliothèques du réseau avec le talon du courrier rempli par les parents. L'originalité de la démarche reposait sur le fait que, étant déjà inscrits dans une école, les enfants (et leurs parents) n'avaient pas à produire de pièce d'identité au moment de leur inscription à la bibliothèque. A la suite de ce courrier, 800 enfants se sont présentés dans les bibliothèques de Limoges, dont une grande partie de nouveaux inscrits. Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, une convention associant la ville et l'université permettra aux étudiants des bibliothèques universitaires de Limoges de s'inscrire dans les bibliothèques municipales sur la seule présentation de leur carte d'étudiant. L'opération sera rendue possible grâce à un échange d'annuaires électroniques entre les bibliothèques municipales et universitaires.

Une page récente de l'activité de la BFM illustre la capacité de cette dernière à accepter d'être une part, une émanation de la société, avec ses contradictions et sa vitalité, et où il n'y aurait plus de dedans/dehors. En effet, le 27 juin 2009, soir deux jours après la mort de Michael Jackson, la bibliothèque est sur le point de fermer lorsque Ryan Lafarge, disothécaire à la BFM, se lance dans une chorégraphie de « Billie Jean » à travers les espaces de la médiathèque, sous les regards d'abord médusés, puis admiratifs, des usagers de la bibliothèque. Le succès médiatique de ce « happening » a montré un visage inédit de la BFM et des bibliothèques municipales françaises en général. D'ailleurs, la vidéo a fait le tour du monde<sup>1</sup>.

La BFM, qui donne de nombreux gages de son ouverture au monde, n'en oublie pas pour autant de voir loin. De nombreux projets plus structurels sont à l'étude : construction d'une annexe de quartier à proximité d'un centre commercial, mise en place d'automates de prêts à la BFM Aurence (dans le cadre de sa reconstruction), harmonisation et extension des horaires d'ouverture au public à l'échelle du réseau, formalisation d'une politique documentaire concertée...

#### **4.4. GRATUITE, RESPONSABILITE ET FIERTE.**

Le public des bibliothèques de Limoges entretient des relations privilégiées avec ses bibliothèques et notamment avec la BFM. Une visite au sein cette dernière atteste que, dix ans après son inauguration, les utilisateurs en prennent le plus grand soin. Les matériaux, choisis pour leur qualité, n'ont pas souffert du temps. Aucune rayure, aucun graffiti, pas de traces de vandalisme. Le cadre prestigieux de la BFM impose le respect et fait la fierté du public. Dès l'inscription, la gratuité de l'emprunt, des accès Internet, des impressions papier, surprend toujours les nouveaux inscrits, surtout quand ils viennent d'une ville où ces services étaient payants. Les Limougeauds qui reviennent s'installer à Limoges après avoir déménagé, apprécient d'autant plus le principe de l'emprunt gratuit. Le public vit la gratuité comme un don, une récompense, un juste retour sur les impôts versés : « *c'est moi qui l'ai payé* » dit l'usager moyen ; pour une usagère de la BFM, « *la bibliothèque est sur le chemin de [sa] ballade quotidienne<sup>2</sup>* ». La bibliothèque, définitivement enracinée dans l'ordinaire des habitants, est perçue comme une extension de l'espace public urbain : « *le bien collectif n'est pas tant le bien culturel lui-même que l'ensemble des normes et des valeurs, le capital de valeurs esthétiques communes qui président à la reconnaissance du caractère culturel du*

<sup>1</sup>Visible sur Youtube : <http://www.youtube.com/watch?v=y5b-LZZMoI8>. Le 04 décembre 2009, la vidéo a été vue 83 794 fois.

<sup>2</sup>Cités par LE GOFF, Daniel. Entretien du 25 août 2009 et courrier électronique du 31 octobre 2009.



*bien*<sup>1</sup>». L'association gratuité/qualité fait prendre conscience à nombre de visiteurs du caractère éminemment, et hautement politique, du projet municipal. La BFM s'inscrit sur le territoire, mais aussi dans le paysage mental des Limougeauds, voire dans l'inconscient collectif local. Il revêt alors des formes parfois surprenantes : certains font visiter la BFM à des proches, d'autres font réaliser leurs photographies de mariage dans le jardin d'hiver, des groupes de personnes âgées se retrouvent quotidiennement à la bibliothèque, où elles disent se sentir moins seules qu'à la maison, d'autres encore, qui se sont rencontrées grâce aux réseaux sociaux virtuels, se retrouvent à la bibliothèque et demandent à y organiser des apéritifs. En fin de compte, Eugène Morel avait encore une fois perçu toute la complexité des liens créés par le service public de la gratuité :

*Tout contribuable sait donc qu'il paye et combien il paye pour sa bibliothèque. Quand il passe devant, il peut dire : c'est à moi, et quand il est rentré : JE SUIS CHEZ MOI<sup>2</sup>. Peu importe que les gens aient donné, prêté, légué [...] il sent que la bibliothèque de sa ville comme une propriété collective, dont il use largement, dont il tire vanité. On ne tire pas vanité d'un cadeau qu'on reçoit, mais d'une chose qu'on achète.<sup>3</sup>*

---

<sup>1</sup>BENHAMOU, Françoise. *L'économie de la culture*. *Op. cit.* , p. 96.

<sup>2</sup>C'est nous qui soulignons.

<sup>3</sup>MOREL, Eugène. *Op. cit.* , pp.24-25.



## Conclusion

---

Alors que la gratuité des services des bibliothèques municipales fait partie des gènes des bibliothèques municipales chez ses inventeurs et promoteurs étrangers, la greffe, à l'intérieur du modèle français de bibliothèque, n'a jamais été faite, et ne le sera sans doute jamais. Pourtant, notre étude a montré l'impact de l'introduction de la gratuité dans des bibliothèques auparavant payantes. Nous avons mesuré les effets de la gratuité selon différents niveaux complémentaires, et qui intègrent autant d'éléments quantitatifs que qualitatifs.

Ainsi la gratuité permet-elle d'augmenter très sensiblement le nombre d'inscrits-emprunteurs, ce qui relève de la mission principale des bibliothèques. La gratuité favorise aussi la recomposition des publics ; en provoquant presque mécaniquement la hausse des inscriptions des adultes, elle permet une représentation plus fidèle des usagers de la bibliothèque rapportée à la place qu'ils ont dans leur ville, en rendant vaine la notion de « passager clandestin ». Transparence, lisibilité, simplicité : la gratuité de l'emprunt humanise au passage les relations entre les agents des bibliothèques et les usagers ; la persistance d'un tarif entretient une tension qui résulte inévitablement du rapport marchand qui est créé. Certes, la gratuité ne peut à elle toute seule résoudre les inégalités d'accès à la culture ; à l'inverse de l'école, les bibliothèques ne sont pas obligatoires, et leur poids dans l'éducation des foules sera toujours moindre. Mais les éléments de statistiques qui ont enrichi notre étude ont démontré que l'introduction de la gratuité, comme le principe de gratuité tout court lorsqu'il était consubstantiel à un projet de nouvelle bibliothèque (Chevilly-Larue), contribuent à faire plus que bouger les lignes. La typologie classique des usagers des bibliothèques gratuites évolue dans le sens d'une meilleure représentation des habitants des villes concernées, soit que la population des quartiers a bougé, soit que les catégories socioprofessionnelles sont sorties des cadres connus. Le détour fait par la gratuité des musées a mis en avant la variable territoriale des équipements culturels de proximité, dont bénéficient les bibliothèques étudiées dans notre étude. Ainsi les effets de la gratuité se font-ils plus sentir dans des collectivités petites et moyennes, de province comme de banlieues, où la concurrence de l'offre culturelle est moindre que dans les grandes agglomérations. Le statut de capitale régionale sera un facteur également déterminant.

Sur le plan strictement comptable, le calcul du coût par usager montre les limites de la tarification. Que sont quelques milliers d'euros (pour les petites ou moyennes villes), ou quelques dizaines de milliers d'euros (pour les plus grosses), au regard des enjeux de société et de civilisation portés par les bibliothèques municipales ? Que sont quelques milliers d'euros investis pour ouvrir les bibliothèques au plus grand nombre quant tant de projets dispendieux et ponctuels se concentrent sur des publics « cibles » ? Depuis quelques années, des élus de droite et de gauche se sont entendus pour remettre la gratuité des bibliothèques à l'honneur. A leurs yeux, les bibliothèques sont plus que jamais des facteurs d'égalité, de réussite et d'intégration sociale. L'ont-elles jamais été,

consciemment et systématiquement, dans toutes les collectivités, dans toutes les directions de bibliothèques et dans toutes les équipes ? Il faut croire que non, si l'on se réfère aux statistiques et aux comparaisons internationales : « [l]a tradition d'une bibliothèque accessible à tous, c'est défendre une homogénéité du corps social, c'est avoir la certitude qu'on ne remplit pas sa mission quand il y a des « exclus de l'information<sup>1</sup> ».

La plupart des produits culturels ne sont pas testables avant l'achat. Le consommateur moderne, confronté à l'abondance des biens proposés sur le marché, n'est plus en mesure d'en évaluer la qualité, ou alors seulement après usage. La gratuité réduit la part de risque chez le consommateur, surtout chez celui qui est moins familier des livres : « la gratuité de l'accès participe de la construction d'un rapport d'immédiateté avec le livre et la lecture<sup>2</sup> ». Le caractère addictif de la consommation culturelle est une réalité qui doit être présente à l'esprit des bibliothécaires (« [u]n musée est comme une bibliothèque, c'est en la fréquentant régulièrement qu'on en tire les bénéfices<sup>3</sup> »). La gratuité autorise les emprunts « ciblés » comme les emprunts « découverte », elle peut donc être synonyme d'infidélité, laquelle se manifeste par un fort turn-over, et des visites espacées. Le butinage, ou braconnage (pour reprendre la terminologie de Michel de Certeau) qui peuvent en résulter, notamment lorsqu'ils sont le fait d'un public de faible lecteurs, déconcertent une partie des professionnels, habitués (ou nostalgiques) d'un public volontiers familier des codes de la lecture, et constituer, sans le dire, un argument contre la gratuité. Mais le phénomène du zapping est constitutif des comportements actuels, et les bibliothèques françaises doivent accepter d'en payer le prix – ce qui ne signifie pas qu'elles doivent renoncer à fidéliser, et à surprendre, par le levier des politiques documentaires et culturelles, leurs publics historiques. La bibliothèque gratuite devient alors le lieu où tous les publics se côtoient, pour vivre, à des niveaux de perception parfois très différents, une expérience commune, intellectuelle, matérielle, voire sensorielle : « dans une société où les individus ont autant de temps libre en dehors du travail, il faut réfléchir à la manière de recréer un espace public où l'aléatoire se télescope, où l'activité n'est pas segmentée et où la culture s'articule avec le reste<sup>4</sup> ».

Dans le contexte plus général d'une économie du savoir, les bibliothèques demeurent d'incontournables lieux d'appropriation, de consolidation et d'acquisition de compétences. La bibliothèque sert la démocratie car elle ambitionne de mettre à mal les prédestinations sociales et culturelles des usagers. La collectivité s'assure ainsi du concours de tous les talents au profit de la pensée, de la vie publique, du développement des arts, et de l'innovation scientifique et technique<sup>5</sup>. La notion de progrès comporte l'idée d'une relation de cause à effets entre la connaissance et la prospérité, ce qui est admis aussi bien par la philosophie libérale anglo-saxonne que par la tradition républicaine française. La problématique qui se pose donc aux bibliothèques en termes économiques est donc moins celle qui consisterait à optimiser les recettes, que celle qui doit tendre vers une meilleure gestion de la dépense publique, dans le cadre bien compris des missions des bibliothèques de lecture publique. Rationaliser, automatiser, mutualiser, sont autant de solutions dynamiques pour, à terme, transférer les économies d'échelle réalisées, sur les postes d'investissement. Dont la subvention au lecteur participe pleinement.

<sup>1</sup>CALENGE, Bertrand. *Accueillir, orienter, informer. Op. cit.*, p. 398.

<sup>2</sup>BENHAMOU, Françoise. In Dossier : et si on parlait d'argent ? *Art. cit.*, p. 40.

<sup>3</sup>MC GREGOR, Neil (directeur de la National Gallery en 2000). In ROUET, François. *Op. cit.*, p. 213.

<sup>4</sup>VIARD, Jean. In SAEZ, Jean-Pierre (dir.). *Op. cit.*, p. 162.

<sup>5</sup>GIAPPICONI, Thierry. La tarification et ses masques. *Art. cit.*

Mais, s'il existe une gratuité positive, volontaire, symbolisée par quelques équipements modernes et dynamiques, il ne faut pas négliger la place prise par une gratuité de consolation, ou gratuité-outil. Solution « *anti-crise*<sup>1</sup> » - ce qui suppose une temporalité limitée -, remède à une fréquentation en berne, ou palliatif à des équipements en décalage par rapport aux attentes du public, cette gratuité prend le risque d'entretenir chez le public l'idée d'une gratuité pis-aller et de la cantonner à un service de base. Pour être véritablement efficace, et pour former un ensemble cohérent et ambitieux, cette gratuité devrait s'accompagner de véritables plans de relance de la lecture publique locale. A partir d'un certain seuil d'inscrits-emprunteurs (20% ? 30% ?), la gratuité n'est plus un remède mais la clé de voûte d'un système qui agit positivement, à la fois sur l'activité de l'établissement et la qualité des relations avec les habitants. Gratuité de second ordre ou première étape d'une réappropriation des bibliothèques par la communauté des habitants de la commune ? Quelles que soient les intentions, plus ou moins louables, qui président à son retour, la gratuité nouvelle semble néanmoins recouvrer le sens un temps perdu des bibliothèques municipales. Les bibliothèques, dans une société plus dure, plus individualiste, apparaissent, non seulement comme un troisième lieu, mais comme LE lieu, le lieu d'une solidarité retrouvée et souhaitée par la communauté, qui n'est pas à un paradoxe près. « *Après la solidarité mécanique de la communauté villageoise et la solidarité organique de la ville industrielle, émerge donc une troisième solidarité, la solidarité « commutative » qui met en liaisons des individus et des organisations à une multiplicité de réseaux interconnectés*<sup>2</sup> ». L'atomisation d'individus plus autonomes n'est qu'apparente et cache un besoin de social et de solidarité. Des élus, du moins pour ceux qui sont à l'écoute de leurs habitants, ouvrent leur ville au plus grand nombre, en commençant par faire don à leur population de la bibliothèque du XXI siècle, qui a l'avantage de proposer, dans un seul lieu, dans chaque quartier, un concentré de ville, de société, d'être un espace très concret, construit en dur, un territoire où les toutes représentations sont possibles, et où la solidarité, dans son acception anthropologique, peut s'épanouir. A cette conception s'ajoute, pour l'enrichir, le caractère de bien culturel collectif de la bibliothèque, que nous vu à l'œuvre à la BFM : « *l'existence d'une offre culturelle fréquentée assidûment grâce à sa gratuité [...] – constitue une sorte de bien collectif pur et possède pour la collectivité une véritable valeur en soi au-delà du bénéfice qu'en retirent les fréquentants*<sup>3</sup> ». Notre époque ne se caractérise pas seulement par la coexistence, chez les mêmes individus, de l'individualisme et d'un désir de pratiques communes, familiales, mais aussi par la difficulté à éprouver de la satisfaction pour tous ses membres en même temps. A cela la bibliothèque apporte une première réponse. Une deuxième approche consiste à voir dans la bibliothèque le lieu où peut encore se jouer la démocratisation (et à redonner ses lettres de noblesse à une notion si galvaudée) telle que la conçoit Jean-Claude Passeron, celle qui passe par l'accroissement du nombre d'utilisateur, la diminution des écarts de pratique, l'amélioration des probabilités d'accès à la culture selon les catégories sociales, et la démocratisation des rapports sociaux due à la baisse de l'autorité<sup>4</sup>.

L'un des paradoxes que nous avons soulevé est le caractère fragile de la gratuité. Plus encore que le modèle payant, elle doit être constamment vivifiée, entretenue, enrichie, interrogée. Pour ce faire, et pour éloigner définitivement tout reproche « idéologique »,

<sup>1</sup>Pour reprendre l'expression de Gilles Gudin de Vallerin, parlant de la mesure de baisse des tarifs à Montpellier. Entretien téléphonique du 21 novembre 2009.

<sup>2</sup>ASCHER, François. *L'âge des métapoles*. La Tour d'Aigues : Ed. de l'Aube, 2009.

<sup>3</sup>ROUET, François. *Op. cit.*, pp. 25-26.

<sup>4</sup>PASSERON, Jean-Claude. Consommation et réception de la culture. In DONNAT, Olivier et TOLILA, Paul (dir.). *Op. cit.*, p. 374.

ou les procès en angélisme qui seraient fait aux partisans de la gratuité, nous devons rappeler aux bibliothécaires l'impératif d'une évaluation rigoureuse, et irréprochable. Les coûts de fonctionnement et les services rendus doivent être régulièrement évalués, en mettant en relation les résultats obtenus en fonction des objectifs et des ressources disponibles. La mise en valeur de cette évaluation doit faire l'objet d'une communication active. L'argument souvent entendu : « le choix de la gratuité relève des hommes et des femmes politiques » n'a pas plus de réalité que s'il était appliqué à la politique documentaire, où aux orientations culturelles, domaines d'interventions traditionnels des bibliothécaires. C'est à eux de proposer, d'influencer leur tutelle, - ce qui suppose une plus grande écoute des économistes de la culture pour chercher des outils de pilotage. Dans cet esprit, nous ne pouvons qu'inviter les bibliothécaires, la communauté des chercheurs, les institutions<sup>1</sup>, à mener des enquêtes plus approfondies sur les impacts de la gratuité des bibliothèques dans les collectivités, surtout du côté du public.

---

<sup>1</sup>Nous pourrions ainsi suggérer, si ce n'est déjà prévu, d'intégrer un indicateur « gratuité ou tarification » dans les nouvelles statistiques de la Direction de la Lecture et du Livre annoncées pour 2010, ainsi qu'une colonne « recettes ».

## Bibliographie

---

### Economie des bibliothèques et gratuité.

Bibliothèques et économie. *Bulletin des bibliothèques de la Ville de Montréal*, s.d. [en ligne]

<[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/BIBLIO\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BIBLIOTHEQUES\\_ET\\_ECONOMIE.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/BIBLIO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BIBLIOTHEQUES_ET_ECONOMIE.PDF)> Consulté le 30 novembre 2009

Bibliothèques et économie : entre politique de service public et économie marchande. Actes du congrès national 1999 à La Rochelle du 29 au 31 mai. Association des Bibliothécaires Français. *Bulletin d'informations*, n°184-185, 3e et 4e trimestre 1999.

*La gratuité des musées et des monuments : qu'en pensent les publics ?* Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 2008 [en ligne]  
<<http://www.culture.gouv.fr/nav/index-stat.html>> Consulté le 30 novembre 2009

BENHAMOU, Françoise. *L'économie de la culture*. Paris : Editions la Découverte, 2003.

BARRAL, Sabine. Choix économiques dans une bibliothèque. *BBF*, 1994, n° 3, pp. 34-37 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 29 octobre 2009

BEARD, John C.. Service non compris. *BBF*, 1986, n° 5, pp. 514-519 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 30 octobre 2009

BENHAMOU, Françoise. Faut-il généraliser la gratuité dans les musées ? Une mauvaise réponse...à une mauvaise question. *Esprit*, n°6, juin 2008, p. 83-109.

BENHAMOU, Françoise. *Questions posées par l'économie publique aux bibliothèques*. In *Economie et bibliothèques*. In SALAUN, Jean-Marie. (dir.). Paris : Editions du cercle de la Librairie, Paris, 1997, pp. 147-156.

BENHAMOU, Françoise. Les modèles économiques du service public. *BBF*, 2001, n° 6, pp. 31-34 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 30 octobre 2009

BERTRAND, Anne-Marie. *Tarifification et bibliothèques municipales*. In ROUET, François (dir). *Les tarifs de la culture*. Paris : La documentation Française, 2002, pp. 223-237.

BONNEFON, Christine. Villeurbanne, Arles : l'une chère, l'autre gratuite. *Le Monde*, 21 avril 1995.

BORZEIX, Jean-Marie et PRE, Jean-Wilfried. *La question du droit de prêt en bibliothèque*. Rapport pour Madame la Ministre de la Culture et de la Communication.

1998. 81 p. [en ligne] <[www.culture.gouv.fr/culture/actual/communiq/borzeix.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/actual/communiq/borzeix.pdf)>  
Consulté le 30 octobre 2009

CHATENAY-DOLTO, Véronique. *Les bibliothèques et l'économie*. In Association des Bibliothécaires Français. *Bulletin d'informations*, n°184-185. 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 1999, pp. 66-70.

CLARK, Mike. Fee or free ? The hidden costs of free public sector information. *Business Information Review*, vol. 24, n°1, pp. 49-59.

DAGOT-DUVAUROUX, Jean-Louis. *De la gratuité*. Paris : Editions de l'éclat, 2006.  
Débat : faut-il faire payer l'emprunt en bibliothèque ? *Livres Hebdo*, n° 792, 9 octobre 2009, p. 28.

Dossier : faut-il faire payer les bibliothèques ? *Livres-Hebdo*, n°59, 12 février 1994, pp. 38-43.

Dossier : la gratuité : un débat payant sur Internet. *Livres Hebdo*, n° 283, 6 mars 1998, pp. 50-51.

Dossier : et si on parlait d'argent 1 ? *Bibliothèque(s)*, n° 40, octobre 2008, pp. 8-47.

Dossier : services publics, le juste prix. *La Lettre du cadre territorial*, 1er avril 2005, pp. 28-34.

Dossier : les bibliothèques saisies par l'économie. *BBF*, 1994, n° 3, pp. 7-65 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 28 novembre 2009

DOUGLAS, Mary. *Il n'y a pas de don gratuit*, in *Comment pensent les institutions*. Paris : Editions La Découverte, 1999, pp. 163-178.

DUBOIS, Vincent. La vision économique de la culture. *BBF*, 2001, n° 2, p. 31-34 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 30 octobre 2009

EGHOLM, Charlotte et JOCHUMSEN, Henrik. Perspectives concerning user fees in public libraries. *Library Management*, vol. 21, n°6, 2000, pp. 298-306.

EIDELMAN Jacqueline et CÉROUX, Benoît. La gratuité dans les musées et monuments en France. Synthèse des résultats de l'expérimentation. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 2009 [en ligne] <<http://www.culture.gouv.fr/nav/index-stat.html>>  
Consulté le 30 novembre 2009

EYMARD, Daniel. Éléments de stratégies tarifaires. *BBF*, 2001, n° 6, pp. 68-72 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 30 octobre 2009

GIAPPICONI, Thierry. Bibliothèque, une bonne gestion...par la gratuité ? *La lettre du cadre territorial*, n°332, 15 février 2007. [en ligne] <<http://www.lettreducadre.fr>>  
Consulté le 30 octobre 2009



- GIAPPICONI, Thierry. La tarification et ses masques. *BBF*, 1993, n° 2, pp. 10-22 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 30 octobre 2009
- GUDIN DE VALLERIN, Gilles. Les tarifications dans les bibliothèques. *BBF*, 1994, n° 6, pp. 21-27 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 30 octobre 2009
- HERTZOG, Robert. In *Recherches sur la gratuité et la non-gratuité des services publics*. Thèse, s.d. , p. 19.
- KOTLER, Philip. *Strategic marketing for non-profit organizations*. Englewood Cliffs : Prantice Hall, 1991.
- LENTSCHENER, Philippe. *L'odyssée du prix*. Paris : Nouveaux débats publics, 2007.
- LEREBOURS, Jean-Loup. Quelques résultats de l'influence des politiques tarifaires sur le fonctionnement des bibliothèques municipales. In Association des Bibliothécaires Français. *Bulletin d'informations*, n°184-185. 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 1999, pp. 89-92.
- LEREBOURS, Jean-Loup. A propos de la gratuité des bibliothèques : le cas d'Arles. *Livres Hebdo*, n°126, 2 septembre 1994, p. 65.
- LE SAUX, Annie. Les politiques tarifaires dans les bibliothèques. *BBF*, 1993, n° 3, pp. 91-92 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 30 octobre 2009
- MARKOVITS, Francine. *C'est gratuit ! à qui profite ce qui ne coûte rien ?* Paris : Albin Michel, 2007.
- MAUSS, Marcel. *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. In *Sociologie et anthropologie*. Paris : PUF, 2004, pp. 145-279.
- ROUET, François (dir.). *Les tarifs de la culture*. Paris : Ministère de la Culture, 2002.
- ROUET, François. *Les bibliothèques municipales. Vocations, usages et opinions tarifaires*. Paris : Ministère de la Culture, 1994.
- SAGOT-DUVAUROUX, Dominique. *Les approches économiques de la culture*. In Association des Bibliothécaires Français. *Bulletin d'informations*, n°184-185. 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 1999, pp. 11-24.
- SALAUN, Jean-Michel (dir.). *Economie et bibliothèques*. Paris : Editions du cercle de la Librairie, 1997.
- SALAUN, Jean-Michel. Quelques questions posées par l'économie aux bibliothèques (et vice versa). *BBF*, 1994, n° 3, pp. 8-12 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 30 octobre 2009
- SANTANTONIOS, Laurence. Le Havre : le tout gratuit. *Livres Hebdo*, n° 790, 25 septembre 2009, p. 58.

SANTANTONIOS, Laurence. Vandoeuvre passe à la gratuité. *Livres Hebdo*, n° 789, 18 septembre 2009, p. 60.

SANTANTONIOS, Laurence. Lille sans esbroufe. *Livres Hebdo*, n° 667, 24 novembre 2006, pp. 66-67.

SANTANTONIOS, Laurence. Rouen a minima. *Livres Hebdo*, n° 778, 22 mai 2008, pp. 52-53.

SKRZESZEWSKI, Stan. Faire payer le public ? La question sera enfin posée. *BBF*, 1985, n° 5, pp. 392-400 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 30 octobre 2009

THROSBY, David. Determining the Value of Cultural Goods. *Journal of Cultural Economics*, n° 27, 2003.

## **Généralités.**

### **Normes.**

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE (ABF). *Code de déontologie du bibliothécaire*, 2003. [en ligne] < <http://www.abf.asso.fr/IMG/pdf/codedeonto.pdf>> Consulté le 30 novembre 2009

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES (CSB). *Charte des bibliothèques*, 1991. [en ligne] <<http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-char.html>> Consulté le 30 novembre 2009

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES (CSB). *Rapport du Président pour l'année 1991*. Paris, Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1992. [en ligne] (page consultée le 31 août 2009). <<http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/rapport91/csb-rapp91-accueil.html>> Consulté le 30 novembre 2009

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES (CSB). *Rapport du Président pour l'année 1993*. Paris, Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1994. [en ligne] (page consultée le 31 août 2009). <<http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/rapport93/csb-rapp93-accueil.html>> Consulté le 30 novembre 2009

Norme internationale ISO 11620 Information et documentation : indicateurs de performances des bibliothèques (norme française AFNOR Z48-005).

UNESCO. *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique* [en ligne] <[http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman\\_fr.html](http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html)> Consulté le 30 novembre 2009

## Articles et monographies.

ALIX, Yves. La stagnation de la fréquentation des bibliothèques municipales, vue de la ville de Paris. *BBF*, 2003, n° 1, pp. 85-88 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 28 octobre 2009

ALIX, Yves et WAHNICH, Stéphane. Une familiarité distante : enquête sur le public des bibliothèques municipales parisiennes. *BBF*, 2004, n° 2, p. 62-73 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 10 octobre 2009

ALIX, Yves. La banalisation des bibliothèques. *BBF*, 2002, n° 1, pp. 23-29 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 28 octobre 2009

AROT, Dominique. Les valeurs professionnelles du bibliothécaire. *BBF*, 2000, n° 1, pp. 33-41 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 16 juin 2009

ASCHER, François. *L'âge des métropoles*. Paris : Editions de l'Aube, 2009.

BARTHELEMY, Pascale. *L'accueil et l'information du public*. In DANSET, Françoise (dir.). *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Editions du cercle de la Librairie, 1991, pp. 209-220.

BAUMAN, Zygmunt. *L'éthique a-t-elle une chance dans un monde de consommateurs ?* Paris : Editions Flammarion, 2009.

BAZIN, Patrick. La liberté participe de la logique de service public. *Libération*, 19 mai 2009 [en ligne] <<http://www.liberation.fr>> Consulté le 27/05/2009

BERTRAND, Anne-Marie. Une estime lointaine. *BBF*, 1998, n° 5, pp. 38-42 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 28 octobre 2009

BERTRAND, Anne-Marie. *Les publics des bibliothèques*. Paris : Editions du CNFPT, 1999.

BERTRAND, Anne-Marie. La transmission de l'implicite ou comment la culture professionnelle vient aux bibliothécaires. *BBF*, 2003, n° 1, pp. 10-15 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 16 juin 2009

*Les bibliothèques municipales et leurs publics. Pratiques ordinaires de la culture*. Paris : Bibliothèque publique d'information, 2001.

CALENGE, Bertrand. *Accueillir, orienter, informer ; l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*. Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2000.

CALENGE, Bertrand. Les bibliothèques municipales à la recherche de leurs usagers. *BBF*, 2003, n° 1, pp. 88-90 en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 28 octobre 2009

CALENGE, Bertrand. *Les petites bibliothèques publiques*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2006.

CARBONE, Bruno. Bibliothèques municipales, données 1992. *BBF*, 1995, n° 3, pp. 86-87 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 29 octobre 2009

COEYTAUX, Violette. Le centenaire des bibliothèques municipales parisiennes. *BBF*, 1966, n° 2, pp. 63-70 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 31 octobre 2009

COISY, Bernard. Quelques pistes à exploiter. *BBF*, 2003, n° 1, pp. 90-92 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 28 octobre 2009

DELOULE, Madeleine. *Des bibliothèques en Seine-Saint-Denis : éléments pour un état des lieux (année 2003)*. Département de Seine-Saint-Denis, Observatoire départemental de la lecture, s.d.

DELOULE, Madeleine. Des bibliothèques en Seine-Saint-Denis. *Les Actes de Lecture*, n° 89, mars 2005, pp. 60-63.

DONNAT, Olivier et OCTOBRE, Sylvie (dir.). *Les publics des équipements culturels. Méthodes et résultats d'enquêtes*. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études et de la prospective, 2001 [en ligne] <<http://www.culture.gouv.fr/nav/index-stat.html>> Consulté le 30 novembre 2009

DONNAT, Olivier et TOLILA, Paul (dir.). *Le(s) public(s) de la culture*. Paris : Presses de Sciences Po, 2003.

DONNAT, Olivier. *Enquête sur les pratiques culturelles des Français*. Paris : La documentation Française, 1997.

DURANT, Jean-Pierre, PEYRIERE, Monique et SEBAG, Joyce. *Bibliothécaires en prospective*. Paris, Ministère de la culture et de la communication. Les Travaux du DEPS, 2006.

FABRE Clarisse, HERZBERG, Nathaniel et ROUX, Marie-Aude. Films, expos...la culture ne connaît pas la crise. *Le Monde*, 10 janvier 2009.

GAUTIER-GENTES, Jean-Luc. Délices et supplices. *BBF*, 2005, n° 2, pp. 63-72 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 28 octobre 2009

GAUTIER-GENTES, Jean-Luc. Refonder les bibliothèques municipales : préliminaires. *BBF*, 2003, n° 2, p. 66-80 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 10 juin 2009

GIAPPICONI, Thierry. *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2001.

GIAPPICONI, Thierry et CARBONE, Pierre. *Management des bibliothèques. Programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997.

GUDIN DE VALLERIN, Gilles. De la bibliothèque idéale à la médiathèque réelle. *BBF*, 2008, n° 6, p. 71-75 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 31 octobre 2009

JACQUES, Jean-François. *Publics et services*. In MOUREN, Raphaële et PEIGNET, Dominique, (dir.). *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Editions du cercle de la Librairie, 2003, pp. 305-325.

LAHARY, Dominique. Le fossé des générations. *BBF*, 2005, n° 3, p. 30-45 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 30 novembre 2009

La lecture publique en France. *BBF*, 1968, n° 3, pp. 105-134 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 31 octobre 2009

LEREBOURS, Jean-Loup. La médiathèque d'Arles. *BBF*, 1990, n° 5, pp. 308-311 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 16 juin 2009

LEROY, Pascal. D'une statistique globale et du travail sur le terrain. *BBF*, 2003, n° 1, pp. 95-96 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 28 octobre 2009

*Manifeste pour les « produits » de haute nécessité*. Collectif. Afrik.com, mardi 17 février 2009. [en ligne] <<http://www.afrik.com/article16280.html>> Consulté le 28 novembre 2009

MARESCA, Bruno. *Les Bibliothèques municipales en France après le tournant Internet*, Paris : Bibliothèque publique d'information, 2005.

*Les médiathèques et leurs publics : enquêtes dans le Rhône, à Arles et Chambéry*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 1996.

Ministère de la Culture, Direction du Livre et de la Lecture. *Bibliothèques municipales, données nationales 2007* [en ligne] <<http://www.culture.gouv.fr/nav/index-min.html>> Consulté le 30 novembre 2009

MIRIBEL, Marielle de. Les rites d'inscription du lecteur. *BBF*. 2000, n° 4, p. 18-26 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 1er juillet 2009

MIRIBEL, Marielle de. *Accueillir les publics : comprendre et agir*. Paris : Editions du cercle de la Librairie, 2009.

MOREL, Eugène. *La librairie publique*. Paris, Armand Colin, 1910.

PALLIER, Denis. Les bibliothèques : enjeux et perspectives. In CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES (CSB). *Rapport du Président pour l'année 1997*. Paris, Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1998. [en ligne] <<http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/rapport97/csb-rapp97-accueil.html>>

PASSERON, Jean-Claude. *Lecture et bibliothèques publiques*. ORCEP, Colloque d'Hénin-Beaumont, 20-21 novembre 1981.

POISSENOT, Claude. Les multifréquentants : une étude en Lorraine. *BBF*, 2000, t. 45, n° 3, pp. 4-16. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 28 octobre 2009

Politique et législation des bibliothèques (première partie). *BBF*, 2000, n° 5, pp. 18-33 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 16 juin 2009

POLLIN, Christiane. Les réseaux de lecture dans les villes moyennes et leurs agglomérations. *BBF*, 1993, n° 2, pp. 23-33 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 29 octobre 2009

POULAIN, Martine (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques au XXe siècle, 1914-1990*. Paris : Editions du cercle de la Librairie Promodis, 1992.

*Regards sur un demi-siècle*. Cinquantenaire du BBF. Paris : BBF, 2006.

RIBOULET, Pierre. *Ecrits et propos*. Paris : Edition du Linteau, 2009.

ROUET, François (dir.). *La grande mutation des bibliothèques municipales*. Paris : La documentation Française, 1998.

SAEZ, Jean-Pierre (dir.). *Culture et société, un lien à recomposer*. Toulouse : Editions de l'Attribut, 2008.

SERVET, Mathilde. Mémoire d'étude : *les bibliothèques troisième lieu*. Villeurbanne, 2009.

TAESCH-FORSTE, Danielle. *Concevoir, réaliser et organiser une bibliothèque, mémento pratique à l'usage des élus, des responsables administratifs et des bibliothécaires*. Paris : Editions du Cercle de La Librairie, 2006.

VAN BESIEN, Hugues. *L'accueil et l'information du public*. In HECQUARD, Françoise (dir.). *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Editions du cercle de la Librairie, 1996. pp. 249-265.

## **Blogs & pages web.**

LAHARY, Dominique. Blog DLog. <<http://lahary.wordpress.com/2009/03/16/gratuite-des-bibliotheques-et-du-reste/#comment-384>> Consulté le 06 juin 2009

POISSENOT, Claude. Penser la nouvelle bibliothèque. <<http://penserlanouvellebib.free.fr/spip.php?rubrique30#forum34>> Consulté le 06 juin 2009

POISSENOT, Claude. De la bibliothèque à la médiathèque : évolution des publics et des usages à Vandoeuvre-les-Nancy, 2002. <<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/06/21/54/HTML/index.html>> Consulté le 06 juin 2009

POISSENOT, Claude. L'effet bibliothèque : caractéristiques et fréquentation des bibliothèques publiques. 2005 [en ligne] <[http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/17/26/48/PDF/Argus\\_Poissonot\\_1.pdf](http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/17/26/48/PDF/Argus_Poissonot_1.pdf)> Consulté le 28 novembre 2009

POISSENOT, Claude. Programme pour l'étude des déterminants internes de fréquentation des bibliothèques municipales, 2001. [en ligne] <<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/06/21/51/HTML/index.html>> Consulté le 04 août 2009

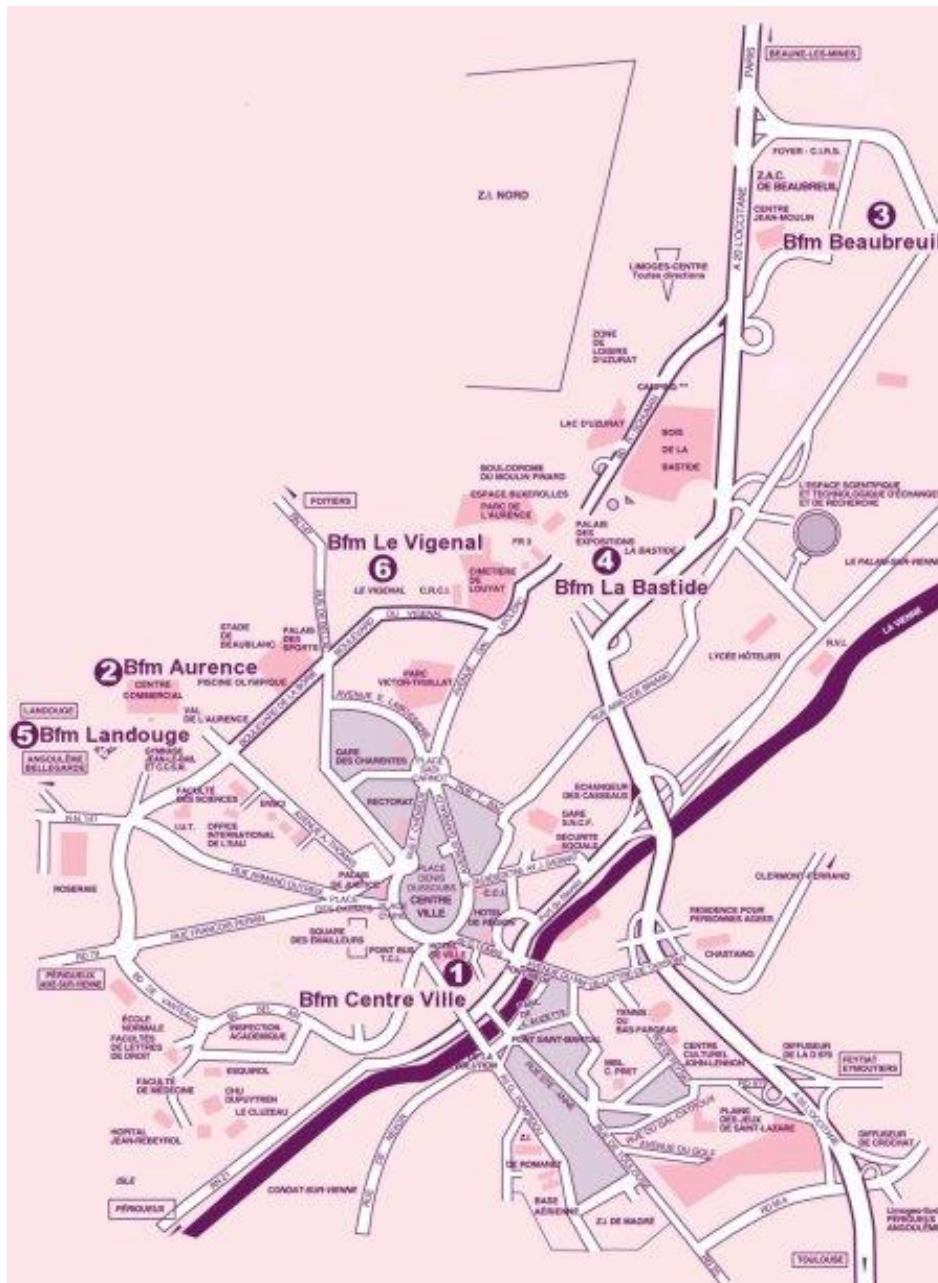
## **Table des annexes**

---

<b>ANNEXE 1 : CARTE DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE LIMOGES.....</b>	<b>89</b>
<b>ANNEXE 2 : INDICATEURS DE LIMOGES .....</b>	<b>90</b>
<b>ANNEXE 3 : STATISTIQUES COMPAREES DES BMVR EN 2007. ....</b>	<b>91</b>
<b>ANNEXE 4 : BIBLIOTHEQUE DE FONTAINE .....</b>	<b>92</b>
<b>ANNEXE 5 : LA GRATUITE EN AFFICHES. ....</b>	<b>94</b>
<b>ANNEXE 6 : LA GRATUITE DANS LE BBF. ....</b>	<b>96</b>
<b>ANNEXE 7 : TARIFS DES BIBLIOTHEQUES DE SENLIS EN 2008. ....</b>	<b>97</b>
<b>ANNEXE 8 : PCS COMPAREES, FRANCE ET BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES. ....</b>	<b>98</b>
<b>ANNEXE 9 : COMPARAISON DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DE LA PREMIERE COURONNE .....</b>	<b>99</b>
<b>ANNEXE 10 : MESSAGE PUBLIE SUR LE SITE WEB DE VANDOEUVRE-LES- NANCY POUR ANNONCER LA GRATUITE.....</b>	<b>104</b>



# Annexe 1 : carte du réseau des bibliothèques de Limoges.



## Annexe 2 : indicateurs de Limoges.

BFM : nombre de passages mensuels en 2007.

Janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Total
42	48	48	37	35	40	27 258	29	37	46	40	43	<b>476</b>
104	919	196	837	280	454		419	420	897	092	083	<b>959</b>

Inscrits-emprunteurs des bibliothèques de Limoges par origine géographique.

Hors Limousin	577	0,01 %
Limousin	51 566	7,30 %
Corrèze	331	0,10 %
Creuse	614	0,50 %
Haute-Vienne	50 621	14,30 %
Haute-Vienne hors communauté d'agglo	5 260	3,10 %
Communauté d'agglo hors Limoges	9 671	20,70 %
<b>Limoges</b>	<b>35 690</b>	<b>26,00 %</b>
Total	52 143	

Inscrits-emprunteurs des bibliothèques de Limoges par PCS.

PCS sur pop active de 15 ans et +	Bibliothèques	Limoges
Agriculteurs	0,35%	0,07%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2,55%	2,38%
Cadres	14,60%	9,56%
Professions intermédiaires	19,67%	16,22%
Employés	11,92%	17,76%
Ouvriers	3,17%	12,85%
Retraités	8,94%	7,50%
Inactifs	11,69%	16,38%
Elèves, étudiants	27,12%	17,28%

## **Annexe 3 : statistiques comparées des BMVR en 2007.**

<b>BMVR</b>	<b>Population</b>	<b>Inscrits-emprunteurs en %</b>
Châlons-en-Champagne	50 338	15,24
Limoges	137 502	37,92
Marseille	826 700	7,35
Montpellier	251 634	14,57
Nice	350 060	10,90
Orléans	116 559	19,20*
Poitiers	89 175	18,27**
Reims	184 800	17,94
Rennes	209 613	14,25
La Rochelle	80 055	7,40
Toulouse	437 715	13,79
Troyes	63 044	12,20

\* Chiffre 2005 ; \*\* Chiffre 2006

Sources : ADBGV et DLL. Le pourcentage obtenu est le rapport du nombre d'usagers-emprunteurs total divisé par la population de la seule commune.

## Annexe 4 : bibliothèque de Fontaine

Régie de la bibliothèque de Fontaine en 2006.

	Inscriptions Adultes	Inscriptions Enfants (<16 ans)	Abonnements hors Fontaine	Total
	8,30 €	1,00 €	16,60 €	
<b>Recettes 2005</b>	<b>6 034,10 €</b>	<b>908,00 €</b>	<b>581,00 €</b>	<b>7 523,10 €</b>
Nombre de tickets de régie	727	908	35	1 670
Coût estimé des tickets	334,42 €	417,68 €	16,10 €	768,20 €
<b>Recettes nettes après déduction coûts tickets</b>	<b>5 699,68 €</b>	<b>490,32 €</b>	<b>564,90 €</b>	<b>6 754,90 €</b>
Encaissement des inscriptions (coût horaire annuel)				195 €
Comptabilité régie (coût horaire annuel)				2 135,54 €
Indemnités régisseur				150 €
<b>Recettes nettes totales</b>	<b>4 274,36 €</b>			

Nouvelles inscriptions : répartition adultes/jeunesse.

Nouvelles inscriptions (hors collectivités)	2006	2007	Ecart	Soit en %
Adultes	474	889	+ 415	+ 87,55 %
jeunesse	431	601	+ 170	+ 39,44 %
total	905	1490	+ 585	+ 64,64 %

Réinscriptions : répartition adultes/jeunesse.

Réinscriptions (hors collectivités)	2006	2007	Ecart	Soit en %
Adultes	924	981	+ 57	6,16 %
Jeunesse	549	570	+ 21	3,82 %
total	1473	1551	+78	5,29 %

Total des inscrits (nouveaux et réinscrits).

<b>Nouvelles inscriptions + réinscriptions</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>Ecart</b>	<b>Soit en %</b>
Adultes	1 398	1 870	+ 472	+ 33,76 %
jeunesse	980	1 171	+ 191	+ 19,48 %
total	2 378	3 041	+ 663	+ 27,88 %

Comparaison bibliothèque de Fontaine et DLL.

	<b>Ville de 20 000 à 50 000 habitants (DLL)</b>	<b>Ville de Fontaine</b>
Taux d'emprunteurs/population	15,37 %	13,67 %
Prêts	100 013	116 951
Prêts/emprunteurs	33,63	36,20

## Annexe 5 : la gratuité en affiches.

### Annexe 5.1. Limoges

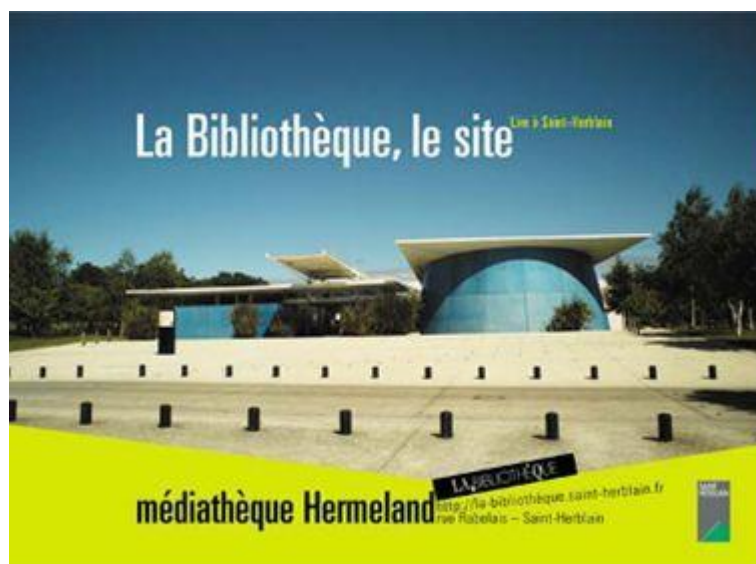




## Annexe 5.2. Vandoeuvre-les-Nancy.



## Annexe 5.3. Saint-Herblain.



## ***Annexe 6 : la gratuité dans le BBF.***

Requête « gratuité » dans le moteur de recherche du site web du BBF = 30 pages au 16/06/09.

Requête « tarifs » = 22 pages au 16/09/09

Requête « tarification » = 14 pages au 16/09/09

Requête « horaires » = 53 pages au 16/09/09

Requête « offre demande » = 278 pages au 16/09/09

Requête « publics » = 471 pages au 16/09/09

Requête « dimanche/dominical » = 27 pages au 16/09/09

Requête « rfid » = 5 pages au 16/09/09

Requête « accueil » = 457 pages au 16/09/09

Requête « politique documentaire » = 363 pages au 16/09/09

Requête « accessibilité » = 36 pages au 16/09/09

Requête « attractivité » = 8 pages au 16/09/09

Requête « non-publics » = 374 pages au 16/09/09



## **Annexe 7 : tarifs des bibliothèques de Senlis en 2008.**

### Formalités d'accès aux services de la bibliothèque municipale de Senlis

- ✓ La consultation sur place des documents de la bibliothèque est gratuite.
- ✓ L'emprunt à domicile est soumis au règlement d'une cotisation périodique.
- ✓ Inscription sur présentation d'un justificatif de domicile.

### Tarifs d'inscriptions (à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2004)

<b>BIBLIOTHEQUE</b>				
Catégorie	Période	Extérieur	Senlisien	Emprunts
		€		
Enfant -> 13 ans	1 an	6,60	4,00	5 documents dont 1 CD ou cassette audio de la section jeunesse
Jeune : 14 à 17 ans	1 an	10,20	6,60	5 documents dont 1 CD ou cassette audio de la section jeunesse ou adulte
Adulte	1 an	15,30	10,20	5 documents de la section adulte ou jeunesse
Adulte	6 mois	10,20	6,60	Idem
Adulte	3 mois	6,60	4,00	Idem

<b>DISCOTHEQUE</b>				
Catégorie	Période	Extérieur	Senlisien	Emprunts
		€		
Adulte	1 an	15,30	10,20	1 CD ou cassette audio de la section adulte ou jeunesse
Adulte	6 mois	10,20	6,60	Idem
Adulte	3 mois	6,60	4,00	Idem

- En complément des inscriptions « Bibliothèque » ou « Discothèque », l'adhésion aux « Amis de la Bibliothèque de Senlis » vous offre :
- un service personnalisé
  - votre permis d'accéder au service « Multimédias »

<b>Les AMIS de la BIBLIOTHEQUE de SENLIS (A.B.S.)</b>				
Catégorie	Période	A.B.S.	+	Emprunts
		€		
Enfant -> 13 ans	1 an	2	Bénéficiaires	5 documents et 1 CD ou cassettes audio de la section jeunesse
Jeune 14 à 17 ans	1 an	3		5 documents et 1 CD ou cassettes audio de la section jeunesse ou adulte
Adulte	1 an	5		7 documents et 1 CD ou cassettes audio de la section adulte ou jeunesse

<b>MULTIMEDIAS</b>			
Période	+	Emprunts	
		€	
1 an	Senlisien A.B.S.	46	3 vidéos pour 7 jours 3 DVD pour 7 jours 1 vidéo pour 15 jours
6 mois		27	Idem
3 mois		15	Idem

## **Annexe 8 : PCS comparées, France et bibliothèques municipales.**

PCS population française de plus de 15 ans	PCS bibliothèques 1979	PCS bibliothèques 1997	PCS INSEE 1999	PCS bibliothèques 2006	PCS INSEE 2006
Agriculteurs		1%	1%	1%	1%
Commerçants	4%	2%	3%	3%	3%
Cadres sup	22%	10%	6%	12%	8%
Cadres moyens, professions intermédiaires	19%	15%	11%	14%	12%
Employés, services	9%	16%	14%	20%	14%
Ouvriers	19%	8%	12%	5%	12%
Etudiants	2%	18%	11%	7%	9%
Retraités			22%	23%	25%
Inactifs	24%	30%	11%	15%	9%
Chômeurs			7%		7%

## **Annexe 9 : comparaison des bibliothèques municipales de la Première Couronne**

### **Annexe 9.1. Répartition des bibliothèques gratuites et payantes par tranches de taux d'inscrits-emprunteurs.**

<b>92</b>	<b>&gt;30%</b>	<b>20% à 30%</b>	<b>10% à 20%</b>	<b>&lt;10%</b>
<b>BM gratuites</b>	1	4	5	0
<b>BM payantes</b>	1	5	8	0
<b>93</b>				
<b>BM gratuites</b>	1	2	8	3
<b>BM payantes</b>	0	0	6	2
<b>94</b>				
<b>BM gratuites</b>	0	2	6	0
<b>BM payantes</b>	0	3	8	3
<b>BM gratuites</b>	2,94%	11,76%	27,94%	4,41%
<b>BM payantes</b>	1,47%	11,76%	32,35%	7,35%
<b>TOTAL</b>	3	16	41	8
<b>En %</b>	4,41%	23,53%	60,29%	11,76%



## Annexe 9.2. Hauts-de-Seine.

Ville	P=payant G=gratuit	Population	Dépenses de personnel par hb en €	Taux d'inscrits- emprunteurs	Nb de livres prêtés	Nb de périodiques prêtés	Nb de phonos prêtés	Nb de vidéos prêtées	Ouverture hebdomadaire	Surface totale	Nb d'annexes
Antony	P	60 420	21.23	<b>18,27</b>	300 389	27 373	73 491	37 903	34:00:00	2560	1
Asnières-sur-Seine	P	76 314	17.14	<b>10,89</b>	400 261	.	60 888	33 599	29:00:00	3192	2
Bagneux	G	37 433	23.20	<b>12,81</b>	103 170	14 846	34 117	10 092	27:00:00	2300	0
Bois-Colombes	P	24 048	17.37	<b>11,47</b>	58 893	8 311	15 185	3	20:45	1030	1
Boulogne-Billancourt	P	107 042	21.44	<b>15,14</b>	393 958	19 261	150 981	75 998	41:00:00	5298	3
Châtenay-Malabry	P	30 919	21.00	<b>13,12</b>	93 390	8 999	25 980	7 127	32:00:00	2460	1
Châtillon	G	28 788	22.11	<b>18,11</b>	133 802	11 940	33 412	14 189	26:00:00	2032	0
Clamart	G	49 131	22.24	<b>21,29</b>	234 699	21 056	72 516	40 705	29:00:00	4000	2
Clichy	P	50 420	12.69	<b>31,52</b>	117 139	12 240	47 001	473	24:00:00	750	0
Colombes	G	77 184	13.56	<b>11,64</b>	184 074	19 486	57 084	0	28:30:00	2050	2
Fontenay-aux-Roses	G	23 849	30.33	<b>39,68</b>	119 726	10 508	51 945	3 768	24:30:00	2064	0
Gennevilliers	G	42 733	33.58	<b>16,33</b>	99 482	15 415	20 433	0	25:00:00	3370	2
Issy-les-Moulineaux	P	53 152	33.00	<b>25,39</b>	293 118	34 095	159 886	81 370	44:00:00	4360	1
Le Plessis-Robinson	P	21 759	22.65	<b>16,77</b>	100 578	12 617	25 315	1 134	27:00:00	895	0
Levallois-Perret	G	54 994	36.91	<b>21,70</b>	313 812	27 460	48 107	51 639	32:00:00	2500	3
Malakoff	G	29 644	19.04	<b>20,81</b>	105 380	10 196	26 913	1 573	26:30:00	1700	0
Meudon	P	44 372	25.40	<b>22,84</b>	217 238	18 083	66 520	50 844	31:00:00	2900	0
Neuilly-sur-Seine	G	60 364	17.67	<b>17,47</b>	197 727	0	72 855	18 730	36:00:00	1684	1
Puteaux*	P	40 950	23.26	<b>20,33</b>	101 520	10 630	19 673	20 921	30:00:00	618	2
Rueil-Malmaison	P	74 671	24.22	<b>18,50</b>	362 339	26 563	75 429	85 371	37:30:00	4630	2
Saint-Cloud	P	28 395	19.74	<b>14,69</b>	114 101	14 266	14 921	267	31:00:00	1300	0
Sèvres	P	22 754	32.82	<b>23,68</b>	85 924	6 682	42 086	18 047	28:30:00	2074	0
Suresnes	P	40 594	33.99	<b>21,73</b>	178 590	16 972	48 971	16 662	35:30:00	2960	10
Vanves	G	25 712	12.48	<b>25,12</b>				0	21:30	573	0

## Annexe 9.3. Seine-Saint-Denis.

Ville	P=payant G=gratuit	Population	Dépenses de personnel par hb en €	Taux d'inscrits- emprunteurs	Nb de livres prêtés	Nb de périodiques prêtés	Nb de phonos prêtés	Nb de vidéos prêtées	Ouverture hebdomadaire	Surface totale	Nb d'annexes
Aulnay-sous-Bois	G	80 315	23.80	10,37	192 499	24 486	445	0	24:30:00	2129	5
Bagnole	G	32 761	36.73	31,39	109 782	11 497	69 600	54 154	32:00:00	2525	2
Bobigny	G	44 318	35.49	16,08	147 306	16 800	3 498	0	27:00:00	4300	1
Bondy	P	47 084	19.33	11,02	96 900	7 313	21 040	23 695	30:00:00	2960	0
Clichy-sous-Bois	G	28 379	16.10	4,30	33 271	3 313	156	0	21:30	1014	0
Drancy	G	62 624	26.87	19,75	271 762	31 150	25 014	47 916	45:30:00	5661	5
Gagny	P	36 876	12.85	9,93	71 988	10 222	21 195	20 975	24:00:00	1510	0
Le Blanc-Mesnil	P	47 079	28.29	11,26	174 892	15 457	26 327	41 770	26:00:00	3030	1
Livry-Gargan	P	37 415	13.78	19,94	129 891	9 779	29 844	0	25:00:00	1800	0
Montfermeil	P	24 199	13.33	6,69	38 918	6 288	0	2 716	24:00:00	825	0
Montreuil	P	91 146	19.74	15,92	323 456	22 709	83 812	0	28:00:00	3739	3
Neuilly-sur-Marne	G	32 875	11.67	8,13	47 172	7 504	2 182	0	25:00:00	850	0
Noisy-le-Grand	P	58 460	16.31	11,06	152 549	22 056	45 532	38 068	31:00:00	2600	0
Noisy-le-Sec	G	37 460	29.00	24,70	135 441	9 395	63 374	34 674	34:00:00	2940	1
Pantin	G	50 070	21.17	14,38	137 692	13 820	1 761	0	48:00:00	2480	2
Rosny-sous-Bois	G	39 499	18.86	9,42	92 264	6 548	2 359	376	28:00:00	1830	1
Saint-Denis (Plaine Commune)	G	309 860	23.76	10,77	693 268	82 409	121 118	74 860	33:00:00	11551	
Saint-Ouen	G	40 015	32.03	16,62	128 566	11 862	26 543	0	20:00	1953	2
Sevran	G	47 215	27.99	16,70	131 494	15 872	61	0	21:00	2955	3
Tremblay-en-France	G	34 018	23.33	12,51	72 640	9 452	1 166	1 184	24:00:00	1500	0
Villemomble	P	27 230	18.86	11,75	69 902	12 404	22 722		20:00	1800	0
Villepinte*	G	33 902	15.72	20,98	33 584	7 657	255	55	21:00	463	0

## Annexe 9.4. Val-de-Marne.

Ville	P=payant G=gratuit	Population	Dépenses de personnel par hb en €	Taux d'inscrits- emprunteurs	Nb de livres prêtés	Nb de périodiques prêtés	Nb de phonos prêtés	Nb de vidéos prêtées	Ouverture hebdomadaire	Surface totale	Nb d'annexes
Alfortville	G	36 392		<b>20,47</b>							
Cachan	P	25 327	37.91	<b>16,76</b>	112 109	14 963	42 887	0	29:00:00	2164	2
Charenton-le-Pont	P	26 706	22.56	<b>18,37</b>	95 597	12 451	20 271	22760	26:00:00	1534	1
Choisy-le-Roi	G	34 574	32.17	<b>14,31</b>	96 395	17 079	31 090	1207	25:30:00	2476	2
Créteil	G	136 672	28.00	<b>15,62</b>	481 325	61 473	116 455	51589	30:30:00	6214	8
Fontenay-sous-Bois	P	51 264	32.12	<b>21,28</b>	226 225	29 330	94 424	20010	25:30:00	2300	0
Fresnes	G	25 315	28.30	<b>22,22</b>	121 602	12 657	10 012	1103	37:30:00	2800	0
Ivry-sur-Seine	P	51 425	33.05	<b>16,83</b>	180 935	16 966	82 943	48641	31:00:00	3893	1
L'Hay-les-Roses	G	29 816	24.55	<b>13,22</b>	99 632	13 599	10 300	221	34:00:00	1800	0
Le Kremlin-Bicêtre	G	23 900	12.19	<b>11,15</b>	62 541	4 922	54	0	27:30:00	427	0
Le Perreux-sur-Marne	P	30 227		<b>15,47</b>	117 832	12 640	31 805	2635	26:00:00	1456	0
Maisons-Alfort	P	51 749	21.45	<b>23,20</b>	235 711	17 931	43 104	20302	31:00:00	2900	2
Nogent-sur-Marne	P	28 416	14.99	<b>17,53</b>	119 498	19 550	3 741	17608	32:00:00	975	0
Orly	G	20 706	40.12	<b>14,07</b>	60 378	9 531	12 305	10015	19:30	1290	1
Saint-Maur-des-Fossés	P	73 613	22.79	<b>18,28</b>	209 584	6 744	42 394	0	39:30:00	2962	4
Sucy-en-Brie	P	25 030	24.86	<b>26,83</b>	135 934	17 307	28 196	32893	25:00:00	1600	0
Thiais	P	28 502	13.20	<b>3,96</b>	54 693	8 112	.	0	29:00:00	2089	0
Villejuif	G	47 613	26.14	<b>19,51</b>	162 621	13 503	5 892	8277	31:00:00	2225	2
Villeneuve-Saint-Georges	P	28 942	19.02	<b>8,96</b>	63 148	7 398	5 832	0	22:00	890	1
Villiers-sur-Marne	P	26 757	17.65	<b>18,49</b>	86 649	9 899	32 673	19508	23:00	1700	0
Vincennes	P	43 937	27.70	<b>18,80</b>	277 726	42 486	90 697	53509	26:30:00	4101	3
Vitry-sur-Seine	P	79 322	14.89	<b>9,03</b>	168 083	16 861	42 171	25625	48:30:00	3680	2

## **Annexe 10 : message publié sur le site web de Vandoeuvre-les-Nancy pour annoncer la gratuité.**

*« L'accès à la culture et à l'information, au même titre que l'éducation, est un droit fondamental pour chaque citoyen. Il importe de faciliter et favoriser l'accès à la Médiathèque municipale Jules Verne en particulier pour les catégories sociales qui ne la fréquentent pas. C'est pourquoi la ville a décidé d'instaurer la gratuité des droits d'inscription des usagers vandopériens de la médiathèque Jules Vernes depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009. De règle dans les bibliothèques anglo-saxonnes, cette mesure contribuera largement à la démocratisation de la lecture publique. De nombreuses médiathèques, comme celles de Nice, Rouen ou Nanterre, ont vu le nombre de leurs lecteurs augmenter considérablement ».*